

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, le quatorze mars deux mille vingt-quatre, salle de la Ferme, à vingt heures, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Monsieur le Maire, procède à l'ouverture de la séance et à l'appel des présents :

Présents : M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Mehdi MEBEIDA, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Amar MELLOULI (jusqu'à la délibération n°DCM-2024-26) , Mme Elisabeth POUILLAUDE, Mme Mireille COTTET, Adjoint au Maire – Mme Ana VISKOVIC – Mme Martine CARRON – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – Mme Catherine MONIÉ – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – Mme Hafsa AL SID CHEIKH – M. Amar MATOUK – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU – Mme Véronique MALLET-GODIN – Mme Siga MAGASSA – Mme Sonia IBERRAKEN – M. Gilles DAVID – Mme Louise GEOFFROY – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (à compter de la délibération n°DCM-2024-26)

Absents excusés et représentés : Mme Sandra BESNIER (pouvoir à M. Aranud LETELLIER-DESNOUVRIES) – M. Amar MELLOULI (pouvoir à Mme Nathalie ANDRIEU) (à compter de la délibération n°DCM-2024-27) – M. Sabri MEKRI (pouvoir à Mme Catherine MONIÉ) – M. Boumedine BEMMOUSSAT (pouvoir à M. Didier CAYRE) – M. Patrick DOUET (pouvoir à Mme Virginie DOUET) – M. Mohamed ZIRIAT (pouvoir à M. Gilles GATINEAU) – M. Akli MELLOULI (pouvoir à M. Mehdi MEBEIDA) – Mme Assia BELKACEM (pouvoir à Mme Ana VISKOVIC) – M. Marouane KADI (pouvoir à Mme Elisabeth POUILLAUDE) – Mme Siga MAGASSA (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (jusqu'à la délibération n°DCM-2024-25)

Excusés non représentés :

Absent(e)s : Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (délibération n°DCM-2024-30)

Les représentants du Conseil Municipal, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote : M. Denis ÖZTORUN, Maire (à la délibération n°DCM-2024-21) – Mme Virginie DOUET (à la délibération n°DCM-2024-21, n°DCM-2024-23 et n°DCM-2024-26) – M. Mehdi MEBEIDA (à la délibération n°DCM-2024-21) – Mme Sandra BESNIER (à la délibération n°DCM-2024-21) – M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES (à la délibération n°DCM-2024-21) – M. Sabri MEKRI (à la délibération n°DCM-2024-21) – M. Patrick DOUET (à la délibération n°DCM-2024-21) – M. Gilles GATINEAU (à la délibération n°DCM-2024-21) – M. Akli MELLOULI (à la délibération n°DCM-2024-21) – M. Marc SCEMAMA (à la délibération n°DCM-2024-21)

Secrétaire de séance : Mme Nathalie ANDRIEU

Nombre de Conseillers en exercice	Nombre de Conseillers présents	Quorum
33	23 (délibérations n°DCM-2024-19 à n°DCM-2024-25) et (délibération n°DCM-2024-27 à n°DCM-2024-29) 24 (délibérations n°DCM-2024-26) 22 (délibérations n°DCM-2024-30)	17

Le quorum étant atteint, la séance peut être ouverte.

M. ÖZTORUN : Nous constatons que le quorum est atteint. On va commencer par un des moments importants de ce Conseil municipal. Nous allons désigner la secrétaire de séance. Par ordre alphabétique, je propose que ce soit Nathalie ANDRIEU. Est-ce qu'il y a une volonté de débat sur le sujet ? Je ne vois pas de remarque. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté. Merci, Madame la Secrétaire de séance de m'accompagner et de m'épauler durant ce Conseil, je sens, qui va être passionnant.

LE CONSEIL MUNICIPAL nomme à l'unanimité Mme Nathalie ANDRIEU comme secrétaire de cette séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

A – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

B – Liste des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Finances

1. Débat d'orientations budgétaires 2024 – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**
2. Prorogation de l'avance de compte courant par la ville de Bonneuil-sur-Marne à la société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de Bonneuil-sur-Marne (SEMABO) – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**
3. Autorisation donnée aux représentants de la ville à la SEMABO de percevoir une indemnité de mandat social – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**
4. Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe du réseau de chaleur – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**

Intercommunalité

5. Convention relative à la répartition des personnels entre les communes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Villeneuve-Saint-Georges à la suite de la dissolution du SIRM – **Rapporteur : Monsieur le Maire**
6. Restitution de la compétence cimetièrre et révision statutaire – **Rapporteur : Madame Nathalie ANDRIEU**
7. Adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP – **Rapporteur : Madame Nathalie ANDRIEU**

Coopération décentralisée

8. Voyage d'études à Cuba dans le cadre de la mission coopération décentralisée – **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Social

9. Approbation de la refonte tarifaire des activités péri et extrascolaires – **Rapporteur : Madame Mireille COTTET**

Vie économique

10. Avis sur le projet d'une installation de traitement de déchets non dangereux inertes route île Saint-Julien – **Rapporteur : Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNouvRIES**

Protection, bien-être et dignité des animaux

11. Charte locale d'engagements en faveur de la protection, du bien-être et de la dignité des animaux – **Rapporteur : Madame Diane OZIEL-LEFEVRE**

Vie associative

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire et à l'UNICEF pour venir en aide aux victimes de Gaza - **Rapporteur : Monsieur Gilles GATINEAU**

Approbation du PV du Conseil Municipal du 1^{er} février 2024

M. ÖZTORUN : À l'ordre du jour, vous avez le procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} février 2024 que nous vous avons soumis. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport au procès-verbal qui vous a été présenté ? Je ne vois pas de remarque, chers collègues. Donc, nous allons passer au vote. Nous allons voter le procès-verbal. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté. Soyez remerciés. Bien.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} février 2024 est adopté à la majorité.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER 2024 AU 7 MARS INCLUS

La présente liste détaille au Conseil Municipal toutes les décisions prises par délégation par M. le Maire, pour la période du 26 janvier 2024 au 7 mars 2024 inclus.

En vertu de la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat délégation de compétences au Maire pour les objets énoncés à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises par délégation, durant la période du 25 janvier 2024 au 7 mars 2024 inclus.

Décision n° DEC-2024-15 : Conclusion d'un contrat avec l'ASSOCIATION K, pour l'organisation d'un atelier intitulé « TRAMPO-PHOTO », qui a eu lieu le 21 février 2024, sur le parvis du Centre d'art Jean-Pierre Jouffroy, pour un coût total de 2 800 €.

Décision n° DEC-2024-16 : Modification du montant de la régie d'avance du service culturel et du Centre d'art Jean-Pierre Jouffroy à compter du 1^{er} février 2024 pour un montant fixé à 3 000 €.

Décision n° DEC-2024-17 : Attribution du marché n° 2023C25 à l'entreprise AGYSOFT, pour l'acquisition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics comprenant l'abonnement du profil acheteur, la maintenance applicative et l'assistance aux utilisateurs de l'application AW Solutions, pour un montant annuel de 2 568 € HT.

Décision n° DEC-2024-18 : Conclusion d'un contrat avec LIVE TONIGHT SAS, pour l'organisation d'une animation musicale à l'occasion de la Saint-Patrick, qui a eu lieu le 14 mars 2024, à l'Espace Louise Voëlckel, pour un coût total de 300 €.

Décision n° DEC-2024-19 : Conclusion d'un contrat avec l'ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE, pour la mise à disposition d'œuvres originales de la série « SUPER EGAUX », pour les besoins d'une exposition au Centre d'art « Jean-Pierre Jouffroy », programmée du 4 mars 2024 au 5 avril 2024 inclus, pour un coût total de 5 500 €.

Décision n° DEC-2024-20 : Conclusion d'un contrat avec l'association LA CRAPA'HUTTE, relatif à la mise en place d'ateliers de psychomotricité en faveur des assistantes maternelles, des parents et de jeunes enfants, programmés pour l'année 2024 au Relais petite enfance, pour un coût total de 4 000 €.

Décision n° DEC-2024-21 : Conclusion d'un contrat avec NOELLA/Nelly NAEL, pour l'organisation d'une animation musicale à l'occasion de la Saint-Valentin, qui a eu lieu le 14 février 2024, à l'Espace Louise Voëlckel, pour un coût total de 400 €.

Décision n° DEC-2024-22 : Conclusion d'un contrat avec LA BOÎTE À SPECTACLES, pour l'organisation d'un spectacle musical à l'occasion des 100 ans d'une bénéficiaire, qui a eu lieu le 22 février 2024, à l'Espace Louise Voëlckel, pour un coût total de 350 €.

Décision n° DEC-2024-23 : Conclusion d'un contrat avec l'ASSOCIATION ART'MURS, relatif la réalisation d'une fresque murale, dans le cadre des Olympiades culturelles, du 21 au 23 février 2024 au Gymnase Henri Arlès, pour un coût total de 3 000 €.

Décision n° DEC-2024-24 : Conclusion d'une convention avec ORANGE UCI IDF, pour la modification des réseaux de télécommunications, par le biais de l'enfouissement de ceux-ci, dans la rue de l'Espérance, pour une durée maximum d'un an, pour un coût total de 4 765 €.

Décision n° DEC-2024-25 : Attribution de l'accord-cadre n° 2023M17 de fourniture et livraison de couches jetables pour les établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville, pour une durée d'un an reconductible trois fois au plus pour une durée maximale de quatre ans, pour un montant annuel de 4 087 € HT.

Décision n° DEC-2024-26 : Attribution de l'accord-cadre n° 2023M18 de fourniture, gestion et suivi des abonnements aux quotidiens et périodiques de la Ville, pour une durée d'un an reconductible trois fois au plus pour une durée maximale de quatre ans, pour un montant annuel de 22 182,04 € HT.

Décision n° DEC-2024-27 : Attribution de l'accord-cadre n° 2023M19 de distribution du magazine et des correspondances de la ville de Bonneuil-sur-Marne, pour une durée d'un an reconductible trois fois au plus pour une durée maximale de quatre ans, pour un montant annuel de 40 000 € HT.

Décision n° DEC-2024-28 : Conclusion d'un contrat avec Monsieur Roger BASTIEN, en qualité de correspondant justice ville, du 2 janvier 2024 au 30 juin 2024, pour un taux horaire de 28,33 €, soit 8 500 € au total.

Décision n° DEC-2024-29 : Prolongation du marché n° 2019M60 à l'entreprise ELIOR FRANCE ENSEIGNEMENT, pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide jusqu'au 23 juillet 2024.

Décision n° DEC-2024-30 : Conclusion d'un contrat avec UCPA Sport access, pour l'organisation d'un hébergement en camping sous tentes pour 20 enfants de 8 à 12 ans et 4 adultes, dans le cadre d'un mini séjour à l'île de Loisirs de Bois-le-Roi, programmé du 22 au 26 juillet 2024, pour un coût total de 3 278,64 €.

Décision n° DEC-2024-31 : Conclusion d'un contrat avec la COMPAGNIE SOL LUCET OMNIBUS, pour l'organisation d'un spectacle intitulé « COCOON », programmé le 16 mars 2024, au centre de loisirs Langevin Wallon, pour un coût total de 850 €.

Décision n° DEC-2024-32 : Autorisation de solliciter une subvention d'un montant espéré de 470 000 € auprès du Conseil Régional d'Île-de-France, pour la mise en œuvre d'études de conception de projets de renaturation des espaces publics.

Décision n° DEC-2024-33 : Conclusion d'un contrat avec Madame Aurélie MUR, relatif à l'organisation de séance d'analyses de pratiques professionnelles en direction des professionnelles de la petite enfance de la Ville, du 29 mars au 31 décembre 2024, pour un coût total de 3 190 €.

Décision n° DEC-2024-34 : Conclusion d'un contrat avec PLATIPUS PRODUCTIONS, relatif à l'organisation d'une prestation de service intitulée « artistes en une bulle de déambulation » dans le cadre des Olympiades Culturelles, programmée le 25 mai 2024 à la piscine Marcel Dumesnil, pour un coût total de 2 736 €.

M. ÖZTORUN : Ensuite, vous avez les décisions prises par votre serviteur entre deux conseils municipaux. Vous les avez toutes sous les yeux. Est-ce qu'il y a des choses qui vous semblent bizarres, pas trop transparentes, pas trop compréhensibles ? Nous sommes à votre disposition pour donner les explications nécessaires. En l'occurrence, je ne vois pas de remarques.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté, je vous remercie. Et j'ai fait tout ça sans mes lunettes, c'est un exploit.

Là, je vous propose de faire rentrer au Conseil municipal une délibération en urgence. C'est une proposition d'ajouter une attribution de subvention exceptionnelle au Secours populaire français et à l'UNICEF pour venir en aide aux victimes de Gaza. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette question ? Ils attendaient que je l'annonce. Je vous prie de soumettre à tous les conseillers municipaux la délibération en urgence que je demande au Conseil municipal de faire rentrer à l'ordre du jour de notre Conseil municipal, de notre séance d'aujourd'hui. Je suis désolé, ça a l'air un peu décousu comme ça, mais ça ne l'est pas. Je vous prie de m'excuser, c'est vraiment moi qui ai perturbé la séance. Ça n'est pas très sérieux de ma part, je vous prie de m'excuser. En l'occurrence, maintenant, vous l'avez tous cette proposition de délibération. Je vous propose de le mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal d'aujourd'hui qui est à la suite de la prise de parole que j'ai faite il y a un peu plus d'une heure devant la mairie qui concerne la paix au Proche-Orient. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

M. ÖZTORUN : Nous pouvons reprendre nos débats depuis le début à partir du premier point qui n'est pas des plus faciles, c'est le rapport d'orientations budgétaires qui va vous être présenté par Virginie DOUET qui, comme vous le savez, s'occupe des finances depuis quelque temps. Virginie, à toi la parole.

Mme DOUET : Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, avant le vote du budget en avril, le Conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires pour 2024. Comme chaque année aussi, malheureusement, il se construit dans un contexte d'austérité aggravée par le contexte international.

Le Gouvernement décide de ramener sous les 3 % du PIB le déficit public d'ici 2027, alors qu'il était de 5 % en 2023. L'évolution des dépenses de fonctionnement est plafonnée à 0,5 % en dessous de l'inflation. D'ailleurs, la revue à la baisse du taux de croissance prévue se traduit par de nouvelles baisses de dépenses publiques qui impacteront des budgets des collectivités. Cette année encore, ce sont les collectivités qui vont payer les pots cassés, alors qu'elles ont obligation de présenter des budgets à l'équilibre. C'est donc, avec cela en tête, qu'il faut aborder ce ROB qui propose le maintien d'un haut niveau de service public local et investissement de grande ampleur pour poursuivre un projet de ville qui s'inscrit jusqu'en 2035.

Les efforts budgétaires faits l'an dernier par les services ont permis de sanctuariser tout cela et d'aborder le budget 2024 sereinement, malgré une inflation qui reste très importante. Le fonctionnement est principalement affecté par les augmentations obligatoires des dépenses de personnel : GVT, augmentation du point d'indice et des prix des fluides. Mais une dépense de 300 000 € s'ajoutera avec la mise en place d'un nouveau quotient familial plus juste et mieux adapté aux situations de nos habitants. De même, les nouveaux droits ouverts aux agents auront un coût qui s'ajoutera au budget de fonctionnement. Malgré cela, les dépenses de personnel resteront limitées à 26,46 millions d'euros pour 2024, témoignant d'une grande maîtrise des dépenses.

Les subventions à la vie associative, dont la politique a été revue, compteront pour 519 000 €. Finalement, la contribution de la Ville au financement de GPSEA augmente de 200 000 € pour un montant de 5 millions d'euros en 2024. Au total, le budget de fonctionnement 2024 s'élèvera à 48,5 millions d'euros, contre 47 millions d'euros en 2023, progressant moins que l'inflation.

Ainsi, le budget de fonctionnement pour 2024 augmente bien moins que l'inflation, malgré les dépenses incompressibles, notamment sur le personnel. La revalorisation de 3,9 % des bases fiscales, automatique avec l'inflation, apporte une recette supplémentaire de 560 000 €. Elle ne suffira pas à financer les 1,5 million d'euros d'augmentation du budget de fonctionnement. Ainsi, la Ville envisage une augmentation d'un point, 3,3 % de la part communale de la taxe sur le foncier bâti pour apporter 524 000 € supplémentaires au budget. C'est une augmentation très modeste en comparaison des augmentations pratiquées par les communes du département l'an dernier. Nous y sommes contraints puisque ce budget se prépare avec une dotation globale de fonctionnement à 0 €, alors que nous avons toujours à prendre en charge les missions qui nous ont été déléguées par l'État. Nous tablons sur une augmentation de 1 % de la DSU qui s'élevait en 2023 à 3,8 millions d'euros en 2024. Le ROB tient déjà compte des reports effectués de 2023 à 2024. Ils s'élèvent à 3,5 millions d'euros non réalisés sur la section de fonctionnement qui seront basculés à la section d'investissement de 2024. S'y ajoute 1,1 million d'excédent d'investissement sur l'exercice 2023. Ce sont donc, 4,6 millions d'euros qui sont reportés de 2023 à 2024 pour financer nos investissements. Le détail des recettes de financement est contenu dans la note mise à votre disposition.

Pour 2024, notre investissement comprend plusieurs axes de dépenses d'investissement pour un montant de 19 millions hors report. Ces 19 millions, ce sont des travaux dans nos équipements scolaires, culturels et sportifs, la mise en place de mobilier urbain et d'espaces verts, le déploiement de la vidéoprotection. Bref, du concret dans la vie des Bonneuillois avec notamment une cour oasis à l'école Cotton, les travaux du socle des tours Jaurès ou l'ouverture du parc Henri Barbusse. Le nouveau programme national de rénovation urbaine, le NPNRU, pèse à cet égard 4,3 millions d'euros dans notre investissement. Pour financer ces différentes opérations, la Ville fait appel à des subventions à hauteur de 2,25 millions d'euros auprès de l'État, de la Région ou encore de la Métropole. Nous avons adapté notre programmation pluriannuelle à cette politique d'investissement ambitieuse et à ce montant exceptionnellement haut pour 2024.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 31 463 234,93 € de capital restant dû. Au 31 décembre 2024, le capital restant encore dû s'élèvera alors à 27 040 756,29 €. Les indicateurs montrent une santé financière très satisfaisante et la situation laisse espérer un retour à des taux plus bas. Ainsi, recourir à des emprunts ne mettrait pas en danger la gestion saine de notre commune.

Au 31 décembre 2023, la Ville compte 403 agents fonctionnaires et 108 agents contractuels, soit 511 emplois permanents. À ce jour, 40 postes sont vacants. Certains sont en voie d'être pourvus avec des difficultés selon les secteurs, d'autres font l'objet de réflexions pour réorganiser et optimiser les services. Pour l'ensemble de ces agents, les frais de personnel ont représenté 25 201 223,32 € en 2023. Pour 2024, le budget prévisionnel prévoit 26 466 000 €, soit une augmentation de 3,6 % par rapport au BP 2023. Le détail figure donc dans la note.

Concernant enfin la durée effective de travail au sein des services de la Ville, le Conseil municipal a délibéré le 29 septembre 2022, puis le 9 février 2023. Suite au référé de suspension de la préfecture, ces délibérations ont été suspendues par le tribunal administratif de Melun. La Ville est en attente donc du jugement sur le fond. Depuis le 1^{er} janvier 2024, « Bonneuil, réseau de chaleur » est un nouvel établissement secondaire

de la commune de Bonneuil-sur-Marne. Elle est née de la volonté de la Mairie pour faire face à de multiples contraintes : un prix des énergies électriques et le gaz très haut, un développement important du réseau de géothermie qui accompagne notre volonté de développement de l'habitat, des investissements lourds qui accompagnent ce développement ainsi que la pérennisation des outils de production géothermique. Le Conseil municipal avait adopté le premier budget annexe de la Régie du réseau de chaleur. La Ville avait volontairement repris l'addition du budget primitif et du budget supplémentaire que le SETBO avait adopté. Le projet de budget prévisionnel 2024 s'établira autour de la somme globale de 7 370 000 € pour les deux sections cumulées. Voilà les grandes orientations de notre ROB 2024. Je vous en remercie.

M. ÖZTORUN : Bien. Merci, Madame DOUET pour cet exposé aussi concis que précis. Je vous en remercie et je remercie effectivement aussi toutes les équipes administratives et tous nos collègues élus qui ont poursuivi depuis des mois l'élaboration budgétaire pour arriver à ce rapport d'orientations.

Délibération n° DCM-2024-19

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : - Contre : - Abstention : -
Rendue exécutoire par télétransmission le 20 mars 2024 et affichage le 20 mars 2024

La présente délibération a pour objet de débattre des orientations budgétaires pour 2024, sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires de la Ville pour 2024, sur la base du rapport établi par le Maire, préalablement au vote du budget prévu le 4 avril 2024.

Le but est de faire un état des lieux de la situation financière de la Ville et de ses perspectives d'évolution pluriannuelle, aussi bien en matière de dépenses que d'effectifs du personnel communal, et aussi de marquer les priorités municipales pour cette nouvelle année budgétaire.

① **Le contexte national**

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales préparent leurs budgets dans un contexte international et national (Covid, guerre en Ukraine, inflation, coût de l'énergie) peu favorable avec notamment une forte évolution subie de leurs dépenses, qui, articulée à des recettes contraintes, fragilise leur situation financière.

La loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un contexte de ralentissement de l'investissement.

En euros constants, les investissements 2023, quatrième année de mandat, risquent même d'être inférieur, en euros constants, à la quatrième année du mandat 2008-2013.

En 2017, 62 % du panier fiscal repose pour moitié sur la TH et pour moitié sur la TFPB. En 2023, 63 % du panier fiscal repose sur la seule TFPB.

Une part croissance des ressources locales est désormais adossée à la conjoncture économique via la compensation par la TVA, affaiblissant la visibilité des décideurs locaux. La réduction continue des capacités financières des communes et des EPCI conjuguée à la suppression de leurs marges de manœuvre bloquent le financement des nouveaux enjeux de politique publique.

La Ville ne peut que constater les conséquences de cette situation qui l'amène à prendre les dispositions lui permettant de préserver un haut niveau de service public pour ses habitants et de conserver une politique de modernisation, de développement et d'aménagement de son territoire dans le cadre de son projet de ville pour 2035.

L'inflation devrait atteindre en moyenne 4,9 % sur l'ensemble de l'année écoulée, contre 5,2 % en 2022, quand « le chiffre moyen de 1999 à 2020 était de 1,4 %.

Certes l'inflation est liée à la flambée des cours des énergies consécutives à la guerre en Ukraine, mais on oublie trop souvent les dividendes des entreprises de l'énergie et la libéralisation du marché européen, ou encore la privatisation d'EDF-GDF.

Pour 2024, tous les économistes tablent sur une poursuite du ralentissement de l'inflation, même s'ils ne sont pas d'accord sur le tempo. L'Insee la voit ainsi à 2,6 %, sur un an en juin prochain, d'autres tablent sur 3,4 %. Les effets de la politique de resserrement monétaire menée par la Banque centrale européenne devraient continuer de porter leurs fruits en freinant la reprise économique.

Pour son exercice 2023, la Banque centrale européenne a enregistré une perte de 1,3 milliard d'euros. En cause, sa politique de hausse des taux directeurs induite par le contexte inflationniste, consécutif à l'éclatement de la guerre en Ukraine.

La BCE a martelé que la croissance des salaires serait le facteur le plus important pour décider, ou non, d'une baisse de taux. En effet, l'envolée des prix sur le Vieux Continent - et en France - depuis 2022 a mis le budget des ménages sous pression. Dans la plupart des pays, les salaires sont désindexés de l'indice des prix à la consommation. Résultat, les salaires réels ont eu tendance à baisser l'année dernière.

Les tarifs réglementés de l'énergie ont augmenté de 10 % supplémentaires au 1^{er} août 2023 (après + 15 % en février 2023), une nouvelle hausse de 10 % de l'électricité a eu lieu en février 2024 et du gaz est prévue au 1^{er} août 2024.

Face aux difficultés rencontrées par les collectivités pour construire leur budget, le Parlement a voté dans la loi de finances pour 2024 de nouvelles mesures pour les collectivités territoriales :

- une nouvelle hausse de la dotation globale de fonctionnement, à hauteur de 320 millions d'euros ;
- Reconduction du volet fiscal du bouclier tarifaire avec une diminution des tarifs de l'accise sur l'électricité ;
- Reconduction de l'amortisseur électricité.

La DGD se décompose ainsi :

- + 150 M€ sur la Dotation de solidarité rurale (DSR), en hausse de + 7,2 % ;
- + 140 M€ sur la Dotation de solidarité urbaine (DSU), en hausse de + 5,3 % * ;
- + 30 M€ sur la dotation d'intercommunalité (celle-ci progresse au total de 90 M€, sous l'effet d'un nouveau dispositif interne à la DGF des EPCI, introduit en loi de finances 2024).
- Le Comité des finances locales (CFL) du 6 février 2024 a décidé une hausse de 10 M€ de la DSU. Elle est portée à 150 M€ (+ 5,6 %).

Par ailleurs, le schéma de répartition de certaines ressources entre la MGP, les EPT et les communes est à nouveau maintenu :

- les attributions de compensation (AC) entre la MGP et ses communes membres devront être égales en 2025 à leur montant de 2024 ;
- les EPT continuent de percevoir jusqu'en 2024 inclus, le FNGIR, la DCRTP et la CFE - la dotation d'équilibre versée par les EPT à la MGP est reconduite et majorée de la moitié (et non des 2/3 comme les années précédentes) de la dynamique de la CFE ;
- le versement de la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT), assise sur la dynamique de la CVAE, est suspendu jusqu'en 2025 inclus.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ambitionne de réduire le déficit public, en le ramenant sous la barre des 3 % du PIB d'ici à la fin du quinquennat (contre 4,9 % en 2023), et de maîtriser la dépense publique. Ce texte plafonne l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à 0,5 % en-dessous de l'inflation. Le volet coercitif qui prévoyait de réduire les dotations d'investissement des collectivités concernées en cas de non-respect de l'objectif a été supprimé (à la demande de l'AMF)

À noter aussi de nouvelles mesures d'exonération de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ou de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été adoptées ainsi que l'instauration d'une taxe additionnelle de 200 % à la taxe de séjour.

Pour rappel, en 2023, le bond des valeurs locatives avait atteint 7,1 % reflétant avec un an de retard la crise inflationniste alimentée par la guerre en Ukraine.

En 2024, la revalorisation automatique des bases fiscales, au vu de l'inflation annuelle constatée au 30 novembre N-1, aboutit, à une progression de + 3,9 %, des recettes fiscales, avant toute augmentation éventuelle des taux.

En matière de personnel, il faut souligner que 2024 débute par une revalorisation de 5 points d'indice à compter du 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels). La revalorisation du point d'indice (+ 1,5 %) au 1^{er} juillet 2023, aura un impact en année pleine sur 2024 (estimée autour de +150 000 € env.). Toutes ces mesures, si elles sont favorables aux agents, ont un impact sur le budget communal.

Le coût prévisionnel pour notre collectivité du versement aux agents d'une nouvelle prime annuelle en août 2024 est estimé à 500 000 €. Ce complément Indemnitaire annuel (CIA) intégrée au RIFSEEP permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents de notre ville qui se mobilisent au quotidien pour les Bonneuillois et les Bonneuilloises.

Enfin, du point de vue de la dette, on peut, là aussi, noter que la remontée des taux d'intérêt : situés autour de 0,8 % en moyenne (sur 15 ans) début 2022, a fini autour de 4,20 % en moyenne (sur 15 ans) en toute fin d'année 2023.

Cette progression s'explique notamment par la remontée constante des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE).

En 2024, les taux devraient se stabiliser au cours du premier semestre 2024 avant d'entamer une baisse après l'été et revenir autour de 3,20 % en fin d'année. La présidente de la BCE, ayant déclaré le 17 janvier dernier qu'une baisse des taux directeurs d'ici l'été était « probable ».

Cependant les taux ne *reviendront pas* à leur niveau de 2021, où ils avaient atteint en fin d'année 1 % en moyenne, toutes durées confondues.

À noter d'ailleurs que le coût des emprunts à rembourser, qui ont été souscrits à taux variable, ont augmenté par ricochet, du fait de cette remontée des taux en 2023 : à titre d'exemple, l'Euribor 3 mois a grimpé de -0,570 % au 3 janvier 2022 à +2,162 % au 2 janvier 2023. Il est actuellement à 3,91 au 2 janvier 2024.

La stabilité des taux constatée en fin d'année 2023 et début d'année 2024 ainsi que la baisse prévisionnelle à venir devrait nous permettre d'envisager une baisse des taux variables.

② Le projet de budget pour 2024

Rappel – Les éléments de ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Municipal et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du budget.

La volonté municipale reste forte pour poursuivre la politique ambitieuse d'investissement pour le renouvellement et le développement de la Ville et de soutien aux habitants par le maintien d'une offre de services diversifiés, alors que nous sommes désormais à plus de la moitié de la mandature.

En effet, dans le prolongement des rencontres d'automne 2022 dédiées au climat, 2023 a été marqué par plusieurs conférences, dont celles sur l'aménagement et la cohésion sociale qui structurent le futur projet de ville 2035.

Des efforts ont été mis en œuvre en 2023 par les services municipaux pour limiter l'impact de l'inflation et des surcoûts énergétiques qui ont pesé sur les finances de la ville.

Ces efforts fournis en 2023 nous permettent de construire un budget 2024 en adéquation avec le projet de ville que nous voulons pour les habitants. Les services municipaux ont travaillé à l'Euro constant tout en sachant que les dépenses incompressibles vont générer des augmentations mécaniques.

Pour les grands événements, il a été demandé aux services de chiffrer le coût des prestations techniques séparément. En effet, ces coûts supplémentaires ne doivent faire baisser la qualité attendue de l'événement.

Les projets nouveaux ont fait l'objet d'un chiffrage séparé du budget de la direction ou du service en essayant d'être au plus juste du coût de la prestation et des coûts induits.

La municipalité reste mobilisée pour obtenir des financements supplémentaires de ses politiques volontaristes pour ses habitants.

Le classement en Quartier Prioritaire de la Ville de Saint-Exupéry devrait en théorie nous apporter des recettes supplémentaires. Cependant, hors ANRU et compte tenu de l'inflation, les moyens de la politique de la ville vont baisser en 2024.

a) Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement :

I. Pour les dépenses de fonctionnement

Des charges incompressibles pèsent aujourd'hui sur le budget de la Ville, essentiellement liées aux dépenses de fonctionnement qui augmentent mécaniquement :

- des dépenses de fluides qui restent élevées depuis 2022 (augmentation de l'électricité au 1^{er} février 2024 et du gaz au 1^{er} août 2024) ;
- l'augmentation des prix même si l'inflation sera moindre qu'en 2023 (entre 2,6 et 3,4 %) ;
- les dépenses de personnel (Hausse du SMIC, glissement vieillesse technicité (GVT), revalorisation indiciaire de juillet 2023, une revalorisation de 5 points d'indice à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

À compter de septembre 2024, un nouveau quotient familial sera mis en place afin de permettre l'égalité d'accès au service public pour tous, tout en maintenant un haut niveau de soutien des ménages les plus fragiles et en proposant une meilleure prise en compte des ménages issus des couches moyennes.

Ce nouveau quotient familial permettra également d'harmoniser la prise en compte des situations sociales des usagers sur l'ensemble de ses services. Il aura un coût de 300 000 € pour notre collectivité.

En matière de frais de personnel, malgré les effets de la revalorisation indiciaire de juillet 2023, malgré une revalorisation de 5 points d'indice à compter du 1^{er} janvier 2024 de l'ensemble des agents, malgré la décision de mettre en place une nouvelle prime annuelle à tous les agents, malgré la revalorisation mécanique des carrières et des rémunérations au fil du temps telle qu'elle est organisée dans la fonction publique (« glissement vieillesse technicité (GVT)), leur évolution a pu être jugulée à 26,46 M€ prévu en 2024, soit une augmentation de 3,6 % par rapport au BP 2023.

Ce résultat implique une gestion très rigoureuse des effectifs et oblige chaque service et direction à se réinterroger sur la pertinence d'un remplacement en cas de départ d'un agent en poste (retraite, mutation...).

Le volet des subventions apportées par la Ville au tissu associatif qui a été réexaminé en 2023, est envisagée cette année à hauteur de 519 940 €.

Enfin, dans le cadre du mécanisme de financement de l'intercommunalité, la Ville verse une participation au Grand Paris Sud-est Avenir (GPSEA) pour le financement d'un certain nombre de compétences transférées, dont le mécanisme de calcul est fondé sur l'évolution des bases fiscales. Ce mécanisme sera naturellement concerné par la prise en compte de l'inflation dans la revalorisation forfaitaire des bases de taxe foncière, soit + 3,9 % ce qui va augmenter mécaniquement la contribution de la Ville au GPSEA, qui va ainsi passer de 4,8 M€ à 5 M€ en 2024.

- pour mémoire : évolution des dépenses de fonctionnement depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022	2023	Perspective 2024
Prévision BP	45 018 002 €	44 157 507 €	44 836 682 €	47 006 738 €	48, 5 M€ environ
Réalisé CA	41.369.048 ⁹³ €	41.907.034 ⁰⁵ €	42.672.841 ⁸⁰ €	44 007 123 €	

II. Pour les recettes de fonctionnement

Nos actions quotidiennes s'adressent à l'ensemble de la population et sont utiles à la cité : petite enfance, périscolaire, entretien de la voirie, propreté, actions culturelles et sportives, etc. Cette année la refonte du quotient familial sera bénéfique pour les familles et tous les usagers des prestations municipales. Cette réforme permettra d'appliquer des tarifs au plus près des ressources et du reste à vivre des habitants. Le financement de ce nouveau quotient comme de l'ensemble d'actions portées par notre ville, de l'inflation qui reste élevée et des mesures nationales qui impactent nos dépenses est, de fait, reporté sur la taxe foncière, dernier impôt local sur lequel les communes conservent une réelle possibilité d'augmentation de la fiscalité avec des effets significatifs.

Ainsi, comme la plupart des villes, sur notre territoire comme à l'échelle nationale, nous ne pourrions peut-être pas éviter, malgré les efforts évoqués ci-dessus, de recourir à une augmentation de la fiscalité : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) principal levier de fiscalité dont dispose les communes après la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Du point de vue des recettes, il est à signaler que les bases fiscales 2024 sont donc automatiquement revalorisées de + 3,9 % en raison de l'inflation. Cela devrait générer une recette supplémentaire de près de 0,56 M€. Cette augmentation ne sera pas suffisante pour absorber l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Aussi, il est étudié une possible hausse du taux de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui pourrait ainsi passer de 44,01 % à 45,46 % (+ 3,3 %) et permettrait de dégager un peu plus de 524 000 € de recettes supplémentaires, soit près de 1,08 M€ de gain possible au total (entre la revalorisation des bases et l'augmentation du taux).

Concernant les dotations reçues de l'État, il est rappelé que la dotation forfaitaire (couramment appelée « DGF ») est à zéro depuis 2022. Pour mémoire, elle s'élevait à 6 747 173 € il y a dix ans (en 2014), avant de tomber à 436 410 € il y a cinq ans (en 2018) et d'être aujourd'hui à zéro (depuis 2022). Elle sert pourtant à financer l'ensemble des missions que la Ville prend en charge pour le compte de l'État : état civil (y compris la conclusion des pactes civils de solidarité, transférés en novembre 2017 sans compensation financière), cadastre, liste des élèves scolarisables et inscriptions scolaires, liste électorale et organisation des scrutins, opérations de recensement citoyen des jeunes, etc.

En revanche, la Ville perçoit une dotation de solidarité urbaine (DSU) ; en 2014 elle s'élevait à 2 456 792 €, en 2018 à 3 387 177 €, en 2022 à 3 696 386 €, en 2023 à 3 805 438 €. Sa progression aura varié de + 1,03 % entre 2022 et 2023, c'est cette hypothèse qui est retenue pour le projet de budget 2024.

En 2023, le Conseil municipal a instauré une redevance d'occupation et a fixé une grille tarifaire pour les équipements culturels et sportifs afin de les valoriser lorsqu'ils ne sont pas occupés par la ville (pour ses propres événements ou manifestations) ou par les nombreuses associations locales dans un but d'intérêt local.

Les autres tarifs municipaux pour leur part ont fait l'objet de deux revalorisations sur 2023.

- pour mémoire : évolution des recettes de fonctionnement depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022	2023	Perspective 2024
Prévision BP	45 018 002 €	44 157 507 €	44 836 682 €	47 006 738 €	48,5, M€ environ
Réalisé CA	45.956.815 ¹¹ €	47.053.625 ⁸⁶ €	46.898.059 ⁰⁵ €	47 503 686 €	

III. L'autofinancement et le taux d'épargne brute

Au regard du contexte national, le projet de budget 2024 a été bâti avec un projet d'autofinancement possible à dégager peu ou prou identique à celui initialement prévu au budget 2023, soit autour d'un peu plus de 3 M€.

- pour mémoire : évolution de l'autofinancement depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022	2023	Perspective 2024
Réalisé CA (excédent de fonctionnement)	4.587.466 ¹⁸ €	5.146.591 ⁴⁸ €	4.225.256 ⁷⁵ €	3 496 562 €	3 M€

La prévision prudentielle du taux d'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) est envisagée à 4,2 M€ comme l'an dernier. Il est à noter que l'épargne brute constatée au CA en 2023 est de 5 666 836,73 €.

L'épargne brute conditionne le degré de solvabilité de la collectivité. En effet, l'indicateur le plus pertinent de l'endettement d'une collectivité consiste à mettre en évidence sa capacité à se désendetter.

IV. Pour les recettes d'investissement

Conformément à la loi, une dotation aux amortissements est obligatoirement constituée chaque année, dans le cadre de l'amortissement comptable de certains biens communaux dont la liste a été actualisée par délibération, le 15 décembre 2022. Elle constitue une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Pour 2024, elle devrait s'élever à 2 263 480 € (contre 2 064 500 € en 2023). Cette recette d'investissement peut être librement affectée, notamment pour aider à financer de nouveaux investissements.

La Ville perçoit par ailleurs le fonds de compensation sur la TVA (FCTVA) qui lui permet de récupérer une partie (16,404 %) de la TVA payée sur une grande partie des dépenses d'investissement réglée l'année précédente (hors acquisitions et aménagements de terrains et hors travaux sur le Domaine privé de la Commune). Pour 2024, ce FCTVA est estimé autour de 1,45 M€.

Au titre de la fiscalité directement imputée en investissement, la Ville perçoit la taxe d'aménagement sur les opérations d'urbanisme créant de la surface de plancher. Son produit varie naturellement en fonction des m² bâtis. Sur les trois dernières années, cette taxe a ainsi rapporté 183 127,42 € en 2020, 142 705,80 € en 2021, mais seulement 33 212,53 € en 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le fait déclencheur est la déclaration d'achèvement de travaux. C'est la Direction des finances publiques qui pilote entièrement son calcul et son recouvrement. L'an dernier, la ville a perçu 181 710 €. La prévision budgétaire pour 2024 reste donc extrêmement prudente.

La Ville perçoit également une fraction des amendes de police, proportionnellement au nombre des contraventions à la police de la circulation qui ont été dressées sur le territoire. Sur les trois dernières années, cette recette s'est élevée à 215 062 € en 2020, à 88 271 € en 2021, à 165 926 € en 2022 et à 156 578 € en 2023. Étant variable d'une année sur l'autre, il est fait l'hypothèse du montant moyen sur trois ans pour la prévision 2024.

V. L'intégration des résultats 2023 au budget 2024

Pour avoir une vision plus précise et plus juste de la situation financière de la Ville, la clôture des comptes 2023 a été travaillée en parallèle avec l'élaboration du projet de budget 2024, afin de connaître, sans attendre, les résultats de l'exercice 2023 (et non pas au budget supplémentaire en juin prochain).

En fonctionnement, sur une prévision initiale de 47 006 738 € en recettes et dépenses, la Ville a encaissé 47 503 686 € (+ 101,5 %) et dépensé 44 007 123 € (93,61 %). Elle dégage ainsi un excédent de fonctionnement de +3 496 562 €. Pour mémoire, l'autofinancement prévisionnel avait été estimé à 2,08 M€.

En investissement, sur une prévision initiale de 22 472 273,13 € en recettes et dépenses, la Ville a encaissé 13 749 726 €, auxquels il faut ajouter 4 964 391 € de restes à réaliser en recettes, et dépensé 12 620 367 €, auxquels il faut ajouter 2 912 234 € de restes à réaliser en dépenses. Elle dégage ainsi un excédent d'investissement courant de 1 129 358 €.

Ces résultats de + 3 496 562 € en fonctionnement et de + 1 129 358,47 € en investissement, soit + 4 625 920,47 € au total seront inscrits en recette d'investissement au projet de budget 2024.

b) Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement :

Comme chaque année, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) fait l'objet d'une évolution et d'une adaptation en fonction des besoins et des contraintes financières.

Pour 2024, il comprend sept grands axes de dépenses d'investissements, pour un montant total estimé autour de 19 M€ (hors report) :

① dans les équipements scolaires avec des interventions programmées dans les cinq écoles et groupes scolaires de la Ville, pour près de 4,71 M€ (dont 2,5 M€ pour la poursuite de la rénovation du groupe scolaire Romain Rolland) ;

② dans les équipements culturels pour un peu plus de 378 000 €, principalement des travaux de mise en conformité et rénovation de la salle Gérard Philipe et de la maison de la réussite ;

③ dans les équipements sportifs pour près de 678 000 € au total, principalement au gymnase Cotton et au complexe Léo Lagrange ;

④ dans les autres équipements de la Ville (petite enfance, centre de vacances de CEZAIS, mairie, police municipale, centre technique...) pour divers travaux d'entretien ou de rénovation, pour un total de près de 2,81 M€ ;

⑤ dans l'espace public : sur la voirie, le mobilier urbain, les espaces verts, les réseaux et l'éclairage public, pour un total de plus de 3,5 M€, ainsi que la poursuite du déploiement de la vidéosurveillance (pour 180 000 €) ;

⑥ pour l'aménagement urbain, pour un total de plus de 2,2 M€, dont la plantation d'arbres et l'aménagement d'îlots de chaleurs, les travaux du « socle des tours Jaurès », l'aménagement du parc du Centre ancien... ;

⑦ pour la politique foncière, y compris au titre du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), pour un total de 4,23 M€.

Pour financer ces différentes opérations, il sera fait appel à des subventions des partenaires publics de la Ville (État, Région, Métropole du Grand Paris...), à hauteur de 2,25 M€ estimée.

c) Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette et les perspectives pour le budget :

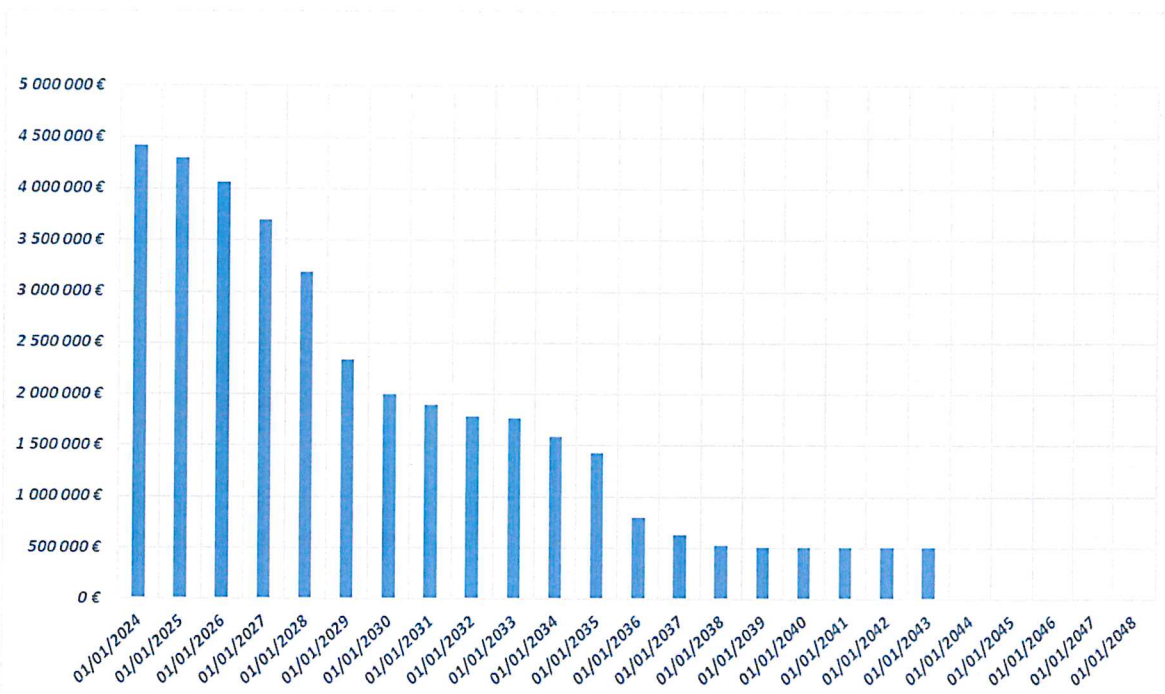
L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 31 463 234,93 € de capital restant dû.

Cette dette est composée à 78 % d'emprunts à taux fixe (qui s'échelonnent de 0,37 % à 5,06 %) et à 22 % d'emprunts à taux variable (indexés sur l'EURIBOR à 1, 3 ou 12 mois selon les cas), et souscrits auprès de 7 banques : la Banque Postale, DEXIA, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, la Banque des Territoires...

Le montant total de l'annuité 2024 doit s'élever autour de 4,52 M€, qui se ventilent en 3,61 M€ de capital qui sera remboursé et d'un peu plus de 911 000 € d'intérêts à payer – sachant qu'une partie de ces derniers sont à taux variable, le montant des intérêts variera donc en cours d'année au gré de l'évolution de l'EURIBOR. Au 31 décembre 2024, le capital restant encore dû s'élèvera alors à 27, 85 M€.

Pour mémoire, la Ville a souscrit un emprunt en 2022 de 8 M€ (auprès de LA BANQUE POSTALE) pour aider à financer ses investissements. Le remboursement de cet emprunt a débuté le 25 octobre 2023.

En intégrant donc ce dernier emprunt, la courbe de désendettement s'établit comme suit :



On relèvera que plusieurs prêts anciens arriveront à échéance progressivement en 2028 (6 emprunts), en 2029 (3 emprunts), en 2034 (1 emprunt), en 2035 (3 emprunts), en 2037 (1 emprunt) et en 2038 (1 emprunt), l'ultime prêt, souscrit en 2022, s'achevant en 2043. Ainsi, une forte capacité d'emprunt va-t-elle pouvoir être reconstituée progressivement dès le milieu de la prochaine mandature 2026-2032.

Pour 2024, il est envisagé de faire appel à l'emprunt, dans une enveloppe qui pourrait se situer autour de 7 M€.

d) Les informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel et la durée effective de travail :

Au 31 décembre 2023, la Ville compte 511 agents sur emploi permanent, répartis en 403 agents fonctionnaires et 108 agents contractuels.

Ils se répartissent en (184) 36 % d'hommes et (327) soit 64 % de femmes, ensemble en 9,3 % agents de catégorie A, 11,3 % de catégorie B et de 79,4 % catégorie C.

- pour mémoire : évolution des effectifs depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'emplois	552	559	546	547
Nombre d'Agents	528	533	505	511

La Ville reste donc avec un certain nombre d'emplois créés non pourvus : soit 40 emplois vacants. Certains emplois font l'objet d'une réflexion dans le cadre de réorganisation des services, notamment dans la recherche d'optimisations des ressources humaines ; les autres emplois vacants sont en cours de recrutement et la procédure peut être plus ou moins longue en fonction du type d'emploi et de la tension rencontrée sur certains métiers... : il s'agit notamment des emplois de policiers municipaux, des métiers de la santé et la petite enfance et aussi des métiers du bâtiment.

Pour l'ensemble de ces agents, les frais de personnel auront représenté 25 201 223,32 € en 2023, parmi lesquels :

- 13 892 843,94€ versés en rémunération indiciaire à titre principal ;
- 3 608 690,73€ versés au titre du régime indemnitaire ;
- 96 836,75€ versés dans le cadre de la nouvelle bonification indiciaire.

À noter que les heures supplémentaires ne sont pas rémunérées et qu'aucun avantage en nature n'a été monétisé.

Il est également à noter que l'équilibre global du chapitre est en diminution de 1,09 % par rapport au réalisé de 2022. Il était de +2,6 % entre 2022 et 2021, de +5 % entre 2021 et 2020 et de -1 % entre 2020 et 2019. Le budget prévisionnel est de 26 466 000 €, soit une augmentation de 3,6 % par rapport au BP 2023.

Cette estimation comprend les augmentations mécaniques de la masse salariale liées au « Glissement vieillesse technicité » (GVT) reliées à l'ancienneté des agents et aux diverses augmentations qui s'imposent à la collectivité :

- Hausse du SMIC de 1,13 % au 1/01/24, ainsi que l'impact en année pleine des hausses 2023, soit un surcoût de plus de 20 000 €, tenant compte également d'une éventuelle augmentation de 1 % en juillet 2024 ;
- Augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents rémunérés sur une base indiciaire, soit plus de 500 agents, soit un surcoût de 22 000 € ;
- Les avancements de grade 2023 pour 83 agents de la collectivité, soit un surcoût annuel de 70 000 € ;
- La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) qui est une indemnité versée aux agents qui ont perdu du pouvoir d'achat dans les 4 dernières années. Plus l'inflation augmente, plus la GIPA est amenée à augmenter. Le montant versé en 2023 est de 22 000 €. Le montant estimé pour 2024 est de 42 000 € ;
- La prime de précarité est inscrite pour 12 000 €, au niveau de réalisation de 2023 ;
- Le remboursement du Pass Navigo à 75 % depuis le 1^{er} septembre 2023, génère un surcoût de 15 000 € en 2024 ;
- Les élections européennes prévues en 2024 génèrent des frais des coûts de préparation et de tenue des bureaux de vote, soit un montant de 25 000 € ;

Suite aux décisions municipales :

- le versement aux agents d'une nouvelle prime annuelle (CIA) en août 2024 estimé à 500 000 €
- La hausse de la prime annuelle indexée sur le SMIC, soit un surcoût prévisionnel de 22 000 €
- La revalorisation de la participation à la Mutuelle et à la Prévoyance pour les agents qui adhèrent aux contrats de groupe, avec une hausse de 5 € par mois, estimée à + 20 000 €

Par ailleurs, suite au classement en « Quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville » de Saint-Exupéry, des agents sont susceptibles de percevoir une NBI, le montant est estimé à 15 000 € supplémentaires.

Il est également prévu une augmentation de l'assurance statutaire de la collectivité, de 0,18 % soit un montant annuel estimé à 18 000 € et le doublement du montant du budget formation (150 000 € hors CNFPT)

Concernant enfin la durée effective de travail au sein des services de la Ville, le Conseil municipal a délibéré les 29 septembre 2022 puis le 9 février 2023 (suite à des observations de la préfecture), à raison de trois cycles de travail : annualisé pour les personnels techniques et 35 heures 09 ou 36 heures 39 pour les personnels non techniques. Suite à un référé suspension de la préfecture, ces délibérations ont été suspendues par le tribunal administratif de Melun. La ville est en attente du jugement sur le fond.

③ Le projet de budget annexe du réseau de chaleur pour 2024

La structure BONNEUIL-RESEAU CHALEUR est un nouvel établissement secondaire de la Commune de Bonneuil-sur-Marne. Elle est née de la volonté de la Mairie de faire face à de multiples contraintes :

- Un prix des énergies électriques et Gaz très haut
- Un développement important du réseau de géothermie qui accompagne notre volonté de développement de l'habitat.
- Des investissements lourds qui accompagnent ce développement ainsi que la pérennisation des outils de production géothermaux

En effet, si aujourd'hui, les finances du SETBO sont saines, les projets d'investissements à hauteur de 11 M€ pour fin 2028 et l'impact financier qu'aurait un problème de production géothermale, a amené la municipalité à repenser la structure juridique de la géothermie communale.

Par sa délibération DCM 2023-84 du 6 juillet 2023, le Conseil municipal a adopté le premier budget annexe de la régie du réseau de chaleur. La Ville a volontairement repris l'addition du budget primitif et du budget supplémentaire que le SETBO avait adoptés.

Le budget 2023 du réseau de chaleur n'a pas été exécuté puisque la commune n'a repris la compétence qu'au 1^{er} janvier 2024.

Le projet de BP 2024 s'établira autour de la somme globale de 7 370 k€ pour les deux sections cumulées soit :

BP 2024		
BALANCE DE FONCTIONNEMENT	PROVISOIRE	MÉMOIRE
	BP 2024	BP 2023
RECETTES	3 760 192,00	6 068 302,00
DÉPENSES	3 760 192,00	6 068 302,00
BALANCE D'INVESTISSEMENT	PROVISOIRE	MÉMOIRE
	BP 2024	BP 2023
RECETTES	3 610 292,00	1 512 512,00
DÉPENSES	3 610 292,00	1 512 512,00

a) En exploitation

La presque totalité des recettes provient de la vente de chaleur aux abonnés au réseau.

Pour faire fonctionner ce dernier, il est par ailleurs nécessaire de l'assurer, d'en assurer l'entretien, la maintenance, les contrôles réglementaires périodiques, de régler les impôts et taxes, etc. Ainsi que les frais de personnel affectés à son exploitation. Et encore de rembourser les intérêts de la dette en cours. Et aussi d'amortir comptablement les biens acquis. Tout comme pour le budget principal de la Ville.

Celle-ci s'équilibre à 3 760 k€ en dépenses et en recettes avec les principales inscriptions

Les informations essentielles qui seront anticipées à travers cette section sont à nouveau, la prise en compte du prix des énergies et donc l'impact financier sur le budget. En fait il

s'agit de maintenir un équilibre entre cette répercussion tout en n'obérant pas le budget du nouvel établissement BONNEUIL-RESEAU CHALEUR.

b) en investissement

Celle-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 610 k€ pour les inscriptions nouvelles au titre de l'exercice 2024.

À titre d'information le BP voté en avril ne reprendra les résultats de l'exercice 2023 que si la dissolution du SETBO est actée.

En dépenses réelles, nous avons pour 3 610 k€ qui correspond à :

- Remboursement de la dette en capital pour :	700 k€
- Frais d'études :	235 k€
- Frais d'insertion :	25 k€
- Divers travaux :	2 590 k€

En dépenses d'ordre nous avons pour 68 k€

En recettes d'investissement, nous avons 3 610 k€ de recettes d'ordre qui correspond :

- 257 k€ d'autofinancement
- 1 167 k€ d'amortissement
- 2 186 k€ d'emprunt

En plus du remboursement du capital des emprunts en cours, il est nécessaire d'engager une série de travaux sur le réseau de chaleur :

Remplacement des échangeurs Géo	600 000 €
Remplacement variateur Production	35 000 €
Remplacement Cellules + Transfo + TGBT	198 000 €
Dévoisement Fabien	200 000 €
Chaufferie 3F	885 000 €
Raccordement 3F	672 000 €
Total	2 590 000 €

c) Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette et les perspectives pour le budget

Les échéances connues et estimées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 :

	Amortissement	Intérêts	Total
Année 2024	691 467,69 €	233 149,04 €	924 616,73 €

Nous constatons que le réseau de chaleur n'a pas d'emprunt toxique et qu'aucun emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2023.

On constate que le flux de remboursement est quasi constant jusqu'en 2027 avec des remboursements qui évoluent entre 800 k€ et 900 k€ en matière d'annuités.

À partir de 2032, les annuités passent sous la barre des 300 k€ jusqu'à l'extinction de la dette en 2038.

La Caisse d'Épargne représente plus de 84 % du capital de la dette de la structure et le Crédit Agricole près de 15 %

La dette du Réseau de chaleur est de 62 % en taux fixe et de 38 % en taux variable.

Au début de l'exercice 2024, le capital restant dû est de 6 586 k€

Au vu du présent rapport, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces différentes orientations budgétaires pour 2024, afin de pouvoir achever l'élaboration du projet de budget primitif 2024 en conséquence.

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 4 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Donc, j'imagine, comme à l'accoutumée, qu'il y a des demandes de prise de parole. N'hésitez pas. La parole à Marc SCEMAMA, s'il vous plaît.

M. SCEMAMA : Tout d'abord, bonjour ou plutôt bonsoir à tous ceux à qui je n'ai pas eu l'occasion de le dire en face. C'est un moment important pour notre collectivité ce soir, la présentation de notre ROB, notre rapport d'orientations budgétaires. Au fond, notre débat ce soir peut se résumer en une seule question, auquel tous les groupes se sont attachés et s'attachent : comment offrir le meilleur service public à nos concitoyens avec les ressources dont nous disposons ? En conséquence, quelles sont les orientations budgétaires qui nous paraissent les plus justes ? Je parlais de ressources, financières d'abord, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des chiffres que Virginie nous a présentés, mais ils montrent deux choses, tous ces chiffres : le tarissement et la recentralisation. Oui, tarissement avec une DGF réduite à une peau de chagrin et d'autres dotations qui augmentent extrêmement peu. Je ne prendrais qu'un exemple, le 1 % de la DSU qui est bien inférieur à l'inflation. Et ce tarissement va de pair, hélas, avec la recentralisation. Nos collectivités ont perdu tout d'abord, sur le quinquennat de Monsieur SARKOZY, la possibilité de lever la taxe professionnelle qui a été remplacée par d'autres impôts économiques comme la CFE, que les communes ne fixent plus, perdus qu'ils sont, dans les couches du millefeuille des collectivités. Depuis sa suppression par nos gouvernements actuels, nous n'avons pas non plus la taxe d'habitation. Vous me direz : qu'est-ce qu'il nous reste ? On a une équation très difficile où il faut répondre aux attentes toujours croissantes de nos concitoyens, avec des ressources raréfiées et dont nous ne maîtrisons plus qu'une toute petite partie. Pour combien de temps ? On ne sait pas. En fixant les taxes foncières. Donc, le contexte économique – Virginie en a parlé – n'est pas très porteur, avec des prévisions de croissance extrêmement faibles et une inflation qui se maintient à un taux très élevé. Et ce n'est pas les dernières mesures annoncées par le ministre de l'Économie, Monsieur LE MAIRE, avec 7 milliards d'économies à faire, un gigantesque coup de rabot, qui se traduiront par encore plus de difficultés pour nos concitoyens et pour nos collectivités. Il nous reste fort heureusement une ressource inépuisable. Je parlais de ressources tout à l'heure, une autre : celle des hommes et des femmes qui font vivre le service public de notre commune, celle qui a été souvent en première ligne face à la crise sanitaire que nous avons vécue, il y a quatre ans, celle qui est vilipendée par tous les idéologues néolibéraux qui ne voient en elle qu'un coût en ignorant bien sûr les bénéfices irremplaçables qu'elle est pour notre population bonneuilloise et pour toute la population française, dont elle est souvent le seul patrimoine. Ce service public, s'il faut continuer à en maîtriser le budget, comme c'est fait, il faut le doter d'un outil supplémentaire : la GPEC, la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, avec une vision prospective sur un, deux ou cinq ans de nos besoins en compétences pour rendre à nos concitoyens le meilleur service public et tenter de répondre à ces besoins en faisant en priorité monter en compétence par la formation nos agents. Nous pourrions ainsi, malgré toutes les contraintes dont je vous ai parlé, continuer, comme l'a évoqué le rapport, à investir massivement, toujours dans l'intérêt de nos concitoyens, notamment comme ça va être fait cette année pour le sport ou pour nos enfants, tout en maîtrisant notre endettement. Donc, le groupe Socialistes et partenaires prend acte de ce rapport d'orientations budgétaires dont il approuve les axes. Je vous remercie de votre attention, mes chers collègues.

M. ÖZTORUN : Merci beaucoup, Marc, pour toutes ces précisions enrichissantes et ton apport aussi à la construction budgétaire. Comme vous le savez, Marc, il est aussi à la délégation de l'optimisation budgétaire et fait un travail qui n'est pas des plus simples ni des plus sympathiques, mais il le fait à bon escient pour la continuité du service public. Qu'il soit remercié.

D'autres prises de parole ? Monsieur DAVID, vous ne voulez pas prendre la parole ? Ça aurait été étonnant. Je vous en prie, Monsieur DAVID.

M. DAVID : J'aurais bien aimé que mes collègues se manifestent aussi comme Marc.

M. ÖZTORUN : On ne peut pas toujours plaire.

M. DAVID : Monsieur le Maire, si vous permettez, on va rentrer peut-être un peu plus dans les détails, même si mon collègue Marc SCEMAMA a déjà effleuré quelques indices. Alors, revenons tout d'abord sur le contexte national. Effectivement, il n'est pas très favorable aujourd'hui pour établir un budget bien équilibré afin d'assurer le meilleur service public au quotidien. Cette conjoncture internationale inquiète un grand nombre de nos concitoyens aussi : inflation record, hausse des prix de l'énergie, la guerre en Russie et en Ukraine, le conflit israélo-palestinien, déficit record du pays avec plus de 3 000 milliards d'euros, baisse du pouvoir d'achat des ménages, des retraités, hausse des loyers, des assurances, de l'essence... La liste est trop longue pour tout énoncer. Finalement, on a du mal à trouver quelque chose qui va bien en ce moment. Mais même la croissance qui avait été annoncée par la Banque de France en 2023 pour 2024 est revue à la baisse ; selon l'OCDE et l'INSEE, 0,6 au lieu de 1,4, prévisionnels du ministre de l'Économie des Finances publiques. Nous n'allons pas trop nous attacher sur ces mauvaises prévisions nationales qui risqueraient de nous empêcher de dormir. Passons plutôt à ce qui nous concerne, c'est-à-dire le futur budget 2024 de la commune.

Premier point important, Madame DOUET, c'est les valeurs, nous avons 18 117 habitants en 2022 ; en 2023, 16 626 inscrits au budget primitif. Avez-vous retrouvé nos 14 91 habitants ? Ça, c'est la première question. Alors pour vous, c'est peut-être un point de détail, mais pour nous, c'est le seul moyen pour calculer les ratios des recettes et des dépenses de fonctionnement par habitant. L'INSEE annonce 18 424, pour votre information. Alors, le débat d'orientations budgétaires est de présenter à l'ensemble des élus la feuille de route des recettes et des dépenses dans la section de fonctionnement et d'investissement. J'en profite aussi, comme Monsieur le Maire, pour remercier le service financier et le service administratif pour ce travail accompli que nous reconnaissons très compliqué à maîtriser en ce moment.

Commençons par les recettes de fonctionnement. En recettes de fiscalité locale, on parle bien de fiscalité locale, nous n'avons plus, comme le disait mon collègue Marc, la taxe d'habitation. Donc, en ressources propres, il ne nous reste plus grand-chose. La taxe foncière, pour l'instant, une partie de la CVAE, puisqu'elle ne sera complètement absente qu'à partir de 2027, pour l'instant, ça diminue d'année en année, mais en 2025, on ne touchera plus rien du tout. Une fraction des recettes, des amendes, la taxe de séjour et autres petites taxes. Donc, il est vrai que la part fiscale de la fiscalité propre des ressources communales tend à se réduire. Puisque le reste, ce ne sont que des dotations et des subventions, puisque le principe est assez simple, toute augmentation pour l'un diminue pour l'autre. Dans les dotations, vous nous rappelez encore une fois que notre DGF est à zéro, pour la énième fois. Pour l'unième fois, je vous répète que la DGF est une dotation de compensation versée aux collectivités les plus défavorisées pour réduire les inégalités des ressources propres entre les collectivités par rapport à leurs charges. Le principe est simple : toute augmentation pour l'un diminue pour l'autre. C'est le système de péréquation passant de la verticale, c'est-à-dire, nationale, à l'horizontale, donc, locale. À ma connaissance, à notre connaissance, nous ne sommes pas considérés pour l'instant comme une ville défavorisée, car le taux d'imposition de la Ville reste très excessif. En revanche, et vous l'avez évoqué, la DSU devrait encore augmenter. Les autres dotations et les subventions devraient diminuer comme une peau de chagrin. Ça, c'est clair. C'est d'ailleurs ce que nous avons dit ces deux dernières années. Bien entendu, c'est une erreur pour la CVAE. En fait, ce qui paraît simple pour moi devient compliqué pour l'exécutif ; je ne parle pas de l'exécutif local. Je pense plutôt qu'il fallait plutôt baisser le taux de la CVAE

pour les entreprises qui embauchent et qui investissent, mais certainement pas de la jeter dans la fosse aux loups. Normalement, je dis bien normalement, parce que ce n'est pas encore discuté, après la disparition de la CVAE en 2027, nous devrions peut-être, je dis bien peut-être récupérer par la DGF. Point d'interrogation. Force est tout de même de constater que les ressources propres seront moins importantes en 2024. Vous n'avez pas donc d'autre choix que d'augmenter la taxe foncière de 3,3 %, tout comme les bases fiscales de l'État qui, elles, augmentent de 3,9 %. Ce qui reviendrait à dire que le taux communal passerait de 44 à 45,46 %, ce qui permet de dégager environ 524 000 € de recettes supplémentaires.

Le point comptable le plus positif de ce DOB, c'est l'excédent entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Autrement dit, notre autofinancement brut puisqu'il est de 4 225 256 € pour 2023, il était en 2023 donc, et il passe à 5 666 836 € pour 2024. Ça, c'est un point très important. Revenons sur la taxe foncière, encore une fois, ce sont les propriétaires, comme vous et moi, Monsieur le Maire et bien d'autres, qui allons supporter toute la fiscalité directe locale. Depuis un moment, il y a un ressenti de la population française d'inégalités. On est en train de les asphyxier. La classe moyenne, vous savez, celle qui ne casse rien dans les rues, qui est peu contestataire et plutôt républicaine d'ailleurs, mais qui a aujourd'hui un sentiment de vulnérabilité et d'inquiétude. En fait, ce n'est pas nouveau. Il suffit de se pencher sur l'échange, que Monsieur le Maire connaît bien aussi, de COLBERT avec MAZARIN, dans la lettre *Le Diable rouge*, il suffit de revenir quelques siècles en arrière. À cette époque lointaine, le grand argentier COLBERT d'ailleurs se posait la question comment faire pour renflouer les caisses de l'État ? C'est-à-dire, notre Bruno LE MAIRE d'aujourd'hui. Et MAZARIN lui répond : « Vous savez, il y a une quantité de gens qui sont entre les deux, ni pauvres ni riches, des Français qui travaillent, rêvant d'être riches et redoutant d'être pauvres. C'est ceux-là que nous devons taxer, encore plus, toujours plus. C'est ceux-là, tu leur en prends, tu leur prends, plus ils travaillent pour compenser. C'est un réservoir inépuisable ». En fait, des siècles après, on se rend compte qu'on en est toujours au même point.

Alors, passons à la section de fonctionnement dans les dépenses. Ce qui est inquiétant, c'est que les dépenses réelles de fonctionnement vont augmenter de 1 million en 2024, 1 million d'euros. Malgré le placardage dans toute la ville pour dire à nos concitoyens qu'il manquait l'année dernière 4 millions, nous nous attendions à de bonnes résolutions en matière d'économie 2024, il n'en est rien. Effectivement, Madame DOUET, il y a des dépenses de fonctionnement incompressibles, on le reconnaît, qui génèrent des augmentations mécaniques irréversibles. Cependant, si vous avez bien lu notre tribune, notre dernière tribune, vous comprendrez qu'il est encore possible de faire des économies non négligeables. Je vous rappelle qu'en 2023, nous dépensions 2 234 € par habitant, alors que la moyenne nationale est de 1 079 €. En même temps, les recettes de fonctionnement sont de 2 563,30 € par habitant. À partir de ces deux chiffres, nous pouvons considérer que la santé financière n'est pas dans le rouge, bien au contraire. Et ce n'est certainement pas en demandant au personnel communal de la mairie de faire quelques économies de chauffage, d'électricité ou de petit matériel que la situation pourrait s'améliorer dans les dépenses de fonctionnement. Alors, en dehors de la DSU, vous savez aussi bien que nous que l'État a décidé de baisser les concours financiers pour des raisons d'endettement. Voilà pourquoi nous devons tous ensemble trouver des solutions pérennes pour envisager l'avenir. Il y a plusieurs moyens pour y parvenir. En bon marin, il faut savoir réduire la voilure – ce n'est pas la première fois que je le dis d'ailleurs – lorsque la situation la demande. Petit temps grand foc, grand temps petit foc. Aujourd'hui, nous sommes dans la tempête. Il faut donc sortir le petit foc, autrement dit, baisser la voilure. Force est de constater que l'essentiel des dépenses de fonctionnement pour 2024 est dû aux charges de personnel : 723 000 €, sur le million d'euros d'augmentation des dépenses de fonctionnement. Alors, une revalorisation de l'indice, etc., mais de toute façon, nous ne sommes pas contre, bien sûr, mais ça augmente d'autant plus les dépenses de fonctionnement. De ce fait, nous devrions atteindre – et je n'étais pas très loin de votre calcul – 26 200 000 €. J'avais 26 200 000 €, vous avez annoncé 26 460 000 €, je crois. Bien sûr, nous comprenons qu'il faille répercuter la revalorisation de l'indice des agents sur le budget des frais de personnel. Mais cette année, effectivement, le Père-Noël est tout de même très généreux. Puisque ce poste explose, nous verrons bien au moment du budget 2024 de combien sont les dépenses réelles de fonctionnement par habitant.

Alors, malgré le contexte national, vous arrivez tout de même à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, avec un autofinancement qui reste à hauteur de 2 millions d'euros, ceci grâce à l'augmentation des bases fiscales qui ne cessent d'augmenter : 3,4 % en 2022 ; 7,1 en 2023 et 3,9 en 2024. Chaque nouvel indice est calculé sur le prix de la consommation de novembre à novembre, nous le savons tous. En ce qui concerne la marge brute, ça – c'est très important – qui est égale à la différence entre les recettes réelles et les charges courantes dépenses de fonctionnement moins les intérêts de la dette de la section de fonctionnement, celle-ci reste solide, je dirais même très solide. Quant à la marge nette d'autofinancement annoncée, elle est égale à la marge brute d'autofinancement moins le montant de l'annuité de la dette. Par conséquent, cette marge de manœuvre représente l'apport financier pour la commune, nouvel apport financier pour la commune. Autrement dit, la Ville est à même d'investir en cours d'année. C'est aussi une question de confiance qui devrait s'installer entre l'emprunteur et le prêteur. Dans la section d'investissement 2023, vous aviez budgété – là, par contre, on a un petit problème – en recettes 17 343 178 € plus le reste à réaliser, 1 million, soit un total de 18 355 000 €. Cette année, les dépenses d'investissement s'élèvent à 15 millions d'euros, ou alors j'ai mal écouté ce que vous aviez dit tout à l'heure, vous avez parlé de 18 millions. Ceci étant, il y a tout de même un résultat de 3 496 562 € de fonctionnement plus 1 129 000 €, on arrive à 4 625 920 € qui viendront s'ajouter effectivement aux recettes d'investissements pour 2024. En ce qui concerne la taxe d'aménagement 2023, vous aviez estimé un versement de la direction des finances de 25 000 €. Or, nous avons touché 181 000 €. Comment expliquez-vous cette différence d'appréciation ? 25 000 € budgétés, nous avons touché 181 000 €. On ne va pas s'en plaindre en même temps. Dans les emprunts, vous faites appel à un nouvel emprunt d'environ 7 millions d'euros. Pouvez-vous nous dire, Madame DOUET, quels seront le but et l'objectif de ce nouvel emprunt ?

M. ÖZTORUN : Monsieur DAVID.

M. DAVID : J'ai presque fini.

M. ÖZTORUN : Non, il n'y a pas de problème. C'est juste que si vous voulez qu'on vous entende, approchez le micro de votre bouche, c'est tout ce que je demande.

M. DAVID : Très bien. Alors, dans les emprunts, vous faites un nouvel emprunt de 7 millions d'euros. Pouvez-vous nous dire quels seront le but et l'objectif de ce nouvel emprunt ?

Concernant le réseau de chaleur SETBO que nous venons de reprendre, vous écrivez dans les finances que les finances sont saines en 2024. L'équilibre budgétaire prévisionnel de la SETBO pour 20 se confirme. Nous constatons une baisse significative des dépenses de fonctionnement par rapport à 2023. C'est important, Monsieur le Maire. Ça va dans votre sens en plus, vous devriez écouter. Nous constatons une baisse significative des dépenses de fonctionnement par rapport à 2023 dans la SETBO. Nous n'allons pas nous en plaindre.

M. ÖZTORUN : Monsieur DAVID, je suis désolé, ne mettez pas votre main sur la bouche.

M. DAVID : C'est un défaut.

M. ÖZTORUN : Franchement, on a du mal à vous entendre. Je vous prie de m'excuser, ce n'est pas du tout un manque de respect de ma part.

M. DAVID : Non, je disais que pour les dépenses de fonctionnement, nous n'allons pas nous en plaindre, bien au contraire. Mais avec quel coup de baguette magique avez-vous diminué les dépenses de fonctionnement du budget prévu d'exploitation qui était de 6 068 000 € en 2023, et là, il passe à 3 760 000 € en 2024, soit 2 308 000 € en moins ? Chapeau ! Chapeau bas !

Pour tout le reste, nous attendrons d'analyser en avril la présentation du budget primitif M57 2024.

Enfin, réfléchissons à l'avenir. Que nous soyons dans la majorité ou pas, nous pensons que le plus dur est à venir en matière de budget de fonctionnement pour l'ensemble des

communes de notre pays. Ce n'est pas un scoop de dire que l'État n'a plus les moyens pour faire face à ses obligations. Un aveu de carabistouilles qui commence à inquiéter les prêteurs. Donc, comment se substituer à l'État pour renforcer nos ressources propres pour 2024 et 2025, 2026 ? Avez-vous une feuille de route pour ces trois prochaines années ? Du moins, nous l'espérons. Il y a bien des solutions, encore faut-il les entendre. Vous qui avez l'habitude, Monsieur le Maire, de monter sur les barricades, vous devriez manifester auprès de l'État pour l'obliger à indexer ses concours financiers sur l'inflation. En deux, qu'il nous restitue les 500 millions pris dans la poche des collectivités en 2023 et les 750 millions de la compensation de la CVAE. Ça rejoint un petit peu ce que disait Marc tout à l'heure. En trois, battez-vous pour que l'État mette en place une contribution universelle qui serait soustraite de l'impôt sur le revenu de tous les Français. Cette contribution pourrait aller directement aux collectivités territoriales pour leur fonctionnement. De cette manière, elle deviendrait globale et nous ne passerions plus notre temps à réclamer des dotations et des subventions qui n'arriveront toujours pas.

Conclusion, j'espère que tout le monde est conscient, que les Français en ont assez des mensonges incessants que leur propose la communication politique nationale, qu'elle soit d'ailleurs de la majorité ou de l'opposition. Le constat est assez simple, le système de santé est malade, la sécurité n'est plus assurée, l'Éducation nationale n'a plus assez de moyens, la justice non plus, la souveraineté alimentaire est une illusion, les agriculteurs français n'ont aucun espoir, les économies budgétaires n'existent pas et le chômage ne diminue toujours pas. Je vous remercie de votre attention.

M. ÖZTORUN : Merci, Monsieur DAVID. J'ai failli vous applaudir à la fin. Vous avez posé beaucoup de questions. Toutes les questions sont légitimes, il n'y a pas de mauvaises questions. Et, bien sûr, vous venez avec vos questions, forcément, vous imaginez bien qu'on vient avec nos réponses, comme disait Georges MARCHAIS en son époque. J'ai glissé Georges MARCHAIS dans la discussion, c'est pas mal. Bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur CAYRE, je vous en prie.

M. CAYRE : Après cette avalanche de chiffres, je vous épargnerai des chiffres. Cette discussion sur les orientations budgétaires de notre ville se déroule, comme nous l'avons tous dit ce soir, dans un contexte économique difficile. Après le vote du budget de l'État pour 2024, Bruno LE MAIRE annonce 10 milliards d'économies supplémentaires. Et en 2025, la purge sera encore plus importante, on parle de 20 milliards. Ces choix sont ceux du gouvernement qui nous impose l'austérité et continue de faire des cadeaux aux plus aisés de notre société. Une fois de plus, ce sont les services publics et les collectivités, notre collectivité, qui vont en faire les frais. C'est ce régime qui nous est, hélas, imposé depuis 2014. Alors, certains chercheront comment polémiquer, soit pour dénoncer nos dépenses, nos effectifs trop élevés, soit pour dénoncer notre activité. C'est le petit jeu de la politique. Mais ne leur en déplaise, notre ville est bien gérée. Le projet d'orientations budgétaires que l'on nous présente en est la preuve concrète. Elle a une situation financière maîtrisée et cela sans remettre en cause ce qui constitue notre ADN, à savoir le service public, notre action solidaire, avec une attention particulière toujours en direction des plus défavorisés, des personnes le plus en difficulté. Nous tenons nos engagements et, maintenant, toutes ces actions au service de tous les habitants en aidant à faire face aux difficultés avec le plan des solidarités.

Nous avons donc, à l'occasion du dernier budget, pris des mesures difficiles et nous remercions d'ailleurs – comme il a été dit par Marc, par Monsieur DAVID aussi – tous les services de la municipalité qui, après d'âpres arbitrages, ont œuvré à ce document, ô combien important pour notre ville. Ce ROB est donc le résultat d'une gestion rigoureuse et efficace. Mais nous savons tous que de lourds défis économiques et sociaux sont devant nous, avec des enjeux financiers majeurs. Des milliers de familles ne s'en sortent plus. Ils doivent réduire leur consommation jusqu'à mettre en cause leur minimum vital et voient en même temps exploser leur dette de loyer, d'énergie, de communication, amputant bien souvent leur reste à vivre. Les injustices dans notre France de 2024 s'aggravent toujours plus. Dans ce contexte, les réformes fiscales institutionnelles vont toujours dans le même sens : la baisse des dépenses publiques et notamment des collectivités locales. Le comble, c'est que l'État augmente sa dette et la fait supporter à nos collectivités ; collectivités qui nécessairement, comme vous le savez, ont des budgets votés en équilibre, contrairement

à l'État qui, lui, rembourse la sienne par des économies imposées à ces mêmes collectivités, aux autres services publics et à notre sécurité sociale. On nous dit que tout va aller pour le mieux, mais nous avons l'habitude des promesses de la finance, les promesses qui n'engagent que ceux qui les font. Les indices sont dans le rouge et le prochain crash sera certainement encore plus violent que celui de 2008. Ces périodes sont dramatiques pour une majorité de nos concitoyens : service public malmené, notamment avec la perte de presque toute la fiscalité, comme il a été dit aussi ce soir, fiscalité propre des collectivités. Malgré cela, il reste un facteur essentiel de stabilité, il protège les usagers et assure leurs droits. Le service public local, c'est un bouclier social. Ce bouclier, à Bonneuil, nous le renforçons en 2024. Non seulement nous maintenons tous les services publics, mais en plus, nous révisons nos tarifs et nous refondons notre quotient familial, en particulier pour les personnes les plus en difficulté, mais aussi pour les classes moyennes, comme vous le disiez, Monsieur DAVID. Nous en reparlerons plus tard dans cette séance lors du point sur le quotient familial.

Le service public, ce sont aussi ces agents engagés au quotidien, c'est un exercice difficile, mais la Ville maîtrise l'évolution de la masse salariale, tout en instaurant une prime pérenne pour ses agents et en leur ouvrant accès à de nouveaux droits. Oui, nous défendons à la fois le service public, condition de vie des agents de la collectivité, et maintenons un service public adapté et de qualité en direction de tous.

Notre épargne se réduit, mais notre gestion rigoureuse et sérieuse nous permet de poursuivre nos investissements sans pénaliser le fonctionnement, avec une capacité d'emprunt qui se maintient. Et s'il n'y avait qu'un seul chiffre à retenir de ce document, ce serait évidemment les près de 20 millions d'euros d'investissement. Donc, le projet de Ville que nous portons se traduit véritablement en actes. Je ne répéterai pas tous les projets qui ont été cités par Virginie, qui nous ont été présentés en début de cette réunion et qui s'inscrivent dans le développement harmonieux de notre ville. Ce ROB en est la preuve. Continuer à jouer notre rôle d'amortisseur social pour les habitants. Continuer à déployer des politiques qui profitent à l'ensemble de la population, en prenant compte de la problématique de la transition écologique.

Alors, sans hésitation, vous ne serez pas surpris que, nous, groupe Communistes et partenaires, nous votons des deux mains ce ROB. Je vous remercie de votre attention.

M. ÖZTORUN : Merci, Didier. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, notamment en réaction à ce qui vient d'être dit par les uns ou les autres ? Marc.

M. SCEMAMA : Je vais vraiment être court parce qu'on a déjà dit beaucoup de choses. J'ai très bien entendu la fin de votre intervention, Monsieur DAVID, elle m'a tout à fait réjoui, mais je pense que vu que vous parliez de barricades et que vous proposez des choses qui ne me paraissent pas totalement inintéressantes, juste vous proposer quelque chose. Si nous montons sur les barricades ou si nous manifestons, allons-y tous ensemble, tous groupes confondus, pour l'ensemble des choses que vous avez proposées, ce serait encore mieux. Majorité, opposition, tous ensemble. C'était la seule chose.

M. ÖZTORUN : Merci, Marc.

M. SCEMAMA : Et juste pour finir, nous sommes, rappelons-nous, la Ville de Bernard YWANNE, qui comme le disait le préfet de son époque, quand il voulait quelque chose, venait d'abord avec sa voiture et quand il n'était pas content, revenait avec un car. Nous venons de là.

M. ÖZTORUN : Bien. Merci, Marc, pour ces précisions. Alors tout d'abord, Virginie, tu veux rajouter des choses ?

Mme DOUET : Peut-être deux-trois petites choses. Déjà, l'an passé, c'était une erreur sur le nombre d'habitants de la ville. Il y avait eu une erreur de l'INSEE quand on avait fait avec le SICIO le document. Si tu veux compléter après, je te laisse compléter.

M. ÖZTORUN : D'accord, OK. De toute façon, pour être très précis, les derniers chiffres de l'INSEE, c'est pour 2024, Monsieur DAVID, vous pouvez le noter. Ça, c'est du sûr. Nous

sommes aujourd'hui, 18 750 en 2024. C'est tout chaud, tout frais. Donc, ça complète l'erreur commise par l'INSEE que ma collègue Virginie avait dite. Malheureusement, on n'est pas à une erreur près, mais ce n'est pas grave, j'ai envie de dire, c'est la vie, on peut tout faire des erreurs. Et je ne vous en veux pas du tout pour vos erreurs, Monsieur DAVID, parce que vous avez confondu l'excédent de fonctionnements de 2022 qui était de 4 225 256 € et l'épargne brute de 2023 qui est de 5 666 836 €. Donc, c'est une erreur de lecture de votre part, mais ce n'est pas très grave. Et d'ailleurs, l'excédent de fonctionnement en 2023, contrairement à ce que vous avez dit, est de 3 496 562 € qui est en baisse par rapport à 2022. Je pense que ça nous amène à une certaine réalité du terrain, parce que quand on parle des chiffres, comme vous le dites toujours, il faut être très précis. Je tenais juste à vous dire que vous avez confondu certains chiffres, notamment les plus importants, mais ce n'est pas grave. Non, mais je ne vais pas polémiquer, ça m'arrive aussi de confondre des chiffres des fois, c'est humain. Sauf que quand on confond les chiffres les plus importants, c'est un peu plus gênant.

Pour ce qui est de la taxe d'aménagement, dont vous avez parlé, c'est tellement fluctuant qu'en 2022, on n'avait perçu que 33 212 €, d'où la prévision qu'on fait pour 2023. Il y a des éléments, dont on n'est pas sûr parce que quand on dit : « la DGF, c'est zéro », ça ne veut rien dire. D'ailleurs, tiens, une autre erreur que vous avez faite, Monsieur DAVID, loin de moi l'idée de vouloir faire le donneur de leçons ou le professeur de finances, mais vous confondez la DGF et les autres dotations. La DSU dont vous parlez, que vous séparez, il ne faut pas les séparer puisque la DSU, cher Monsieur DAVID, fait partie de la dotation globale de fonctionnement, en fait. Non, mais ce n'est pas à part. La DSU fait partie de la dotation globale de fonctionnement. C'est la DGFIP, c'est comme ça. On peut toujours dire « oui, non, oui, non », mais ça n'enlève pas, ça n'empêche pas la réalité. Il suffit d'aller sur le site du gouvernement, le ministère de l'Économie, et vous aurez les réponses très précisément. Par contre, ce que vous, vous appelez la DGF, en fait, vous parlez de la dotation forfaitaire de la DGF. Donc, ne mettons pas une séparation ni des frontières entre la DSU et la DGF puisque la DSU fait partie de la DGF.

Et puis sur la péréquation horizontale et verticale, vous avez certaines erreurs. Donc, il faudra qu'on puisse regarder parce que ce n'est pas parce que vous avez une ville plus pauvre ou plus besogneuse que vous touchez plus de DGF ou moins de DGF aujourd'hui ; c'est parce que vous avez pris en compétence plus, plus de charges de la part de l'État que l'État est obligé de rembourser donc, de vous donner la compensation de ces compétences que l'État vous donne. Ce n'est pas une question, Monsieur DAVID, la DGF, surtout la part forfaitaire, ça n'a strictement rien à voir, contrairement à la DSU qui fait partie de la DGF, d'une question de besoin. C'est une question, la dotation forfaitaire, c'est un élément que l'État a transmis aux collectivités, en transmettant notamment les compétences, dont l'État s'est défait. Ça, c'est la part forfaitaire de la DGF que vous ne connaissiez peut-être pas, mais je veux dire, on pourrait avoir des discussions là-dessus avec plaisir. Mais en tous les cas, je voulais apporter ces quelques précisions qui, je pense, remet un peu dans le droit chemin vos questionnements au sens où des réponses claires ont besoin d'être apportées et de clarifier vos propos qui sont pour le moins flous, parce que vous aviez, je ne vais pas dire une méconnaissance, mais vous faisiez cette erreur justement de séparer la DSU de la DGF. Donc ça, c'est le premier point. Ce sont quelques éléments de rectification par rapport aux erreurs d'analyse que vous avez pu commettre parce que je n'irai pas jusqu'à dire que vous avez fait exprès de faire ces erreurs. Loin de moi l'idée, mais c'est important de regarder ce que c'est que la péréquation horizontale et la péréquation verticale, pour le coup, vous avez raison. Mais vous oubliez de dire une chose, c'est que, y compris dans la péréquation de l'une ou de l'autre, l'État baisse toujours les tarifs. C'est-à-dire que la part du gâteau à partager entre les collectivités, entre elles ou celle que l'État donne, baisse toujours à tout moment. Et c'est dans cette baisse qu'on va aller retrouver des augmentations de parts ou des baisses de parts pour telle ou telle collectivité. Donc, ce que vous dites, du coup, n'a plus de fondement en termes d'analyses sur ce que pouvait être la DGF, puisque je viens d'en faire la démonstration et vous n'avez pas forcément l'obligation de croire en ce que je dis, mais je vous invite fortement à aller voir la DGFIP. Tout ça, c'est bien expliqué de manière très pédagogique. Et si vous n'y arrivez pas, j'aurais le plaisir à discuter avec vous, à essayer de faire une démonstration beaucoup plus précise et ça me fera un grand plaisir. D'ailleurs, ça nous donnera le temps d'échanger sur ces sujets. Je vous donnerai la parole, n'ayez crainte. On a le temps.

Pour ce qui est de la CVAE, encore une fois, je ne fais pas de politique sur les oui-dire ; la CVAE, est-ce que demain, ça va faire partie de la DGF, tout ça ? Pour l'instant, ça n'est pas une question qui se pose. Par contre, la question qui se pose, et c'est là où moi, j'aimerais bien qu'on puisse se dire les choses. Aujourd'hui, l'impôt économique a toute sa place pour une commune, alors qu'on nous a enlevé l'impôt économique parce que toutes les entreprises avec qui je suis en lien ne sont pas contre le fait de payer l'impôt économique, ils gagnent de l'argent. Et d'ailleurs, toutes ces entreprises-là gagnent de l'argent parce que nous faisons les voiries qu'ils utilisent pour aller dans leurs boîtes, parce que nous travaillons l'assainissement qui les aide à mieux vivre, parce que beaucoup de leurs enfants vont dans des crèches ou des écoles que nous mettons en place, parce qu'eux-mêmes prennent les transports que nous avons mis en place avec l'État, la Région et les différentes collectivités. Et c'est normal, logique et naturel qu'il y ait une participation à la vie locale de la part des entreprises par le biais de l'impôt économique, justement parce qu'ils profitent de la solidarité locale pour, eux, gagner de l'argent. Vous imaginez bien, je ne leur demande pas, de faire tout ça pour les beaux yeux de ma mère, mais tout simplement parce que nous dépensons beaucoup d'argent pour qu'eux puissent gagner de l'argent. Donc, auquel cas, il faudrait qu'ils participent aussi de la solidarité communale. Ça n'est pas une mince affaire aujourd'hui parce que nous passons, en 2017, d'un gouvernement MACRON qui faisait 20 milliards d'exonérations sur les charges patronales, qui aujourd'hui est à 70 milliards, alors qu'on parle tous de crise. On passe, en 2017, de 20 milliards d'exonérations à 70 milliards aujourd'hui. Par contre, depuis, à chaque fois, les collectivités sont prises pour cible et on leur demande de faire des efforts budgétaires sur notamment leurs recettes.

Pour ce qui est de l'autofinancement, tout ça, vous parliez de Bruno LE MAIRE qui, malheureusement, la semaine dernière, vient d'annoncer encore 20 milliards d'économies, en annonçant que les collectivités allaient prendre leur part. Donc, on s'apprête aussi à prendre de nouveaux coups de la part du gouvernement. D'ailleurs, il a même parlé de la futilité d'une strate institutionnelle. Donc, il voudrait encore supprimer une strate dans les institutions que nous avons. Donc, la démocratie n'a plus qu'aujourd'hui comme référence le nombre de milliards ou de millions qu'elle coûte. Demain, si ça coûte trop cher, on peut aussi annuler les élections puisqu'il faut faire des économies et on peut donner tout le pouvoir à Monsieur MACRON qui, j'ai l'impression, a bien envie de rester à sa place jusqu'à la fin de sa vie. Ça rappelle d'autres gens qui n'ont pas bien fini.

Ensuite, vous parlez de 1 million d'euros d'augmentation en fonctionnement. Vous avez dit, cher Monsieur DAVID, que c'était trop et vous avez dit juste après, en contradiction avec votre premier dire, que forcément, il y avait des augmentations en termes de prolongement de durée de vie, forcément en termes d'augmentation de carrières, forcément en termes de... En fait, vous avez donné les réponses vous-même. Et je vais même vous dire, je vais aller plus loin, vous êtes dans le faux parce que vous n'avez pas dit assez. Et, oui, nous avons l'audace de travailler encore plus pour la dignité de nos habitants et le fonctionnement augmente aussi parce que nous allons augmenter la part municipale – et ça, c'est un des sujets que nous allons traiter après – de plus de 300 000 € par an, la part municipale du quotient familial. Vous voyez, à la crise imposée par les marchés financiers, subie par la population, et surtout, où ils ont aujourd'hui les gendarmes avec des bâtons à la main qui sont les gouvernements successifs que nous subissons, nous répondons par la solidarité et la protection à notre population. Et je suis assez fier. Et c'est exactement la même chose aussi pour nos agents, parce que si vous ne le saviez pas, sachez-le, cher Monsieur DAVID, nous avons augmenté de 900 € brut, donc, nous dotons nos agents de 900 € brut par an d'une indemnité pour qu'ils puissent justement vivre dignement et répondre à la vie chère, répondre à la crise énergétique, répondre à l'inflation qu'ils subissent eux aussi parce qu'ils ne font pas exception à la société. Et nous augmentons notre part de participation de 5 € à la mutuelle de nos agents. Et nous leur donnons une prime de tutorat pour les agents en reclassement, en mobilité. Et nous augmentons, nous doublons le budget de formation pour justement la mobilité de nos agents qui vivent dans des métiers très durs. Oui, Monsieur DAVID, à chaque crise, il y a des réponses avec des choix politiques que les uns et les autres peuvent faire. Notre choix, c'est celui de la protection de notre population, celui de la protection de nos agents et, surtout, en faisant en sorte, vous voyez tout ce que je viens de dire, on arrive à faire avec seulement une augmentation de 1 million d'euros. Et pourtant, vous imaginez bien, parce que vous êtes

un homme qui savez compter, c'est toute une augmentation de plus de 3 millions d'euros que je viens de vous annoncer. Et ça, ça veut dire quoi, Monsieur DAVID ? Ça veut dire que nous avons fait les économies nécessaires dans les années précédentes pour pouvoir arriver à seulement 1 million d'euros d'augmentation. Et, chose que vous avez oublié de dire, je m'attendais quand même à des félicitations de votre part, je ne les ai pas, ce n'est pas grave, mais en même temps, j'ai pu clarifier la situation sur ces questions.

Pour ce qui est encore une fois de l'investissement, vous vous êtes trompé, cher Monsieur DAVID, on ne passe pas de 17 à 15 millions d'investissements, on est à 19 millions d'euros d'investissement, 2 400 000 € de reports. On a un investissement record pour cette année de plus de 21 millions d'euros justement. À la crise, encore une fois, nous répondons par plus d'investissements, plus de bien-être pour nos habitants, notamment en répondant à la crise énergétique et climatique que subissent nos habitants partout en France. Mais à Bonneuil, nous avons décidé d'être à l'avant-garde de la lutte pour le climat et pour la protection de l'environnement, donc, de nos habitants.

Le SETBO, c'est assez simple. Par rapport à l'emprunt dont vous parlez, nous sommes obligés de faire un jeu d'écriture. Nous sommes obligés puisqu'aujourd'hui, nous n'avons pas complètement le budget du SETBO en régie. Donc, nous sommes obligés de faire un jeu d'écriture pour mettre cette somme en emprunts. Par la suite, cette somme-là reviendra de fait dans le giron de fonctionnement. C'est seulement un jeu d'écriture. Mais si nous avons besoin de 7 millions d'euros, nous avons tout à fait les capacités et les reins solides pour pouvoir les acquérir. Comme vous avez dit, nous avons aujourd'hui une des rares villes de France à pouvoir avoir une épargne brute grâce à notre gestion sans compromission et une gestion très maîtrisée. Nous avons aujourd'hui les finances tellement saines que toutes les banques aujourd'hui sont prêtes à nous prêter de l'argent. Malheureusement, je ne peux pas en dire autant pour les différents collègues.

Et pour la feuille de route, vous me demandez une feuille de route de trois ans, Monsieur DAVID. Très honnêtement, vous me méprisez un peu. D'ici la fin de l'année, je vais vous donner une feuille de route pour les dix années à venir, vous voyez ? Donc, j'ai envie de dire, vous m'avez – je pense – un peu sous-estimé. C'est un peu dommage aussi. Et je vous le jure, en janvier prochain, je vous ferai une proposition d'une feuille de route très précise avec une PPI, une feuille de route orientations, investissements, politiques publiques et financement de tout ça et vous pourrez déjà commencer à en parler autour de vous pour voir tout ce qui ne va pas dedans puisque vous nous permettrez justement de l'avancer.

Par contre, ce que je n'ai pas compris, je vais rentrer pour le reste, parce que là, y compris pour ce qui est des impôts, tout ça, je me retrouve en total accord avec vous. Je pense qu'aujourd'hui, nous avons besoin d'une contribution universelle, en plus de donner plus de leviers économiques et en termes d'impôts aux collectivités locales. Parce que si on veut protéger le droit constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales, nous ne pouvons pas faire l'économie de ne pas avoir un impôt local. Par contre, cet impôt local n'est pas forcément obligatoirement quelque chose qui doit peser sur les populations, y compris, vous parlez des gouvernements – et je finirai là-dessus – et du gouvernement actuel, vous parliez des barricades, je peux vous assurer, j'ai déjà rencontré la ministre des Collectivités, il y a moins d'un mois, où je lui ai dit tout ce que je pensais. Elle m'a demandé de faire partie d'un groupe de travail, notamment sur la DGF, que j'ai accepté. Je vais lui envoyer toutes mes propositions qui sont, vous imaginez bien, plus que pétillantes. Et j'ai aussi eu l'honneur d'être auditionné par la commission Woerth à qui j'ai eu aussi l'honneur de dire tout ce que je pensais de tout ça, notamment mes propositions très concrètes sur la suppression de la TVA sur toutes dépenses des collectivités territoriales aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Parce que la TVA, c'est la taxe sur la valeur ajoutée. Alors, taxer une collectivité territoriale, un service public sur la valeur ajoutée, c'est, je trouve, quelque chose de paradoxal et surtout inadmissible. J'ai aussi proposé une taxe sur toutes les communications, sur les entreprises de télécommunications, pour que et les communes de la ruralité et de l'urbanité puissent en profiter parce que quand il s'agit seulement de l'impôt économique, nous, on est en ville, ça va, mais nous avons des collègues qui sont dans la ruralité où ils n'ont pas d'entreprises, ils n'ont pas forcément d'aides. Ça renforce un peu plus ce que vous avez dit – et que je rejoins – sur la contribution universelle, je suis entièrement d'accord avec vous, pour les collectivités. Donc, j'ai aussi vu, parce que vous voyez, on dirait que ce sont mes amis au gouvernement, je les vois

tous, les ministres en ce moment, la ministre du Travail, des Solidarités et de la Santé, à qui j'ai pu soumettre en direct tout ce que je viens de vous dire, en disant aussi que le gouvernement avait quand même besoin aujourd'hui de réfléchir autrement les différentes strates d'action de son orientation politique. Parce qu'on ne peut pas dire d'un côté que nous voulons plus de sécurité et d'enlever des moyens à la police. On ne peut pas dire à un moment donné qu'on veut plus de santé et on enlève des moyens à la santé, à l'hôpital. On ne peut pas dire qu'on adore les agriculteurs, mais les tuer à la petite bougie d'année en année, notamment avec ce fameux PAC qui aujourd'hui oblige nos agriculteurs à ne pas faire leur propre travail. Ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui, on a un agriculteur par jour qui se suicide. C'est parce qu'on les tue, ces gens-là, et ils travaillent. C'est le seul métier au monde qui travaille pour perdre de l'argent et je trouve ça, comme vous, inadmissible. Voilà, Monsieur DAVID. En tous les cas, j'ai dit ce que j'avais à dire par rapport à tout ce que vous avez posé comme questions, y compris sur les détails très précisément. Bien sûr que nous aurons l'occasion à tout moment que vous voulez d'en discuter et nous aurons surtout le budget pour ferrailler sur ces sujets-là. Et je compte beaucoup sur vous et votre participation parce que sans ça, la démocratie ne vivrait pas. Voilà ce que j'avais à dire, sachant que le rapport, vous l'avez toutes et tous entendu, lu et débattu, un rapport ne se vote pas puisqu'on prend acte. Et j'ai entendu dans vos discours que chaque groupe politique avait pris acte du rapport d'orientations budgétaires. Bien, mes chers amis, est-ce qu'il y a d'autres remarques après mes conclusions ? Monsieur DAVID ne me laissera jamais faire de conclusion, il veut toujours le dernier mot. Allez-y, je vous en prie.

M. DAVID : Monsieur TAXE, pas Monsieur le Maire, Monsieur TAXE, du coup, d'après ce que j'ai compris. Je reviens sur la DGF. Vous maintenez votre position, moi, je maintiens la mienne. Ce que je voulais dire par la DSU, effectivement la DGF forfaitaire, c'est une chose, la DSU, c'est le seul élément qui augmente. C'est ça que je voulais dire finalement, ni plus ni moins. Pour le reste, pour les détails, entre les augmentations de salaire, la mutuelle, etc., je l'avais lu, mais je n'allais pas le détailler non plus, ça ne sert à rien, vous avez parlé pour moi. Mais j'avais tout sous les yeux finalement.

Après, nous ne sommes pas forcément d'accord sur la politique à mener, de toute manière. Vous défendez votre politique et je défends, nous défendons la nôtre, tout simplement. Parfois, il y a des désaccords, parfois il y a de l'accord. Mais nous avons quand même reconnu que le débat d'orientations budgétaires était bien équilibré et qu'il ressortait quand même un autofinancement qui n'était pas négligeable et une marge brute qui était très importante aussi ; une épargne brute je dirais d'ailleurs, une épargne brute pour être plus clair. J'ai dit.

M. ÖZTORUN : Très bien. Merci, Monsieur DAVID. Sur la DGF, ce n'est pas une question, d'accord, c'est une question de faits. Mais ce n'est pas grave, je ne vais pas polémiquer là-dessus. C'est un détail comme dirait l'autre, puisque la DGF, aujourd'hui, c'est quelque chose de très précis. Et d'ailleurs, je suis dans le groupe de travail gouvernemental, ils m'ont demandé de rentrer dedans. Comme je vous l'ai dit, je vais beaucoup travailler justement pour avec. Pour le coup, vous voyez, on peut être communiste, un maire communiste et ne pas être d'accord avec le gouvernement et travailler avec le gouvernement pour les convaincre qu'ils sont en train de faire du mal et il faut qu'ils changent la donne. La démocratie, c'est aussi ça. Comme républicain et élu républicain, je continuerai à débattre de tous ces sujets-là et je dirais aux ministres concernés qu'ils ont tort et que nous avons des propositions très concrètes qu'ils prendront – j'espère, et j'en suis même persuadé, parce que ce sont des gens bien élevés – au sérieux nos propositions, et on en débattrait politiquement avec le gouvernement sur ces aspects. Bien. Chers collègues, une fois qu'on a dit tout ça, je pense qu'on a pris acte collectivement du rapport d'orientations budgétaires qui ne se vote pas, Monsieur Le Brech, on est d'accord ? Parfait.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n° 1 du 19 novembre 2009, portant modification du vote du budget principal de la Ville par nature ;

VU le rapport d'orientations budgétaires pour 2024 du budget principal et du budget annexe ci-annexé ;

ADOPTÉ

Article unique : Il est débattu des orientations budgétaires pour 2024.

M. ÖZTORUN : Le point numéro 2, Virginie DOUET.

Mme DOUET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver une nouvelle avance du compte courant de la Ville pour la SEMABO pour un montant de 1 400 000 €. En effet, la SEMABO étant le concessionnaire en charge de la ZAC multi sites Centre Ancien, il faut l'aider à mener à bien ses différentes missions, notamment la mise en œuvre de cette ZAC. Donc, il nous est demandé de renouveler et d'approuver cette prorogation d'avance de compte courant pour 1 400 000 €.

M. ÖZTORUN : Parfait. Merci, Virginie.

Délibération n° DCM-2024-20

**PROROGATION DE L'AVANCE DE COMPTE
COURANT PAR LA VILLE DE
BONNEUIL-SUR-MARNE À LA SOCIÉTÉ
D'ÉCONOMIE MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA
VILLE DE BONNEUIL-SUR-MARNE (SEMABO)
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER**

<u>1^{er} tour de scrutin</u>	<i>Majorité absolue :</i>	17	<u>Pour :</u>	33	<u>Contre :</u>	0	<u>Abstention :</u>	0
Rendue exécutoire par télétransmission le		20 mars 2024		et affichage le			20 mars 2024	

La présente délibération a pour objet d'approuver la prorogation de l'avance de compte courant par la Ville de Bonneuil-sur-Marne à la SEMABO et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant relative à cette prorogation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

Par délibération DCM n° 2021-11-06 du 18 novembre 2021, le Conseil municipal a approuvé une avance de compte courant par la Ville, d'un montant de 1 400 000 euros, à la société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de Bonneuil-sur-Marne (SEMABO).

La SEMABO dont la Ville détient près de 81 % du capital social, est actuellement en charge de plusieurs opérations d'aménagement dans la Ville dont la ZAC multi sites Centre Ancien, en tant que concessionnaire.

Afin de l'aider à mener à bien ces différentes missions, notamment la mise en œuvre de la ZAC Centre Ancien, le Conseil d'administration de la SEMABO sollicite la prorogation de cette avance budgétaire auprès de la Ville.

Au terme de cette nouvelle période de deux ans non renouvelable, l'avance sera, soit remboursée intégralement à la Ville de Bonneuil-sur-Marne sur première demande de sa part, ou soit transformée en augmentation de capital, dans les conditions des articles L.225-127 et suivants du Code de commerce.

Le cas échéant, cette transformation en augmentation de capital ne pourra en aucun cas avoir pour effet de porter la participation des collectivités territoriales et de leurs groupements au capital de la SEMABO au-delà du plafond résultant des dispositions de l'article L.1522 - 2 du CGCT, soit 85 %.

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver la prorogation de l'apport en compte courant d'associé au bénéfice de la SEMABO, d'un montant de 1 400 000 euros pour une nouvelle durée maximale de deux ans ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention conclue avec la SEMABO permettant la prorogation de cette avance, selon le modèle annexé à la présente délibération.**

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 4 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Abstentions ? Adopté, soyez remercié.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération DCM n° 2021-11-06 du 18 novembre 2021 approuvant l'apport en compte courant d'associé au bénéfice de la SEMABO d'un montant de 1 400 000 euros ;

VU la convention de compte courant d'associé du 25 novembre 2021 entre la Ville de Bonneuil-sur-Marne et la SEMABO ayant pour objet de définir les modalités de versement à la SEMABO d'une avance en compte courant d'associé visant à renforcer sa trésorerie, afin notamment de l'aider à financer la mise en œuvre de la ZAC multi sites Centre Ancien, dont la SEMABO est le concessionnaire, et lui permettre plus généralement de faire face à l'ensemble de ses échéances ;

VU le projet d'avenant à la convention, ci-annexé, prorogeant l'avance prévu par la convention de compte courant d'associé du 25 novembre 2021 entre la Ville de Bonneuil-sur-Marne et la SEMABO ;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la SEMABO réunit le 11 décembre 2023 sollicite et approuve la prorogation de cette avance pour une durée de deux ans supplémentaires ;

ADOPTÉ

Article unique : Il est approuvé la prorogation de l'apport en compte courant d'associé pour une durée supplémentaire de deux ans, au bénéfice de la SEMABO, d'un montant de 1 400 000 euros. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant à la convention conclue avec la SEMABO permettant la prorogation de cette avance, selon le modèle annexé à la présente délibération.

M. ÖZTORUN : Le point numéro 3, toujours Virginie DOUET.

Mme DOUET : Là, il s'agit de donner autorisation aux représentants de la Ville qui siège à la SEMABO de percevoir une indemnité de mandat social. Ces représentants peuvent percevoir une rémunération ou un avantage particulier, à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'Assemblée qui les a désignés, donc d'être perçue, ainsi que la nature des fonctions qui les justifient.

Il est donc proposé d'attribuer une rémunération nette mensuelle de 1 000 € à l'administrateur représentant la Ville et occupant la fonction de Président directeur général et de 300 € à l'année pour les administrateurs, soit 50 € par séance en raison de six séances par an. L'octroi d'une indemnité à un administrateur doit recevoir l'avis favorable du conseil d'administration de la SEMABO et il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser les représentants de la Ville de la SEMABO exerçant cette fonction.

M. ÖZTORUN : Merci, Virginie. Juste avant, est-ce qu'il y a des prises de parole, des questions ? Je n'en vois pas.

Délibération n° DCM-2024-21

**AUTORISATION DONNÉE AUX REPRÉSENTANTS
DE LA VILLE À LA SEMABO DE PERCEVOIR UNE
INDEMNITÉ DE MANDAT SOCIAL**

<u>1^{er} tour de scrutin</u>	<i>Majorité absolue</i> :	12	<u>Pour</u> :	21	<u>Contre</u> :	2	<u>Abstention</u> :	0
Rendue exécutoire par télétransmission le		20 mars 2024	et affichage le			20 mars 2024		

La présente délibération a pour objet de donner une autorisation aux représentants de la ville à la SEMABO de percevoir une indemnité de mandat social

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

Par délibération DCM n° 2020-06-18 du 11 juin 2020, le Conseil municipal a désigné dix de ses membres pour siéger au Conseil d'administration de la Société d'économie mixte pour l'aménagement de Bonneuil-sur-Marne (SEMABO).

Par délibération DCM-2022-09-17 du 29 septembre 2022, le Conseil municipal a pris acte du regroupement des fonctions de président et directeur général de la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville et de la désignation à cette double fonction de Monsieur le Maire, Denis ÖZTORUN à compter du 1^{er} octobre 2022.

Ces représentants peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés ; cette délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient.

Le terme « jetons de présence », abandonné depuis le 22 mai 2019, faisait référence à l'origine à une somme destinée à encourager et récompenser l'assiduité des administrateurs aux séances du conseil.

Dans la pratique, face à la professionnalisation de la fonction d'administrateur, ils sont devenus une rétribution pour le temps passé par l'administrateur à exercer ses fonctions ainsi que pour la responsabilité du mandat social.

Il est donc proposé d'attribuer une rémunération nette mensuelle de 1 000 € à l'administrateur représentant la ville et occupant la fonction de Président directeur général.

Il est également proposé d'attribuer une rémunération aux neuf autres administrateurs représentants la ville pour leur participation aux séances du conseil d'administration de cette même société.

Le montant annuel maximum des indemnités versées au titre de cette rémunération, susceptible d'être perçu par les représentants de la Ville, est fixé à 300 € nets par an et par administrateur (soit 50 euros par séance à raison de 6 séances par an).

L'octroi d'une indemnité à un administrateur doit recevoir l'avis favorable du conseil d'administration de la SEMABO.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser le représentant de la ville à la SEMABO exerçant la fonction de PDG de percevoir une indemnité de mandat social d'un montant de 1 000 € Mensuel ;**
- **d'autoriser les représentants de la ville siégeant au Conseil d'administration de la SEMABO de percevoir une rémunération pour leur participation aux séances du Conseil d'administration de cette même société dont le montant annuel maximum est fixé à 300 euros par administrateur ;**

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 4 mars 2024.

À noter que les représentants du Conseil municipal, intéressés à l'affaire, ne prendront pas part à la délibération.

M. ÖZTORUN : Ne pourront pas participer à ce vote certains des élus, à commencer par moi, Patrick DOUET, Virginie DOUET, Akli MELLOULI, Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Sandra BESNIER, Mehdi MEBEIDA, Sabri MEKRI, Marc SCEMAMA, Gilles GATINEAU, qui ne peuvent pas prendre part au vote. Vous avez bien entendu, je répète : moi-même, Patrick DOUET, Virginie DOUET, Akli MELLOULI, Arnaud LETELLIER, Sandra BESNIER, Mehdi MEBEIDA, Sabri MEKRI, Marc SCEMAMA, Gilles GATINEAU ne peuvent pas prendre part au vote. Bien. À cette proposition, qui vote contre ? Deux votes contre. Sans défendre les votes contre ? Vous ne voulez pas les défendre ? Vous ne les avez pas défendus, vos votes contre. En général, c'est ce que vous faites, c'est mieux. Quand on vote contre, on dit pourquoi. Donnez la parole à Monsieur DAVID, s'il vous plaît.

M. DAVID : Merci. Lorsque vous avez été élu Maire, il n'y a pas très longtemps, il y a deux ans maintenant, vous aviez...

M. ÖZTORUN : Trois ans.

M. DAVID : Trois ans. Le temps passe vite. Vous aviez la possibilité de rectifier le tir sur les indemnités de tous les élus. On l'avait évoqué, je l'avais évoqué avec Monsieur DOUET, je l'avais évoqué avec vous. Sur les 23 élus, il y en a dix qui ont des indemnités. Donc, sur les 33, il y en a 23 qui n'ont pas d'indemnités. Alors que vous avez la possibilité, et nous sommes aussi, nous étions aussi en droit de demander une indemnité comme cela se fait pratiquement dans toutes les villes. Et le montant maximum, c'est 241 € brut mensuel. Vous ne nous avez pas écoutés, vous ne l'avez pas suivi, vous avez rejeté pratiquement les 23 personnes qui ont représenté finalement. Donc, c'est pour ça, aujourd'hui, qu'on vote contre cette délibération.

M. ÖZTORUN : Très bien. J'entends, Monsieur DAVID, bien entendu. C'est juste qu'il faut dire les choses très tranquillement. D'abord, les groupes de la majorité municipale n'ont pas voulu de votre proposition. Et deuxièmement, nous, au groupe Communistes et partenaires, dont je ne suis pas le président, mais je peux le dire très tranquillement, nos indemnités, on les reverse totalement à nos organisations politiques. Donc, on n'est pas tant concernés par votre sujet en fait. Parce que nous, les indemnités, ce n'est pas une

question qui nous lie davantage, à part nous poser des problèmes souvent, au niveau des impôts notamment.

Je vous remercie en tous les cas pour l'explication de vote. C'est important quand même, quand on vote contre, il faut dire pourquoi et vous l'avez dit, je vous sais gré. Donc, des abstentions ? Adopté à la majorité, soyez remerciés.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du commerce ;

VU sa délibération DCM n° 2020-06-18 désignant les représentants du conseil municipal au sein de la Société d'économie mixte pour l'aménagement de Bonneuil-sur-Marne (SEMABO) ;

VU sa délibération DCM n° 2022-09-17 du 29 septembre 2022 prenant acte du regroupement des fonctions de président et directeur général de la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville et de la désignation à cette double fonction de Monsieur le Maire, Denis ÖZTORUN à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

VU les statuts de la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de Bonneuil-sur-Marne ;

CONSIDÉRANT que toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée ;

CONSIDÉRANT que par dérogation à l'article L. 225-20 du code de commerce, la responsabilité civile qui résulte de l'exercice du mandat des représentants incombe à la collectivité territoriale ou au groupement dont ils sont mandataires ;

CONSIDÉRANT que ces représentants peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés ; cette délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient ;

CONSIDÉRANT que l'octroi d'une rémunération à un administrateur doit au final recevoir l'avis favorable du conseil d'administration de la SEMABO ;

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Autorisation est donnée que le représentant du Conseil municipal exerçant la fonction de Président directeur général de la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de Bonneuil-sur-Marne (SEMABO) perçoive une indemnité de mandat social d'un montant de 1 000 € Mensuel.

Article 2 : Autorisation est donnée que les représentants du Conseil Municipal siégeant au conseil d'administration de la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de Bonneuil-sur-Marne, en leur qualité de mandataire de la Ville perçoivent une rémunération pour leur participation aux séances du conseil d'administration de cette même Société.

Le montant annuel maximum des indemnités versées au titre de cette rémunération, susceptible d'être perçu par les représentants de la Ville, est fixé à 300 € net par an et par administrateur (soit 50 euros par séance à raison de 6 séances par an).

La présente indemnité sera prise en compte pour le calcul du plafond des rémunérations et indemnités que peut percevoir un élu local, conformément à l'article L.2123-20 du code général des collectivités territoriales susvisé.

M. ÖZTORUN : Le point d'après, c'est encore Virginie DOUET.

Mme DOUET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit encore du réseau de chaleur et là, il s'agit de faire une avance de fonds de 380 000 €. Vu que, comme on l'a expliqué tout à l'heure, nous n'avons pas encore perçu les fonds du SETBO, du coup, la Commune se substitue de plein droit à ce syndicat pour l'ensemble des contrats en cours.

Donc, il nous est demandé d'autoriser ce versement d'avance de trésorerie par le budget principal au budget annexe du réseau de chaleur, dans la limite d'un plafond de 380 000 € qui sera remboursé au plus tard avant le 31 décembre 2024.

M. ÖZTORUN : Merci, Virginie.

Délibération n° DCM-2024-22

**AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL
AU BUDGET ANNEXE DU RÉSEAU DE CHALEUR**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 20 mars 2024 et affichage le 20 mars 2024

La présente délibération a pour objet d'autoriser le versement d'avances de trésorerie par le budget principal au budget annexe du réseau de chaleur dans la limite d'un plafond de 380 000 €, remboursable au plus tard le 31 décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

Le budget annexe du réseau de chaleur pour l'exercice 2024 sera présenté et soumis au vote du Conseil municipal lors de sa séance du 4 avril prochain.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2024, par arrêté préfectoral du 22 décembre 2023, la ville a repris les compétences du Syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Bonneuil-sur-Marne (SETBO).

La commune se substitue de plein droit au syndicat pour l'ensemble des contrats en cours. Le syndicat conserve sa personnalité morale pour délibérer sur la répartition de l'actif et du passif ainsi que sur l'adoption du compte administratif du dernier exercice.

Après sa dissolution, la trésorerie du SETBO sera reprise sur le nouveau budget annexe du réseau de chaleur.

Dans l'attente de l'adoption du budget, il convient d'autoriser une avance de trésorerie par le budget principal au budget annexe dans la limite d'un plafond de 380 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser le versement d'avances de trésorerie par le budget principal au budget annexe du réseau de chaleur dans la limite d'un plafond de 380 000 €, remboursable au plus tard le 31 décembre 2024 ;**
- **D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.**

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 4 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Vous voyez, c'est encore en lien avec ce qu'on vous a dit tout à l'heure, les reports, les retours, le temps qu'il faut... parce qu'en fait, les comptes du SETBO doivent être clôturés totalement pour pouvoir revenir dans le budget municipal. En attendant, on ne peut pas faire comme si cet argent allait venir puisque cet argent, dans les faits, ne peut pas aujourd'hui venir. Donc, c'est pour ça qu'il y a des jeux d'écriture, et y compris, il faut faire des avances de trésorerie parce que, tout simplement, aujourd'hui, le réseau est passé en régie municipale, mais pas les comptes du SETBO. C'est ça l'histoire.
Monsieur DAVID.

M. DAVID : Un petit point qu'on avait évoqué, il y a quelques mois.

M. ÖZTORUN : En tête à tête.

M. DAVID : On attendait une autorisation de la préfecture, je crois.

M. ÖZTORUN : C'est fait.

M. DAVID : C'est fait ?

M. ÖZTORUN : Oui, tout est bon, tout le monde est d'accord, tout le monde est fort content de tout ce qui se passe. Et vous parliez, Monsieur DAVID, tiens, vous me donnez l'occasion, vous m'avez tendu la perche, des recettes – vous voyez, vous moulinez maintenant – c'est simple, on n'a pas attendu d'être dépendant des dotations de l'État et de la taxe foncière. Justement, nous faisons en sorte de créer des recettes pour notre ville, y compris le réseau de la géothermie, le réseau de chaleur va pouvoir amener des recettes à notre Ville. Bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ? Adopté, merci.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2023-84 du 6 juillet 2023, adoptant le budget annexe 2023 du réseau de chaleur ;

VU la délibération n° DCM-2023-98 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la production et la distribution du réseau de chaleur ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-4601 bis du 22 décembre 2023 mettant fin aux compétences du Syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Bonneuil-sur-Marne (SETBO) ;

CONSIDÉRANT que le budget annexe du réseau de chaleur de l'exercice 2024 sera présenté et adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 4 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des avances de trésorerie du budget principal au budget annexe du réseau de chaleur pour l'année 2024 en attendant le vote du budget ;

CONSIDÉRANT que les opérations liées à la gestion de la trésorerie (versement et remboursement) sont non budgétaires ;

CONSIDÉRANT que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois. Dans la limite du montant maximum annuel délibéré,

CONSIDÉRANT que cette avance de trésorerie sera remboursée lorsque la trésorerie du budget annexe le permettra *au plus tard le 31 décembre 2024* ;

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Il est décidé d'autoriser le versement d'avances de trésorerie par le budget principal au budget annexe du réseau de chaleur dans la limite d'un plafond de 380 000 €, *remboursable au plus tard le 31 décembre 2024*.

Article 2 : Il est décidé d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Mme DOUET : Je ne peux pas présenter cette fiche-là.

M. ÖZTORUN : Non. C'est moi qui présente la fiche. Virginie ne peut ni présenter la fiche, ni participer au débat, ni voter cette délibération puisqu'elle est présidente du SIRM, comme vous le savez.

Là, c'est une convention relative à la répartition des personnels entre les communes de Boissy, de Bonneuil et de Villeneuve à la suite de la dissolution du SIRM. Le Syndicat de restauration est en phase de dissolution parce que, comme vous le savez, on en parle depuis quelques années. Encore une fois, vous parliez des recettes, Monsieur DAVID, là, en passant au territoire notamment, nous allons pouvoir qualitativement augmenter la qualité des repas et, quantitativement, nous allons baisser en partie les frais. Et surtout, nous allons pouvoir faire générer des recettes, notamment en louant nos locaux au territoire. Encore une recette en plus. Bravo à la Municipalité qui arrive à générer des recettes malgré les suppressions de moyens imposées par l'État. C'est une répartition relative du personnel pour que ce personnel retourne après au territoire, parce qu'on ne peut pas faire une dissolution et faire un passage de manière très droite au territoire, il faut que les villes récupèrent les fonctionnaires pour que ces mêmes fonctionnaires retournent après au territoire. On fait boîte aux lettres.

Délibération n° DCM-2024-23

**CONVENTION RELATIVE À LA RÉPARTITION DES
PERSONNELS ENTRE LES COMMUNES DE BOISSY-
SAINT-LÉGER, BONNEUIL-SUR-MARNE ET
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES À LA SUITE DE LA
DISSOLUTION DU SIRM**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 20 mars 2024 et affichage le 20 mars 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention relative à la répartition des personnels entre les communes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Villeneuve-Saint-Georges à la suite de la dissolution du Syndicat intercommunal de restauration municipale (SIRM)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur le Maire :

Les communes de Boissy-Saint-Léger et de Bonneuil-sur-Marne souhaitent rejoindre le dispositif de fabrication et de livraison des repas aux scolaires et aux personnes âgées mis en œuvre par Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) sur une partie de son territoire. Cette décision a conduit les adhérents du syndicat intercommunal de restauration municipale (SIRM) à envisager sa dissolution.

Les communes de Bonneuil-sur-Marne, de Boissy-Saint-Léger et de Villeneuve-Saint-Georges ont respectivement sollicité la dissolution du SIRM par délibérations de leur conseil municipal du 5 avril 2023, du 16 février 2023 et du 6 avril 2023.

En application de l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales, il convient de prévoir la répartition des agents du SIRM entre ses communes membres.

Les communes de Bonneuil-sur-Marne, de Boissy-Saint-Léger et de Villeneuve-Saint-Georges ont validé la clé de répartition de l'actif et du passif du SIRM, soit : 22,12 % pour la commune de Boissy-Saint-Léger, 29,36 % pour la commune de Bonneuil-Sur-Marne, 48,52 % pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Le SIRM compte, parmi ses effectifs, les 21 agents titulaires suivants qu'il convient de répartir :

- 1) Aide administrative magasin — filière administrative — pôle logistique magasin - adjoint administratif principal de 2^{ème} classe — catégorie
- 2) Conducteur poids léger — allotissement - filière technique — pôle logistique transport — adjoint technique — catégorie C
- 3) Cuisinier — filière technique — pôle production (cuisson-entrées) — adjoint technique principal de 1^{ère} classe — catégorie C
- 4) Conducteur poids léger — allotissement — filière technique — pôle logistique transport — adjoint technique — - catégorie C
- 5) Responsable conditionnement — filière technique — pôle production (conditionnement) - adjoint technique — catégorie C
- 6) Cuisinier — filière technique — pôle production (cuisson-entrées) - adjoint technique — catégorie C
- 7) Conducteur poids lourd — allotissement — filière technique — pôle logistique transport — adjoint technique principal de 1^{ère} classe — catégorie C
- 8) Aide magasinier — allotissement magasin — agent polyvalent — filière technique — pôle logistique magasin — adjoint technique principal de 2^{ème} classe — catégorie C
- 9) Aide magasinier — agent d'entretien polyvalent — filière technique — pôle logistique magasin — adjoint technique principal de 2^{ème} classe — catégorie C
- 10) Responsable transport et allotissement — gestionnaire barquettage — filière technique — pôle logistique transport — adjoint technique principal de 1^{ère} classe — catégorie C
- 11) Aide cuisine et agent polyvalent - filière technique — pôle production — adjoint technique — catégorie C
- 12) Chef de production — filière technique — pôle production — agent de maîtrise principal - catégorie C
- 13) Aide administratif magasin — filière administrative — pôle logistique magasin — agent de maîtrise principal — catégorie C

14) Aide de cuisine en charge des repas et des collations pour les CCAS — filière technique — pôle production — adjoint technique principal de 1^{ère} classe — catégorie C

15) Assistante administrative — filière administrative — pôle administratif — adjoint administratif principal de 1^{ère} classe — catégorie C

16) Directrice et gestionnaire du SIRM - filière administrative — pôle administratif — rédacteur principal de 1^{ère} classe — catégorie B

17) Adjointe à la direction du SIRM — filière administrative — pôle ressources humaines — adjoint administratif principal de 1^{ère} classe — catégorie C

18) Cuisinier — filière technique — pôle production (conditionnement cuisson entrées) — adjoint technique principal de 1^{ère} classe — catégorie C

19) Responsable magasin — filière technique — pôle logistique magasin — agent de maîtrise principal — catégorie C

20) Responsable de fabrication — filière technique pôle — production — adjoint technique principal de 2^{ème} classe — catégorie C

21) Aide logistique — filière technique — pôle logistique — agent de maîtrise — catégorie C.

Selon la clé de répartition arrêtée, les agents seront répartis comme suit :

Commune de Bonneuil-sur-Marne	Commune de Boissy-Saint-Léger	Commune de Villeneuve-Saint-Georges
7	3	2
10	1	5
14	9	4
15	13	6
20	18	11
8		12
		16
		17
		21
		19

En application de l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales, la répartition des personnels concernés entre les communes membres ne peut donner lieu à un dégagement des cadres.

En vertu de ces mêmes dispositions, les personnels concernés sont nommés dans un emploi de même niveau et en tenant compte de leurs droits acquis. Les communes attributaires supportent les charges financières correspondantes.

Il convient, dans ces conditions, de conclure une convention de répartition, ci-annexée, dont l'objet est de préciser les modalités de répartition des personnels à la suite de la dissolution du SIRM.

Par délibération du comité syndical du 7 février 2024, le SIRM a approuvé ladite convention de répartition. Chaque commune membre doit désormais, à son tour, et de manière concordante, approuver cette convention. Le comité social technique (CST) a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 mars 2024.

Il est à noter pour mémoire, que dans les faits, GPSEA s'est engagé, dans le cadre de sa compétence "action sociale" et de son service partagé de restauration collective, à reprendre l'unité de production utilisée actuellement par le SIRM afin de poursuivre l'activité

de fabrication et de livraison des repas à destination des communes de Boissy-Saint-Léger et Bonneuil-sur-Marne, et à titre temporaire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

A cet égard, GPSEA ouvrira l'ensemble des postes nécessaires à la poursuite de cette activité sur lesquels seront recrutés en priorité les agents actuels du SIRM qui souhaiteraient postuler. L'objectif étant pour GPSEA de recruter l'ensemble des agents occupant un poste permanent au sein du SIRM pour le 1er septembre 2024.

La convention de service partagé correspondante sera soumise à un prochain comité social territorial et à un prochain conseil municipal.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la convention, ci-annexée, relative à la répartition des personnels entre les communes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Villeneuve-Saint-Georges à la suite de la dissolution du Syndicat intercommunal de restauration municipale ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.**

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 4 mars 2024.

Nota - Madame Virginie DOUET, intéressée à l'affaire ne prendra pas part aux débats et au vote.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des questions ou est-ce que j'ai été assez clair ? Je ne vois pas de questions. Donc, en dehors de Virginie, est-ce qu'il y a des gens qui ne peuvent pas voter ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté, soyez remerciés.

* * *

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5212-33,

VU la délibération n° 2023-02 du 16 février 2023 de la Commune de Boissy-Saint-Léger demandant la dissolution du SIRM,

VU la délibération n° 2023-54 du 5 avril 2023 de la Commune de Bonneuil-sur-Marne demandant la dissolution du SIRM,

VU la délibération n° 23-2-3 du 6 avril 2023 de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges demandant la dissolution du SIRM,

VU la délibération du comité syndical du SIRM du 7 février 2024,

VU l'avis favorable du comité social technique (CST) du 6 mars 2024,

VU le projet de convention relative à la répartition des personnels entre les Communes de Bonneuil-sur-Marne, de Boissy-Saint-Léger et de Villeneuve-Saint-Georges à la suite de la dissolution du SIRM annexée à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que les communes de Boissy-Saint-Léger et de Bonneuil-sur-Marne souhaitent rejoindre le dispositif de fabrication et de livraison des repas aux scolaires et aux

personnes âgées mis en œuvre par GPSEA sur une partie de son territoire, et que cette décision a conduit les adhérents du SIRM à envisager sa dissolution,

CONSIDÉRANT que les Communes de Bonneuil-sur-Marne, de Boissy-Saint-Léger et de Villeneuve-Saint-Georges ont respectivement sollicité la dissolution du SIRM par délibérations de leur conseil municipal du 5 avril 2023, et du 16 février 2023 du 6 avril 2023 susvisées,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales, il convient de répartir les agents du SIRM entre ses communes membres,

CONSIDÉRANT que les Communes de Bonneuil-sur-Marne, de Boissy-Saint-Léger et de Villeneuve-Saint-Georges ont validé la clé de répartition de l'actif et du passif du SIRM, soit : 22,12 % pour la Commune de Boissy-Saint-Léger, 29,36 % pour la Commune de Bonneuil-Sur-Marne, 48,52 % pour la Commune de Villeneuve-Saint-Georges

CONSIDÉRANT que le SIRM compte, parmi ses effectifs, les 21 agents titulaires suivants qu'il convient de répartir :

- 1) Aide administrative magasin — filière administrative — pôle logistique magasin - adjoint administratif principal de 2^{ème} classe — catégorie C
- 2) Conducteur poids léger — allotissement - filière technique — pôle logistique transport — adjoint technique — catégorie C
- 3) Cuisinier — filière technique — pôle production (cuisson-entrées) — adjoint technique principal de 1^{ère} classe — catégorie C
- 4) Conducteur poids léger — allotissement — filière technique — pôle logistique transport — adjoint technique — - catégorie C
- 5) Responsable conditionnement — filière technique — pôle production (conditionnement) - adjoint technique — catégorie C
- 6) Cuisinier — filière technique — pôle production (cuisson-entrées) - adjoint technique — catégorie C
- 7) Conducteur poids lourd — allotissement — filière technique — pôle logistique transport — adjoint technique principal de 1^{ère} classe — catégorie C
- 8) Aide magasinier — allotissement magasin — agent polyvalent — filière technique — pôle logistique magasin — adjoint technique principal de 2^{ème} classe — catégorie C
- 9) Aide magasinier — agent d'entretien polyvalent — filière technique — pôle logistique magasin — adjoint technique principal de 2^{ème} classe — catégorie C
- 10) Responsable transport et allotissement — gestionnaire barquettage — filière technique — pôle logistique transport — adjoint technique principal de 1^{ère} classe — catégorie C
- 11) Aide cuisine et agent polyvalent - filière technique — pôle production — adjoint technique — catégorie C

- 12) Chef de production — filière technique — pôle production — agent de maîtrise principal - catégorie C
- 13) Aide administratif magasin — filière administrative — pôle logistique magasin — agent de maîtrise principal — catégorie C
- 14) Aide de cuisine en charge des repas et des collations pour les CCAS — filière technique — pôle production — adjoint technique principal de 1^{ère} classe — catégorie C
- 15) Assistante administrative — filière administrative — pôle administratif — adjoint administratif principal de 1^{ère} classe — catégorie C
- 16) Directrice et gestionnaire du SIRM - filière administrative — pôle administratif — rédacteur principal de 1^{ère} classe — catégorie B
- 17) Adjointe à la direction du SIRM — filière administrative — pôle ressources humaines — adjoint administratif principal de 1^{ère} classe — catégorie C
- 18) Cuisinier — filière technique — pôle production (conditionnement cuisson entrées) — adjoint technique principal de 1^{ère} classe — catégorie C
- 19) Responsable magasin — filière technique — pôle logistique magasin — agent de maîtrise principal — catégorie C
- 20) Responsable de fabrication — filière technique pôle — production — adjoint technique principal de 2^{ème} classe — catégorie C
- 21) Aide logistique — filière technique — pôle logistique — agent de maîtrise — catégorie C.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clé de répartition arrêtée, ces agents seront répartis comme suit :

Commune de Bonneuil-sur-Marne (6 postes)	Commune de Boissy-Saint-Léger (5 postes)	Commune de Villeneuve-Saint-Georges (10 postes)
7	3	2
10	1	5
14	9	4
15	13	6
20	18	11
8		12
		16
		17
		21
		19

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales, la répartition des personnels concernés entre les communes membres ne peut donner lieu à un dégagement des cadres,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ces mêmes dispositions, les personnels concernés sont nommés dans un emploi de même niveau et en tenant compte de leurs droits acquis et que les communes attributaires supportent les charges financières correspondantes,

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans ces conditions, de conclure une convention de répartition, ci-annexée, dont l'objet est de préciser les modalités de répartition des personnels à la suite de la dissolution du SIRM ;

CONSIDÉRANT que par délibération du comité syndical du 7 février 2024, le SIRM a approuvé ladite convention de répartition. Chaque commune membre doit désormais, à son tour, et de manière concordante, approuver cette convention ;

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Il est approuvé la convention, annexée à la présente délibération, relative à la répartition des personnels entre les communes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Villeneuve-Saint-Georges à la suite de la dissolution du Syndicat intercommunal de restauration municipale

Article 2 : Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention annexée à la présente délibération.

M. ÖZTORUN : Virginie, est-ce que tu peux me remplacer deux secondes, s'il te plaît ?

Mme DOUET : Je te laisse la parole sur le point numéro 6.

Mme ANDRIEU : Bonsoir à tous. Il s'agit dans cette délibération – je vous retrace juste vite fait le tableau – le SIFUREP. Depuis 1905, le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne a pour mission d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire sur le territoire de l'Île-de-France pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes, 111 collectivités à ce jour.

À ce titre, le SIFUREP a trois compétences : le service extérieur des pompes funèbres, la création et la gestion des crématoriums, ainsi que la création et la gestion des cimetières. C'est ce qui nous préoccupe dans cette première délibération puisque le SIFUREP gère le cimetière – je prends ça un peu au pied levé – de Villetaneuse à ce titre et souhaite restituer cette compétence à la Ville de Villetaneuse. En effet, c'est la seule Ville qui avait délégué cette compétence au SIFUREP. Il se trouve que, géographiquement et techniquement, c'est compliqué pour le SIFUREP de gérer le cimetière de Villetaneuse. Donc, il vous est demandé d'approuver la restitution de la compétence cimetière exercée par le SIFUREP, ainsi que la modification des statuts du syndicat en référence avec cette restitution.

Mme DOUET : Merci, Nathalie.

Délibération n° DCM-2024-24

RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE CIMETIÈRE ET RÉVISION STATUTAIRE

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 20 mars 2024 et affichage le 20 mars 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver la restitution de la compétence cimetière de la ville de Villetaneuse et la révision statutaire du SIFUREP

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Nathalie ANDRIEU :

Depuis 1905, le Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP) a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Lors de son Comité syndical du 5 décembre 2023, le SIFUREP a délibéré à l'unanimité sur la restitution de la compétence cimetièrre à la ville de Villetaneuse (seule bénéficiaire de ce transfert de compétence), et la révision statutaire visant à supprimer ladite compétence.

En vertu de l'article 2.3 des statuts du SIFUREP, le syndicat est compétent pour exercer la compétence « cimetièrres » conformément aux articles L2223-1 et suivants les articles du code général des collectivités territoriales.

À ce titre, le SIFUREP assure, depuis son siège (Paris 12ème), la gestion administrative, technique et financière du cimetière communal de la ville de Villetaneuse seule collectivité à avoir transféré cette compétence.

En 2023, le Syndicat a réalisé un bilan fonctionnel de ce cimetière transféré.

Ce bilan fonctionnel fait apparaître que la distance géographique entre le siège du syndicat et le cimetière de Villetaneuse ne crée pas les conditions favorables au bon suivi de cet équipement de proximité. Cet équipement nécessitant une surveillance sur place, il est préférable que la gestion soit assurée par un service de proximité permettant la délivrance d'un service public réactif et de qualité.

Pour exemple, cet équipement requiert une surveillance obligatoire, mobilisable rapidement, pour :

- La surveillance de chaque opération funéraire : inhumation, exhumation et/ou réduction,
- La vérification des interventions des prestataires (propreté, espace vert, ...),
- La validation et le suivi de travaux réalisés.

Dans la mesure où aucune autre commune n'a transféré sa compétence cimetièrre et au regard des difficultés rencontrées par le syndicat pour exercer cette compétence qui nécessite une proximité avec l'équipement, le Comité syndical SIFUREP a donc délibéré à l'unanimité afin de restituer la compétence transférée.

Ainsi, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la restitution de cette compétence doit être décidée par des délibérations concordantes du Comité syndical du SIFUREP et des conseils municipaux des communes qui en sont membres.

Le SIFUREP doit obtenir l'accord de ses membres à une majorité réunissant soit deux tiers au moins, des conseils municipaux des communes du SIFUREP représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des organes délibérants des communes représentant les deux tiers de la population du SIFUREP.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la restitution de la compétence cimetièrre exercée par le SIFUREP ainsi que la modification des statuts du Syndicat.**

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 4 mars 2024.

Mme DOUET : Y a-t-il des questions sur cette restitution à la Ville de Villetaneuse avec le SIFUREP ? Non, je n'en vois pas. Donc, je propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc, adopté.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du comité syndical du SIFUREP en date du 5 décembre approuvant la restitution de la compétence cimetièrre à la ville de Villetaneuse ainsi que la modification des statuts ;

VU le projet de statuts modifiés du SIFUREP annexé à la présente délibération ;

VU la circulaire N° 2024-3 du SIFUREP du 19 janvier 2024 ayant pour objet la consultation des communes membres du SIFUREP quant à la restitution de la compétence cimetièrre à la ville de Villetaneuse (seule bénéficiaire de ce transfert de compétence) ainsi que les effets de cette restitution sur les statuts du syndicat ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la restitution de cette compétence doit être décidée par des délibérations concordantes du Comité syndical du SIFUREP et des conseils municipaux des communes qui en sont membres.

CONSIDÉRANT que si notre commune ne délibère pas dans les 3 mois suivant la réception de la délibération du SIFUREP en date du 5 décembre, notre silence vaudra refus express à la décision de restitution de la compétence cimetièrre, empêchant ainsi la ville de Villetaneuse de pouvoir exercer sa compétence directement ;

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Il est décidé d'approuver la restitution de la compétence cimetièrre exercée par le SIFUREP à la ville de Ville de Villetaneuse ;

Article 2 : Il est décidé d'approuver les statuts modifiés.

Mme DOUET : La fiche numéro 7, toujours l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise. Nathalie, je te laisse la parole.

Mme ANDRIEU : Ça, c'est une délibération qu'on a régulièrement. À chaque fois qu'une commune demande son adhésion au SIFUREP, on a trois mois, les autres communes adhérentes, pour approuver l'adhésion des communes en question. Donc là, il s'agit de la commune d'Auvers-sur-Oise.

Mme DOUET : Merci, Nathalie.

Délibération n° DCM-2024-25

ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE AU SIFUREP

1^{er} tour de scrutin *Majorité absolue* : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 20 mars 2024 et affichage le 20 mars 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver l'Adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Nathalie ANDRIEU :

La commune d'Auvers-sur-Oise (département du Val-d'Oise – 6 792 habitants au 1^{er} janvier 2020) a demandé son adhésion au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires », par délibération en date du 28 septembre 2023.

Lors de sa séance du 5 décembre 2023, le Comité syndical du SIFUREP a approuvé à l'unanimité cette adhésion.

Il convient désormais aux communes adhérentes de se prononcer sur le principe de cette adhésion conformément aux dispositions aux articles L.5211-17 à L.5211-20 et L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP.**

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 4 mars 2024.

Mme DOUET : Y a-t-il des questions sur cette fiche ? Je n'en vois pas. Donc, je propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc, adopté à l'unanimité.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du comité syndical du SIFUREP en date du 5 décembre approuvant l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise ;

VU la circulaire du SIFUREP du 19 janvier 2024 nous demandant de nous prononcer sur le principe de cette adhésion conformément aux dispositions aux articles L.5211-17 à L.5211-20 et L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de vote sur cette adhésion, dans un délai de 3 mois suivant la réception de l'information, la décision de notre commune est réputée favorable ;

ADOPTÉ

Article unique : Il est décidé d'approuver l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP.

Mme DOUET : Pour la fiche numéro 8, je ne peux pas la présenter. Je vais recéder la place à Monsieur le Maire pour présenter la fiche numéro 8.

M. ÖZTORUN : Je suis désolé, j'avais besoin de m'absenter deux secondes. C'est humain. La fiche 8, Virginie ne peut pas la présenter. Je vais la présenter, ça va être simple.

Dans le cadre de nos actions de coopération décentralisée, nous organisons un voyage avec, notamment la grande association Cuba Coopération qui accompagne une grosse délégation d'élus – élus de toutes diversités, ce n'est pas une seule sensibilité politique – à un voyage à Cuba. Un voyage, bien sûr, ce n'est pas un voyage de plaisir, vous imaginez bien. On a décidé dorénavant de présenter tous ces voyages-là en délibération. Non pas que je vois le mal partout, mais c'est bien d'être transparent jusqu'au bout. Il n'y a pas grand-chose à dire. Vous avez tous les fiches sous les yeux, les explications nécessaires. Aujourd'hui, notamment avec la ville avec qui nous travaillons depuis maintenant un bout de temps, Cienfuegos, qui va fêter son anniversaire ; Cienfuegos qui, comme vous le savez, la plus française des villes cubaines, avec qui nous avons déjà eu des échanges culturels, de la solidarité, beaucoup d'actions. Là, on est dans ce cadre-là assez simplement. N'hésitez pas à prendre la parole si vous en avez besoin. Comme dans toutes les villes, nous avons aussi nos coopérations décentralisées. Et j'espère, à un moment, un jour, voire de la coopération décentralisée avec l'Algérie, avec le Portugal, avec la Palestine, nous en avons, il faut les renforcer. Y compris, j'aimerais bien, je le dis très honnêtement, avec une ville israélienne, pourquoi pas ? Parce que nous avons besoin de faire le nécessaire pour créer du lien justement entre toutes et tous et la solidarité internationale par, justement, le discours de paix et de solidarité. Sinon, ce ne sont que des paroles. Il nous faut des actes, chers amis.

Délibération n° DCM-2024-26

VOYAGE D'ÉTUDES À CUBA DANS LE CADRE DE LA MISSION COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 30 Contre : 2 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 20 mars 2024 et affichage le 20 mars 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver le voyage d'études à Cuba de Mme Virginie DOUET, première adjointe dans le cadre de sa délégation à la coopération décentralisée

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur le Maire :

Dans le cadre de sa délégation à la coopération décentralisée, Mme Virginie DOUET est amenée à se déplacer à CUBA et plus précisément dans les provinces de la Havane et de Cienfuegos.

Après une période de contexte internationale peu favorable (COVID, crise sanitaire et économique), ce voyage contribuera au renforcement des relations avec nos amis cubains. Ce voyage d'études s'inscrit dans un projet de séjour organisé par Cuba Coopération France (CCF) avec qui la ville travaille régulièrement.

En effet, depuis de nombreuses années, la Ville de Bonneuil-sur-Marne mène des actions de coopération décentralisée dans la région de Cienfuegos à Cuba.

Pour mémoire, en 1999, la commune avait participé à l'opération un bateau pour Cuba, en 2014 un protocole avec le CSMB a été signé pour l'envoi de matériels et équipements sportifs.

Il est à noter qu'en 2016 un accord de coopération avait été signé avec la province sud centrale de Cienfuegos par l'intermédiaire du CCF.

En 2017, la ville avait également organisé la semaine Cubaine avec deux projets

- Un équipement et de rénovation du cinéma Colonia de la ville de Santa Isabel de Las Lajas
- d'échanges entre sportifs pour des jeunes bonneuillois en voyage à Cuba.

Par ailleurs en 2020, la ville a versé une subvention de 500 € pour accompagner des initiatives d'autosuffisance et de sécurité alimentaires dans la région de Cienfuegos.

Enfin en 2022, la ville a accueilli l'équipe junior cubaine de boxe anglaise dans le cadre des JO Paris 2024.

La même année, le Conseil municipal décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle pour la reconstruction de la province sinistrée de Pinard del Rio sur l'île de Cuba durement frappée par l'ouragan « Ian » du 27 septembre 2022, d'un montant de 500 €.

La délégation du CCF sera composée de ses membres adhérents ainsi que nos partenaires privés et territoriaux, qui seraient volontaires et intéressés par le portage d'un ou de plusieurs projets de coopération.

Cette délégation participera aux cérémonies anniversaires de la ville de Cienfuegos (le 21 avril).

Elle visitera des projets de coopération réalisés, en cours ou à programmer, en collaboration d'aménagement et de développement de structures.

La délégation sera reçue par les autorités officielles cubaines, culturelles, sportives et politiques.

Des dispositions seront mises en œuvre pour développer les coopérations possibles et convenues avec nos amis cubains.

La délégation partira de France le 17 avril en après-midi pour arriver à Cuba (La Havane) en soirée (heure locale). La fin de délégation sera le 28 avril en soirée.

Un budget prévisionnel de 3 370 euros par participant est prévu, comprenant le transport aérien, l'hébergement chez l'habitant (ou hôtel avec un coût supplémentaire).

Cuba Coopération France demande une participation inclus dans le devis, par participant, correspondant à la mutualisation des coûts pour les transports internes collectifs et repas collectifs éventuels.

Dans la mesure où ce voyage répond aux obligations de l'article L2123-15 du code général des collectivités locales, la commune a la possibilité de prendre en charge les frais de transport, de séjour ainsi que les autres dépenses liées à l'exécution du mandat spécial, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-18 du même code.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la participation de Mme Douet, première adjointe au Maire en charge de la coopération internationale au voyage d'études à Cuba organisé par Cuba Coopération France du 17 au 28 avril 2024. L'objet de ce séjour est de renforcer les liens entre la ville de Bonneuil-sur-Marne et la province de Cienfuegos et de porter des projets de coopération. Il est également approuvé la prise en charge par la commune du montant des frais engendrés par ce voyage (déplacements, hébergements, restauration).**
- **d'inscrire un montant prévisionnel de 3 370 € au budget 2024.**

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 4 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Madame GEOFFROY, je vous en prie.

Mme GEOFFROY : Monsieur le Maire, chers collègues. Dans le cadre de la coopération décentralisée, Madame DOUET, Première maire adjointe, se déplace à Cuba pendant la saison sèche pour un voyage d'études dans la baie de la côte sud de Cuba, aussi appelée la Perle du sud de Cuba.

La Ville de Bonneuil a versé en quatre ans 1 000 € de subventions à l'association Cuba Coopération pour l'aider à financer des projets, accompagner des initiatives d'autosuffisance et de sécurité alimentaire, et puis à la reconstruction de la province sinistrée. Donc, en 11 jours, Madame DOUET, vous allez dépenser 3 370 € pour visiter les projets réalisés et prendre connaissance de ceux programmés. Si je comprends bien, la Municipalité va dépenser 3 370 € pour vérifier si les 1 000 € ont été dépensés pour les projets prévus.

Et en lisant les décisions que vous avez prises, Monsieur le Maire, j'ai vu que pour 3 370 € que Madame DOUET va dépenser pour elle toute seule, cet été, un séjour était organisé pour 20 enfants pour la somme de 3 278 €. Alors, je me disais peut-être qu'on pourrait faire partir plus d'enfants pour bénéficier de ce mini séjour à l'île de loisirs de Bois-le-Roi.

Par ailleurs, j'avais cru comprendre que la Municipalité était soucieuse de l'écologie : Un arbre, un habitant. Aussi, nous nous interrogeons sur le bilan carbone qui sera dépensé pour ce voyage. Ne serait-il pas plus simple d'envoyer cette somme sous forme de subvention et d'échanger par visioconférence ? Et puis, est-ce que cela rentre dans le cadre d'un jumelage ? Je vous remercie.

M. ÖZTORUN : Je vais avoir un très grand plaisir à vous répondre, mais avant, je laisse la parole à Virginie DOUET. Mais est-ce qu'elle a le droit de parler ? D'accord. Virginie.

Mme DOUET : Merci, Monsieur le Maire. Alors, déjà pour répondre sur les 12 jours, je ne vais pas aller visiter les 1 000 € de subventions qu'on a versées sur ces quatre dernières années. Dans la fiche qui vous a été présentée et qui vous est présentée ce soir, vous pouvez constater que cette coopération, elle remonte à de plus longues dates et que nous sommes en rénovation du cinéma de la ville de Santa Isabella de Las Lajas dans la province de Cienfuegos, et que nous avons aussi contribué à l'école de boxe avec le ministre Lindner et des voyages organisés depuis les années 80 par la Ville de Bonneuil, notamment quelques-uns qui ont été faits par des jeunes. Les projets qu'on va visiter, c'est justement la rénovation du cinéma où nous avons donné, de la salle Gérard Philipe, le lecteur de bobines, l'écran et du matériel de boxe, ainsi que du matériel de sport cédé par l'association Le CSMB en 2016. Donc, je ne vais pas visiter 1 000 € de projets, je vais en visiter beaucoup plus et, notamment dans les 66 projets, voir quel est le projet sur lequel le Maire s'est engagé auprès de nos jeunes lors du Festival de la jeunesse où il a été posé la question d'un projet de solidarité avec ces jeunes-là. Et il faut trouver le bon projet de solidarité avec les autorités cubaines.

Alors, visioconférence avec Cuba, avec le blocus, les problèmes d'électricité qu'il rencontre et plein d'autres choses, c'est compliqué. Ça se fait, mais très compliqué, c'est très compliqué. Donc, je veux bien, mais il faudra m'expliquer.

M. ÖZTORUN : Merci, Virginie. Monsieur DAVID. Je vous en prie, Monsieur DAVID, allez-y.

M. DAVID : Merci pour ces réponses. Alors, effectivement, dans coopération décentralisée, il y a le mot « coopération » ; « décentralisée », on a très bien compris. « Coopération », vous avez dit, mais ça, c'est dommage que ce ne soit pas marqué, en fait, dans le rapport, vous dites que nous participons à la reconstruction ou à la modernisation d'un cinéma, c'est bien ça ? D'accord. Alors, est-ce qu'on a un montant ? Combien on a versé exactement depuis le début ? Parce que là, vous passez par une association qui a été créée, je crois, à Ivry en 95, de mémoire, je ne sais plus très bien. Est-ce que vous avez des chiffres à nous donner ? Parce que remarquez, elle a raison, ma collègue. Si on prend la délibération, la décision de Monsieur le Maire sur les enfants qui partent en vacances cet été, 20 enfants plus quatre adultes qui nous coûtent moins cher que votre voyage aller-retour sous les cocotiers. Nous, on aurait préféré qu'il y ait 40 enfants. Oui, si on additionne les deux, on peut envoyer 40 enfants et huit adultes. C'est là où, vous voyez, on a du mal à vous suivre.

En fait, j'ai l'impression que vous vous faites plaisir tout simplement avec l'argent des contribuables. Et c'est pour cette raison que nous allons voter contre...

M. ÖZTORUN : Vous avez dit un gros mot, là, je crois.

M. DAVID : C'est pour cette raison que nous allons voter contre.

M. ÖZTORUN : Je vous invite à présenter des excuses, Monsieur DAVID. Vous avez dit un gros mot, s'il vous plaît. Les gros mots n'ont pas leur place dans ce conseil et dans cette institution. Je ne le permettrai jamais. Non, très sérieusement. Personne n'insulte personne et je vous demande de vous excuser auprès de Madame DOUET pour cette insulte.

M. DAVID : Je ne considère pas que c'est une insulte, je m'excuse, mais parce que je suis peut-être allé un peu trop loin.

M. ÖZTORUN : Je vous remercie.

M. DAVID : Mais ça nous ça nous choque un peu cet aller-retour quand même, ça nous choque un peu.

M. ÖZTORUN : Très bien. On a entendu, Monsieur DAVID, on a entendu. Mais on peut ne pas être d'accord, parler sans s'insulter. Le 8 mars, c'était il y a quelques jours et à Bonneuil, c'est tous les jours. Virginie DOUET.

Mme DOUET : Merci, Monsieur le Maire. Déjà, je ne vais pas me faire plaisir quand j'y vais puisque j'y suis déjà allée en délégation avec Cuba Coopération et je peux vous dire que ce n'est pas un séjour de plaisir, que la plage, je ne la vois pas.

M. ÖZTORUN : Bien ! Virginie, merci. Il ne faut pas...

Mme DOUET : Non, en même temps...

M. ÖZTORUN : Il ne faut pas rentrer dans des...

Mme DOUET : En même temps, vous dites que ce que je vous ai dit tout à l'heure, les réponses à apporter, vous ne les aviez pas. Alors, vous relirez la fiche qu'on vous a donnée pour le Conseil municipal et vous constaterez qu'en 2017, il est bien marqué que la Ville avait également organisé la semaine cubaine avec deux projets : un équipement et la rénovation du cinéma colonial de la ville de Santa Isabella et un échange entre sportifs. Tout est noté dans la fiche qui vous est présentée ce soir.

M. ÖZTORUN : Merci beaucoup, Virginie. Détendons-nous parce qu'il n'y a que des incompréhensions. Mireille COTTET, non, ne lève pas la main comme ça, Mireille. Comme ça, c'est bien, c'est mieux. Je vous en prie, Mireille COTTET.

Mme COTTET : Parce que nous avons travaillé avec Jéricho, il était venu il y a quelques années, deux animateurs, une dame et un monsieur. Et ils étaient venus travailler à Cezais avec les enfants. Et je trouve que c'était une belle coopération, il y avait eu des échanges aussi par écrit avec les enfants, parce qu'ils sont très friands de rencontrer comme ça des enfants qui viennent d'ailleurs et qui vivent différemment. Et là, j'ai l'impression que ça s'est un peu éteint. Mais peut-être, est-ce une fausse idée de ma part ?

M. ÖZTORUN : Merci, Mireille. Tout d'abord, Madame GEOFFROY, vous ne me surprenez jamais assez. Je vous remercie, parce qu'à chaque fois que vous avez une prise de parole, c'est une nouvelle surprise pour moi. Je vous découvre de nouvelles orientations politiques, ce qui est étonnant. Sauf que ce sont de nouvelles orientations politiques qui sont très anciennes. À vous écouter, on devrait faire comme POL POT qui n'est pas connu pour sa vision de la démocratie. Je m'explique parce que quand on dit un mot, il faut le justifier. Vous dites qu'en utilisant tel argent, on aurait pu faire telle chose,

alors pourquoi on le fait ? Donc, en fait, si on suit votre théorie, nous devrions tout arrêter, nous devrions tout arrêter : la culture, le cinéma que vous avez tant défendu pourtant, il me semble, les sports, la santé ; parce que la santé, c'est un devoir régalien de l'État. On n'a rien à faire là-dedans. L'éducation, il faut qu'on arrête ; il faut qu'on arrête tout ça en fait, c'est ça ? Ah, vous m'avez fait peur parce que quand vous allez vous présenter devant les concitoyens, si vous arrivez en leur disant : « on supprime tout, on ne fait que de l'État civil », ça ne va pas marcher. Mais si, parce que pourquoi utiliser 3 000 € là et pas là ? Je vais vous dire, dans ce cas-là, pourquoi utiliser, Madame GEOFFROY, tout simplement 300 000 € dans le quotient familial ? Parce que c'est un choix politique. Et l'argent est au service des choix politiques. Et nous, on assume nos choix politiques. La solidarité entre les peuples passe par des coopérations décentralisées et nous n'avons pas besoin de tous porter des cols Mao et d'avoir la même chemise, d'avoir le même jean et de ne manger qu'une seule marque de cornichons. Ça, c'était en Allemagne de l'Est. Si vous êtes nostalgique, je peux vous inviter à regarder le film *Goodbye Lénine*. Mais nous, on ne l'est pas. Nous, on est pour une compétence générale et la clause générale des collectivités, la clause de compétence générale des collectivités. Et donc, nous assurons la coopération décentralisée dans notre ville. Et dans cette coopération décentralisée, oui, il y a un voyage qui est fait, et non pas seulement pour aller dans la perle des perles, comme vous avez dit, des îles, mais qui subit depuis plus de 60 ans l'embargo le plus inhumain de l'histoire de l'humanité. J'aurais préféré vous entendre là-dessus. C'est un peuple digne, le peuple cubain, qui subit un embargo sans nom et qui n'a, en tous les cas pour celles et ceux qui l'imposent, aucune dignité en l'occurrence. Et je vais même aller plus loin. Vous voyez, Virginie DOUET va à Cuba. Je ne peux pas dire qu'elle va rencontrer CASTRO. Ça aurait été bien. Vous savez quoi ? Avec elle, il va y avoir plein de gens comme vous, de droite, parce que vous êtes bien de droite. Oui ! Vous savez pourquoi ils y vont ? Pour de la coopération décentralisée, parce que les Cubains ont beaucoup à nous apprendre sur des questions de santé. Eh oui ! Vous voyez, Roubaix demande des médecins cubains parce qu'il n'y en a plus en France. J'envoie Virginie à Cuba pour qu'elle se renseigne, pour voir si on peut faire venir, parce que le gouvernement actuel, comme il est incapable, comme il est incapable de trouver une solution à la pénurie de médecins, ils sont aujourd'hui aux abois, ils demandent aux Cubains s'ils peuvent nous envoyer des médecins. C'est la honte pour la France, mais c'est l'honneur de Cuba. La Ville de Roubaix, on ne peut pas la taxer de communiste. Ils demandent à des médecins cubains de venir chez eux. Virginie DOUET, je lui ai demandé d'aller à Cuba pour aller chercher des infirmiers, des médecins cubains qui puissent être solidaires avec la population bonneuilloise. Honte à celles et ceux qui essaient de faire croire qu'on est là pour aller chercher un peu de bronzage au soleil ! Parce que tout simplement, la frustration rend jaloux. Mais, Madame GEOFFROY, vous n'aviez qu'à me demander de faire partie de la délégation. Vous en auriez appris un peu plus sur Cuba. J'en suis désolé pour vous, mais c'est dommage.

Pour ce qui est de la visite des jeunes, je vais vous dire, c'est encore une fois des choix politiques. Heureusement que ce n'est pas vous qui êtes maire parce que, sinon, les jeunes et les enfants de cette ville, d'abord, on parle de jeunes, vous parlez d'enfants, c'est l'infantilisation de la jeunesse. Moi, je suis pour l'autonomie des jeunes parce que ce sont les futurs concitoyens de ce pays, de cette nation qui vont construire la France de demain. Ça n'est pas des enfants. Ces jeunes-là, je préfère qu'ils aillent visiter Cuba ou d'autres pays au monde, qu'ils découvrent leur environnement, qu'ils enrichissent leur cerveau, leur mémoire pour justement être encore plus utiles à la société, notamment avec un peuple aussi digne que le peuple cubain, plutôt que comme certains que vous connaissez, aller dans des îles justement pour se faire mousser aux frais de la princesse, mais qui n'apportent rien ni à la société, ni, mais ni à eux-mêmes.

Donc, sur les petites phrases assassines, il y a toujours la peur de la vérité qui sort. À mon sens, la peur de la vérité, c'est que vous n'osez pas aujourd'hui assumer le fait que vous êtes contre toute avancée sociale. Vous avez une vision réactionnaire de ce que peut être la coopération décentralisée. C'est un peu dommage ! C'est un peu dommage, mais nous avons encore deux ans jusqu'à 2026 pour en discuter. J'espère pouvoir vous convaincre du contraire et de la force de mes arguments, Madame GEOFFROY. Et pour ce qui est de Jéricho... Je vous invite à respecter la présidence de séance, chère Madame, s'il vous plaît. Je ne vous ai pas coupée parce que j'ai le respect du débat, j'ai le respect de votre personne et je ne vous couperai jamais. Pour ce qui est de Mireille COTTET, chère Mireille, nous

avons effectivement une coopération décentralisée et qu'avec la ville de Jéricho qui se trouvait en Cisjordanie. En ce moment, vu le contexte actuel, ça n'est pas évident de pouvoir faire un travail de coopération avec Jéricho. C'est aussi en lien avec toutes les discussions que nous avons pu avoir, mais j'y tiens. Comme je vous l'ai dit, je veux qu'on ait de la coopération décentralisée renforcée avec Jéricho, je veux qu'on ait de la coopération décentralisée avec une ville israélienne, parce que l'amitié entre les peuples, c'est notre objectif et c'est l'horizon qui nous attend. Je veux qu'il y ait une coopération décentralisée avec une ville algérienne, je veux qu'il y ait une coopération décentralisée avec une ville malienne parce que nous avons besoin de nous enrichir des autres et que les autres nous enrichissent.

Et pour finir avec Cuba, Cuba a envoyé des champions olympiques pour faire des démonstrations devant des enfants de Bonneuil qui étaient fiers de les voir en activité parce que ce n'est pas tous les jours qu'on voit des champions olympiques. Merci de votre participation. Je crois que c'est la fin du débat. On va pouvoir passer au vote.

Virginie DOUET ne peut pas prendre part au vote, et je vous annonce que Madame OZIEL est arrivée à 21h40. Ça veut dire que j'ai parlé 16 minutes, désolé. Bien. Qui vote contre ? Deux votes contre. Qui s'abstient ? La délibération est votée à la majorité, soyez remerciés.

* * *

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les lois n° 2007-147 du 2 février 2007 relatives à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements et n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

CONSIDÉRANT les liens profonds qui lient la ville de Bonneuil-sur-Marne avec la province de Cienfuegos dans le cadre de la coopération décentralisée ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L2123-15 du code général des collectivités locales, il convient de délibérer sur le principe de ce voyage d'études en précisant son objet, qui doit avoir un lien direct avec l'intérêt de la commune, et son coût prévisionnel ;

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Il est décidé d'approuver la participation de Mme Douet, première adjointe au Maire en charge de la coopération décentralisée au voyage d'études à Cuba organisé par Cuba Coopération France du 17 au 28 avril 2024. L'objet de ce séjour est de renforcer les liens entre la ville de Bonneuil-sur-Marne et la province de Cienfuegos et de porter des projets de coopération. Il est également approuvé la prise en charge par la commune du montant des frais engendrés par ce voyage (déplacements, hébergements, restauration).

Article 2 : D'inscrire un montant prévisionnel de 3 370 € au budget 2024.

M. ÖZTORUN : Là, il s'agit d'une délibération que je considère comme historique. Je vais donner la parole à Mireille COTTET.

Mme COTTET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver la mise en place du taux de participation individualisée, refonte tarifaire des activités enfance, jeunesse et des retraités de plus de 60 ans.

Après des années de réflexion et des mois de travail et d'échanges, nous avons travaillé avec un cabinet, le cabinet Citexia, les services, la direction générale des services, nous voilà arrivés à la présentation du nouveau mode de calcul du quotient familial. Notre volonté – et ça avait été annoncé dans notre programme – est de réactualiser ce dispositif en lui permettant de mieux coller aux réalités de notre temps. Depuis sa dernière modification, ça remonte quand même en 2006, il est temps quand même de regarder les choses un peu,

ce qu'on peut faire différemment, beaucoup de choses ont évolué. Le nombre de situations à la marge du mode de calcul en tranches s'est accru et nous invite à réfléchir et à présenter un nouveau dispositif pour plus de justice sociale. Lesdites tranches que nous avons jusqu'à présent englobaient des situations et des niveaux de revenus bien trop divers. À titre d'exemple, parmi les 2 000 familles qui font calculer leur quotient familial annuellement, 60 % se trouvaient dans les trois premières tranches. Vous pouvez bien vous imaginer que ce sont les familles qui sont dans plus de difficultés financières. Pour celles qui se trouvaient en début de tranche, ce mode de répartition pouvait être perçu comme une injustice. Ça l'est d'autant plus pour les Bonneillois au revenu moyen encore plus impactés par les effets de seuil et dont le reste à vivre décroît au rythme où la crise s'accélère. Nous avons donc purement et simplement supprimé les catégories de revenus afin d'éviter les effets de seuil et de tranche.

La mise à jour de notre quotient familial permettra l'accès du plus grand nombre de Bonneillois à l'offre de services publics municipaux avec des systèmes tarifaires harmonisés dans l'ensemble des services. C'est important. Avec un taux de participation individualisée, et donc, un même calcul pour toutes et tous, les démarches, la compréhension du dispositif seront largement simplifiées. Nous le calculerons après avoir soustrait un reste à vivre de 10 € par unité de consommation et par jour. Nous entendons par unité de consommation la définition qu'en donne l'INSEE : un couple représente par exemple une part et demie et les enfants 0,3 part chacun. Afin aussi de s'adapter à la part croissante de familles monoparentales qui est aujourd'hui de 34 % à Bonneuil, nous les considérons comme deux unités également. Ces parents, le plus souvent, ce sont des femmes – je ne ferai pas de commentaires supplémentaires – doivent assumer seules le quotidien de leur foyer et la vie de leurs enfants. Il est donc tout à fait légitime qu'ils comptent pour une pleine part.

Nous souhaitons également prendre en compte des réalités autres qui apportent leur lot de contraintes et desquelles nous devons prendre notre part pour soutenir les familles. Je pense par exemple aux familles ayant la charge d'un adulte et d'enfants handicapés. Pour elles, vous le savez très bien, tout n'est pas remboursé, loin s'en faut. Ils comptent donc pour une part intégrale. Pour effectuer le calcul, donc, nous soustrayons le reste à vivre de 10 € par unité de consommation par jour au revenu fiscal de référence. De ce calcul émergera un taux de participation individuelle propre à chaque foyer, sur la base duquel sera calculé le coût de chacune des prestations. L'équation sera de même pour chaque foyer, permettant à la fois lisibilité pour les familles, mais aussi équité. C'est le sens que nous donnons à la justice sociale : permettre l'accès aux mêmes droits à chaque famille, sans pour autant mettre de côté certaines spécificités familiales qu'il serait malvenu d'omettre.

Nous souhaitons ainsi faire en sorte que ce taux de participation soit au plus près de la réalité de chaque foyer sans qu'aucun ne soit lésé. En effet, pas plus que dans le calcul précédent du quotient familial, aucune famille, pas même la plus aisée de Bonneuil – c'est le cas actuellement, vous le savez très bien – ne paiera plus de 50 % du coût réel d'une prestation. J'irais même plus loin. Après avoir fait de nombreuses simulations, nous avons retenu la formule que nous vous présentons aujourd'hui, dans laquelle aucun foyer ne sera perdant, aucun. Vous savez très bien que c'est quand même notre politique sociale. Bien sûr, cela représentera un coût important pour les finances que nous avons chiffré à 300 000 € par an. Mais c'est une décision politique de notre part, celle de soutenir, dans la mesure de nos moyens, chaque Bonneillois en préservant l'accès de chaque habitant, chaque enfant, chaque retraité aux services publics. C'est dans ce sens que nous avons, par exemple, fait le choix de ne pas augmenter les tarifs de cantine malgré l'explosion du prix des denrées et des fluides. Je tiens à le rappeler, ce résultat a été permis grâce à un travail de longue haleine effectué par les services de la Ville, le CCAS, et notre partenaire Citexia. Bien sûr, la Direction générale des services a pris sa large part à ce dossier.

Je tiens aujourd'hui, au nom de notre Municipalité et des Bonneillois à les remercier sincèrement. Ces efforts n'ont pas été vains, car il émerge de ce travail un dispositif de justice sociale, un dispositif à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain. Ce taux de participation individualisée tient compte des réalités de notre époque, de l'évolution démographique de notre commune, aussi, avec une installation croissante des couches moyennes qui va encore augmenter avec le renouvellement urbain. Il donne toute sa part aux retraités également, dont la part sur notre commune augmente chaque année et dont

les pensions, vous le savez bien, sont mises en péril par les réformes des retraites qui s'enchaînent et qui ne sont pas pour augmenter d'ailleurs, ces pensions. Avec une augmentation des prix du gaz et de l'électricité qui touche brutalement chaque foyer et leur reste à vivre, locataires comme propriétaires, nous refusons qu'avec ces difficultés, d'autres s'additionnent par leur renoncement à l'accès aux services publics municipaux, aux repas des cantines et du foyer Louise Voëlckel par l'impossibilité de partir en centres de vacances ou en sorties. Oui, sans doute. Nous vous présentons aujourd'hui un dispositif à la hauteur des difficultés créées par ces réalités et qui permettent de préserver – ça, c'est vraiment important – la cohésion de la population. Et donc, de ce dispositif dont nous pouvons être très fiers.

M. ÖZTORUN : Merci, Mireille.

Délibération n° DCM-2024-27

APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DU TAUX DE PARTICIPATION INDIVIDUALISÉE REFONTE TARIFAIRE DES ACTIVITÉS ENFANCE JEUNESSE ET DES RETRAITÉS DE PLUS DE 60 ANS

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 20 mars 2024 et affichage le 20 mars 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver la mise en place d'un taux de participation individualisé et la refonte tarifaire des activités des enfants, des jeunes et des retraités de plus de 60 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Mireille COTTET :

Les politiques publiques menées par la commune visent à assurer l'accès pour le plus grand nombre de ses usagers à l'ensemble de son offre de services publics.

Notre municipalité a constaté la nécessité de rénover sa politique sociale et tarifaire et de simplifier les démarches usagers.

Ainsi est visée

- l'équité entre tout-e-s ;
- une meilleure progressivité des tarifs en supprimant les effets de seuils et de tranches ;
- une harmonisation de ses différents systèmes tarifaires ;
- une meilleure lecture et compréhension de la politique tarifaire municipale ;
- simplification des modalités de calcul du quotient familial et d'inscriptions.

Un long travail de réflexion au sein des services municipaux et de concertation avec les habitants a été mené depuis plusieurs mois pour aboutir à cette proposition.

Les modalités de fonctionnement du taux de participation individualisée (Tpi), annexées à la présente délibération, précise que :

- Le taux de participation individualisé (Tpi) des familles remplace le quotient familial (QF) ;
- Les tarifs de chaque famille sont définis par la formule : Tarif = Tarif forfaitaire appliqué aux extérieurs x (Tpi) ;
- Le Tpi dépend des « Ressources Mobilisables Par Part » du foyer ou « RMPP » ;
- Les Ressources Mobilisables Par Part sont calculées sur la base du Revenu Fiscal de Référence (RFR) et du nombre de personnes à charge. Le calcul intègre les minima sociaux et la prime d'activité ainsi qu'un reste pour vivre garanti ;
- Le reste pour vivre garanti fixé par la ville à 10 € par unité de consommation et par jour visant à protéger les familles les plus modestes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le règlement relatif aux modalités de fonctionnement du taux de participation individualisé tel qu'annexé à compter du 1^{er} septembre 2024 ;**
- **De dire que les règlements intérieurs des services seront modifiés en conséquence ;**
- **D'approuver les tarifs des prestations offertes aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux personnes âgées pour les prestations soumises à l'application du Tpi (Taux de participation individualisé) et ce à compter du 1^{er} septembre comme suit :**

Tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires

Secteur		Activités		Tarif forfaitaire appliqué aux extérieurs	Tpi du tarif min	Tpi du tarif max	Tarif min	Tarif max
Périscolaire		Accueil matin (7h00-8 h 30)	journalier	4,00 €	10,00 %	50,00 %	0,40 €	2,00 €
Périscolaire		Pause méridienne repas compris (11h30 - 13h30)	journalier	7,00 €	10,00 %	50,00 %	0,70 €	3,50 €
Périscolaire		Pause méridienne repas compris (11h30 - 13h30)	mensuel	48,00 €	10,00 %	50,00 %	4,80 €	24 €
Périscolaire		Pause méridienne PAI (11h30 - 13h30)	journalier	5,60 €	10,00 %	50,00 %	0,56 €	2,80 €
Périscolaire		Pause méridienne PAI (11h30 - 13h30)	mensuel	38,40 €	10,00 %	50,00 %	3,84 €	19,20 €
Périscolaire		Accueil du soir en maternelle (avec goûter)	journalier	6,00 €	10,00 %	50,00 %	0,60 €	3,00 €
Périscolaire		Accueil du soir avec études en élémentaire (16h30-18 h 00)	journalier	5,00 €	10,00 %	50,00 %	0,50 €	2,50 €
Périscolaire		Accueil du soir après études en élémentaire (18h00-18 h 30)	journalier	1,00 €	10,00 %	50,00 %	0,10 €	0,50 €
Périscolaire		Classes découvertes	séjour	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €
Extrascolaire		ALSH Journée Entière avec repas	journalier	20,00 €	10,00 %	50,00 %	2,00 €	10,00 €
Extrascolaire		ALSH Journée Entière PAI	journalier	18,60 €	10,00 %	50,00 %	1,86 €	9,30 €
Extrascolaire		ALSH 1/2 Journée avec repas	journalier	10,00 €	10,00 %	50,00 %	1,00 €	5,00 €
Extrascolaire		ALSH 1/2 Journée PAI	journalier	8,60 €	10,00 %	50,00 %	0,86 €	4,30 €
Extrascolaire		Séjours Base 100 euros	séjour	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €
Enfance/Jeunesse		Mini séjours Base 1 journée complète (Jour+ nuitée)	séjour	40,00 €	10,00 %	50,00 %	4,00 €	20,00 €
Jeunesse		Stages Base 100 euros	stage	10,00 €	10,00 %	50,00 %	1,00 €	5,00 €
Jeunesse		Séjours Base 100 euros	séjour	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €

De Préciser que :

- Pour les enfants en classes spécialisées du cycle élémentaire, le tarif appliqué sera le tarif bonneuillois, avec application du Tpi, en fonction des accords passés avec la commune d'origine des enfants (convention de réciprocité ou accords spécifiques)
- Pour les enfants où seul un des responsables légaux réside à Bonneuil-sur-Marne, le tarif appliqué sera le tarif bonneuillois pour les deux responsables légaux.
- Pour les enfants dont (le ou) les responsables légaux ne résident pas à Bonneuil-sur-Marne, le tarif appliqué sera celui des Bonneuillois, avec application du Tpi, majoré de 50 %.
- Pour les enfants bénéficiant d'un dispositif de placement (ASE), le tarif appliqué sera celui des Bonneuillois, quelle que soit la structure d'accueil (familles, établissements ...)
- Pour toute absence de réservation ou réservation hors délais, une majoration sera appliquée. Le tarif appliqué sera celui correspondant au Tpi habituel majoré de 50 %.

Tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires majorées à 50 %

Secteur	Activités	Tarif forfaitaire appliqué aux extérieurs	Tpi du tarif		Tarif min	Tarif max	Tarif min majoré de 50 %	Tarif max majoré de 50 %
			tarif min	tarif max				
Périscolaire	Accueil matin (7h00-8 h 30)	4,00 €	10,00 %	50,00 %	0,40 €	2,00 €	0,60 €	3,00 €
Périscolaire	Pause méridienne repas compris (11h30 - 13h30)	7,00 €	10,00 %	50,00 %	0,70 €	3,50 €	1,05 €	5,25 €
Périscolaire	Pause méridienne repas compris (11h30 - 13h30)	48,00 €	10,00 %	50,00 %	4,80 €	24 €	7,20 €	36 €
Périscolaire	Pause méridienne PAI (11h30 - 13h30)	5,60 €	10,00 %	50,00 %	0,56 €	2,80 €	0,84 €	4,20 €
Périscolaire	Pause méridienne PAI (11h30 - 13h30)	38,40 €	10,00 %	50,00 %	3,84 €	19,20 €	5,76 €	28,80 €
Périscolaire	Accueil du soir en maternelle (avec goûter)	6,00 €	10,00 %	50,00 %	0,60 €	3,00 €	0,90 €	4,50 €
Périscolaire	Accueil du soir avec études en élémentaire (16h30-18 h 00)	5,00 €	10,00 %	50,00 %	0,50 €	2,50 €	0,75 €	3,75 €
Périscolaire	Accueil du soir après études en élémentaire (18h00-18 h 30)	1,00 €	10,00 %	50,00 %	0,10 €	0,50 €	0,15 €	0,75 €
Périscolaire	Classes découvertes	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €	15,00 €	75,00 €
Extrascolaire	ALSH Journée Entière avec repas	20,00 €	10,00 %	50,00 %	2,00 €	10,00 €	3,00 €	15,00 €
Extrascolaire	ALSH Journée Entière PAI	18,60 €	10,00 %	50,00 %	1,86 €	9,30 €	2,79 €	13,95 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 Journée avec repas	10,00 €	10,00 %	50,00 %	1,00 €	5,00 €	1,50 €	7,50 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 Journée PAI	8,60 €	10,00 %	50,00 %	0,86 €	4,30 €	1,29 €	6,45 €
Extrascolaire	Séjours Base 100 euros	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €	15,00 €	75,00 €
Enfance/Jeunesse	Mini séjours Base 1 journée complète (Jour+ nuitée)	40,00 €	10,00 %	50,00 %	4,00 €	20,00 €	6,00 €	30,00 €
Jeunesse	Stages Base 100 euros	10,00 €	10,00 %	50,00 %	1,00 €	5,00 €	1,50 €	7,50 €
Jeunesse	Séjours Base 100 euros	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €	15,00 €	75,00 €

Il est à noter que seul l'ALSH du mercredi et des vacances fait l'objet d'une réservation par les familles

- Pour tous les ménages ayant des difficultés administratives ne permettant pas le calcul du Tpi, un accompagnement spécifique par un travailleur social de la ville sera réalisé. Selon les préconisations proposées, la commission des aides sera saisie et elle statuera pour l'année scolaire en cours du Tpi à appliquer à la famille.
Il sera demandé de réévaluer chaque année scolaire le Tpi à appliquer à la famille.

D'approuver le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) mis en place lorsque l'accueil d'un enfant, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérance alimentaire, allergies) nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Cette démarche doit être engagée par la famille auprès de l'éducation nationale. Elle conduira à faire bénéficier d'un abattement du prix du repas aux familles concernées qui seront contraintes d'apporter le repas de l'enfant.

De décider que les tarifications des prestations proposées à destination des 11-16 ans sont fixées comme suit :

- Activités impliquant une prestation de service
 - Adhérent : 15 €
 - Non adhérent 22 €
- Sortie thématique
 - Adhérent : 15 €
 - Non adhérent 22 €
- Mini séjours implantés à Cezais
 - Adhérent : 50 €
 - Non adhérent 50 €

De fixer pour les retraités de plus de 60 ans les tarifications suivantes :

Secteur	Activités	Tarif forfaitaire appliqué aux extérieurs	Tpi du tarif min	Tpi du tarif max	Tarif min	Tarif max	Tarif non bonneillois (=cout réel minimum)
CCAS	Carte 20 repas	150,00 €	10,00 %	50,00 %	15,00 €	75,00 €	150,00 €
CCAS	Séjours	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €	100,00 €
CCAS	Sorties et Activités (Base 10 euros)	10,00 €	10,00 %	50,00 %	1,00 €	5,00 €	10,00 €

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 4 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur DAVID, vous ne voulez pas prendre la parole ? Très bien, d'accord. Nathalie.

Mme ANDRIEU : Merci. Du coup, je vais dire quelques mots au nom du groupe Socialistes et partenaires. Je ne reviendrai pas sur le tableau complet que nous a fait Mireille, mais on a quand même une déclaration.

Dès le mois de septembre 2024, la mise en place de notre nouveau quotient familial permettra donc une meilleure égalité d'accès à nos services publics pour tous, avec plus d'équité, et cela, bien sûr, en conservant la qualité que nous connaissons. Grâce à une volonté politique affirmée, audacieuse dirait Monsieur le Maire, et au travail des services et des élus, son coût de 300 000 € estimé est totalement financé au bénéfice de nos familles et de nos aînés. En effet, vous l'avez compris, ce quotient permettra, avec désormais plus de précision, de répartir équitablement le

soutien de la Municipalité aux ménages les plus fragiles. Cependant, nous ne laisserons pas de côté les familles appartenant à ce que l'on peut appeler les couches moyennes, ces derniers n'étant pas du tout épargnés par la crise inflationniste ni par le contexte économique d'austérité que nous traversons.

Avec ce nouveau mode de calcul complètement adapté et progressif, incluant des spécificités comme la prise en compte du reste à vivre, par exemple, ou l'attention particulière portée aux familles monoparentales, nous harmonisons la prise en compte des situations sociales de chacun sur tout un ensemble de services municipaux, puisque nos aînés seront également et positivement impactés par cette refonte. Nous tenons ici, tous, à témoigner notre confiance aux services de la Municipalité, afin qu'ils s'emparent et mettent en œuvre ce nouveau quotient, guidé par l'ambition de garantir un accès égal aux services publics pour toutes les Bonneuilloises et les Bonneuillois, ainsi qu'une réelle et nécessaire équité sociale. Nous prouvons là, avec le travail exceptionnel, engagé, long et de qualité, notre volonté de considérer et de soutenir autant que possible l'ensemble de nos concitoyens.

M. ÖZTORUN : Merci, Nathalie. Je tiens à préciser que Amar MELLOULI est obligé de partir et donne procuration à Madame ANDRIEU.

Monsieur GATINEAU, vous avez levé la main.

M. GATINEAU : Je voulais également faire une déclaration sur cette délibération, parce que cette délibération, c'est la mise en œuvre d'un des engagements du programme pour lequel nous avons été élus. Depuis de nombreuses années, le tarif des activités municipales est calculé sur la base du quotient familial. C'est un choix politique qui permet à chaque famille d'avoir accès aux prestations municipales avec un tarif adapté en fonction de ses revenus et de sa situation.

Pour défendre cette politique sociale forte, la Ville prend à sa charge une part importante du coût réel des prestations proposées. Chacun en profite, car personne ne paye plus de 50 % du coût réel des prestations. Cela est vrai pour toutes les prestations municipales. Ce n'est pas le cas dans toutes les villes qui nous entourent. Ainsi, ce sont chaque année environ 2 000 foyers qui le font calculer. Cela s'applique à la restauration, mais également aux livraisons de repas, aux activités extra et périscolaires, aux loisirs, aux séjours, aux colonies. Pour information, le système n'a pas été modifié depuis 2006. La Municipalité a donc décidé de le retravailler en profondeur afin de mieux coller aux réalités de notre société et de l'adapter aux évolutions socio-économiques. Aussi de le rendre plus compréhensible, plus accessible, plus transparent, et surtout plus juste, en répondant mieux aux nouvelles réalités de notre ville, à savoir la part croissante du nombre de familles monoparentales, effectivement, Mireille en a parlé, c'est 34 % de la population bonneuilloise. Mais bien sûr, sans oublier celle des familles recomposées. Mais également les difficultés croissantes des catégories dites moyennes qui sont victimes des conséquences de l'inflation et subissent une baisse importante de leur pouvoir d'achat. De nombreuses familles sont de plus en plus en situation de difficulté, pour certaines au bord de la rupture. La précarité gagne du terrain. Bonneuil, c'est aussi cette réalité que nous ne pouvons ignorer. Dans le même temps, les profits du CAC 40 explosent et représentent, en 2023, 140 milliards. Pour information, ce matin à 12 h, le CAC 40 était à 8 161 points, record battu. Autre exemple, Total Energy, qui a vu en 2023 ses bénéfices augmenter de 4 %, soit pas loin de 20 milliards d'euros. À Bonneuil, ce qui nous caractérise, c'est l'esprit et surtout les actes de solidarité qui nous ont toujours guidés. Notre objectif, avec cette refonte de notre système de tarification, c'est à la fois de perdurer des tarifs solidaires et aussi de préserver le pouvoir d'achat de toutes les familles, car, je le répète, personne ne paye le coût réel des prestations.

Jusqu'à présent, pour le calcul du coefficient, il fallait apporter multiples documents. Nous souhaitons donc le simplifier et il sera désormais calculé sur la base du revenu fiscal de référence qui est indiqué sur les feuilles d'impôt. Il sera tenu compte de la composition et des spécificités de chaque famille qui rentreront dans le calcul et permettra de déterminer le fameux taux de participation individuelle qui remplacera les dix tranches actuelles. Ce système permettra de supprimer les effets de seuil des tranches et surtout les inégalités au sein même de la même tranche.

C'est une mesure d'équité et de justice, car pour chacun, le pourcentage du taux de participation individuelle sera identique. On pourrait ainsi reprendre la citation « à chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

Enfin, pour que personne ne soit lésé et que cette réforme bénéficie à tous, la Municipalité a décidé de réviser les tarifs. Cette baisse des tarifs représente un montant de 300 000 € pris en compte dans notre prochain budget. C'est un effort supplémentaire qui doit continuer à permettre à chaque habitant de notre ville d'accéder aux services et prestations municipales. Cela mérite d'être souligné, car si nous pouvons nous le permettre, c'est le fruit d'une gestion saine et rigoureuse au service de toute la population, et cela sans diminuer la qualité de notre service public qui au quotidien fait la preuve de son efficacité, de son engagement auprès de tous les Bonneuillois. Cette refonte de la tarification municipale est la démonstration de notre volonté de continuer à jouer notre rôle de bouclier social et de notre volonté de continuer à agir, à innover pour la solidarité, la mixité et le vivre ensemble. Merci.

M. ÖZTORUN : Un grand merci, Monsieur GATINEAU. Un grand merci à Mireille, à Nathalie. Je voudrais moi-même dire quelques mots, mais avant, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas. Mireille, je t'en prie. La parole à Mireille COTTET, s'il vous plaît.

Mme COTTET : Pardon, j'ai oublié quand même d'insister sur le rôle de Citexia qui, par son analyse, nous a permis aussi de comprendre un certain nombre de vies dans notre ville et, effectivement, c'était intéressant d'avoir un regard extérieur que nous, on est dans notre ville, on est... Et là, c'était intéressant parce qu'effectivement, il nous a fait prendre conscience aussi d'un certain nombre d'éléments qui ne nous étaient pas forcément apparus auparavant.

M. ÖZTORUN : Absolument, Mireille. Merci. Citexia, c'est le bureau d'études qui nous a accompagnés durant un an et demi. Bien.

Chers collègues, ce dossier qui est mis au vote ce soir, déjà pour nous toutes et tous, mais aussi particulièrement pour moi, a une importance vitale. Je dis bien vitale parce que notre quotient n'avait pas changé depuis 2006 et vous imaginez bien, on est en 2024, la situation de notre ville, de nos habitants, a beaucoup changé depuis. Pour prendre comme exemple, on a aujourd'hui une situation où il y a une explosion sur le nombre de familles monoparentales qui sont dans notre ville. Et on a un des records du département sur les familles monoparentales qui résident dans notre ville. Et les familles monoparentales, ce sont très souvent, à 85 % près, des femmes seules élevant leurs enfants. Et souvent, ces femmes travaillent et travaillent dur pour subvenir aux besoins de leurs enfants, aux besoins de leur éducation. Et il nous manquait un élément fort dans notre quotient familial pour la prise en compte de ces femmes qui ont souvent la double peine : non seulement elles sont obligées d'élever seules leurs enfants en travaillant, mais en plus, elles n'avaient pas forcément la protection nécessaire de la société et des institutions. Et on a pu voir aussi que ces femmes seules élevant leurs enfants avaient des revenus nettement moindres, nettement moindres que d'autres et souvent restées dans des métiers fragiles et sous-payés. Il y a aussi une remarque forte, très forte qu'on a faite, c'est la fragilisation des plus précaires d'entre nous. La crise, l'inflation depuis le Covid qui n'a pas aidé, je ne vais pas revenir répéter les mêmes choses, mais cette population précaire s'est paupérisée davantage et s'est précarisée davantage, au point qu'aujourd'hui, on est dans une situation où il y a des familles qui ne vivent que sur les aides du Secours populaire pour pouvoir subvenir aux besoins alimentaires de leurs enfants.

Et un dernier point important, la crise nous a montré, elle nous a dévoilé une vérité qu'on ne voyait pas forcément arriver ou qu'on avait du mal à accepter comme vérité : la situation notamment des couches moyennes, ce qu'on appelle vulgairement les classes moyennes. Mais la classe moyenne, ça n'existe pas ; les couches moyennes donc. Disait Monsieur DAVID tout à l'heure qu'on tapait encore sur les couches moyennes. La preuve est que non, là, parce qu'avec la prise en compte du reste à vivre dans le nouveau quotient familial, et notamment les parts en plus que nous donnons aux familles, notamment aux jeunes parents travaillant tous les deux, ayant un ou deux enfants, nous prenons en compte aujourd'hui – et c'est une fierté pour moi de pouvoir le dire haut et fort – la situation précarisée des couches moyennes qui se précarisent aussi davantage, qui n'avaient pas forcément besoin d'aide il y a quelques années, qui pouvaient s'en sortir même si c'était difficile. Mais aujourd'hui, ils ont une situation plus que difficile et n'ont malheureusement droit à aucune protection sociale et sociétale de la société. Contrairement au gouvernement qui tape toujours sur les couches moyennes – là, je vous rejoins, Monsieur DAVID –, la Ville de Bonneuil-sur-Marne fait le choix de mettre sous sa protection toutes les couches moyennes. Parce que ce sont les couches moyennes aussi qui

construisent cette société en y travaillant, en travaillant pour la nation, en faisant avancer la nation. Parce qu'à Bonneuil, on peut être de couche moyenne ou précaire, la Ville de Bonneuil-sur-Marne avait déjà fait le choix historique que personne, même le plus aisé d'entre nous, ne paye pas plus de 50 % des prestations qui lui a été offerte. Ça s'appelle la redistribution des richesses, avec une orientation de justice sociale que nous perdurons et que nous renforçons aujourd'hui. C'est un élément fondateur du nouveau quotient familial et un élément révolutionnaire du quotient familial que nous mettons en œuvre aujourd'hui officiellement, qui répond à toutes les couches de la société bonneuilloise, sans regarder les origines des uns et des autres, sans regarder la catégorisation socioprofessionnelle des uns et des autres parce que toutes les Bonneuilloises et tous les Bonneuillois, particulièrement celles et ceux qui étaient invisibilisés jusque-là, ont droit à la solidarité et à la protection de la Commune de Bonneuil, des habitants de Bonneuil, et c'est ce que nous mettons aujourd'hui en œuvre.

Je ne vais pas vous raconter toute l'histoire de la construction de ce quotient, dont vous avez gagné déjà trois pages que je n'ai pas lues. Mais tout ça, on l'avait vu venir. Et à l'époque, je me souviens quand j'ai lancé les nouvelles solidarités, le plan des nouvelles solidarités, il y en a qui nous prenaient pour – je ne vais pas dire « charlatans » puisque je ne veux vexer personne – mais il y en a qui nous traitaient d'apprentis sorciers, en disant qu'on voulait faire peur aux gens en parlant des futures crises qui n'allaient pas forcément arriver et qu'on voulait profiter de la situation du Covid, tout ça. Mais je tiens quand même à dire que les 121 propositions du plan des nouvelles solidarités ont prouvé leur solidité et leur force depuis le temps. Et nous avons vu arriver la crise. Et grâce à tout le travail que nous avons mené avec tous les collègues du Conseil municipal que je remercie chacune et chacun dans leur délégation, avec notre administration forte sous la direction de la Direction générale des services, avec leur sens du service public, ont réussi à faire en sorte que Bonneuil et ses habitants se protègent face à tous les aléas de la vie. Et Dieu sait qu'on en a eu quelques-uns quand même ces trois dernières années. On peut être fiers du travail qui a été accompli et on peut être fiers de ce que nous sommes en train de faire pour continuer à protéger nos populations.

Donc, quand on parle de feuille de route, c'est anticiper l'avenir aussi. Et c'est ce que nous avons fait, c'est aujourd'hui l'opérationnalité, c'est aujourd'hui la preuve par les actes de ce qu'on a prévu à l'époque, de ce qui est aujourd'hui très utile et, j'ai envie de dire, de ce qu'il va faire en sorte que le vivre ensemble à Bonneuil ne soit pas un vain mot, mais une réalité, une réalité qui concerne toute la population, sans virer qui que ce soit. On ne se contente pas seulement d'offrir un minimum vital à nos concitoyens. Cet objectif-là que nous avons n'est pas seulement de faire en sorte que les gens paient moins ou plus. Ce sont des choix politiques que nous faisons avec cet acte audacieux. Et oui, je répéterai à tout jamais ce mot concernant la Ville de Bonneuil-sur-Marne, parce que Bonneuil est la ville de l'audace, nous travaillons pour la dignité de nos habitants. Nous leur rendons leur dignité, dont ils ont tant besoin, cette dignité qui est tant attaquée depuis des années. Je suis fier d'être le Maire qui arrive à faire passer cette refonte du quotient familial avec tous mes collègues parce que tout seul, on ne fait jamais rien. C'est toujours en équipe et ensemble que nous réussissons. Et grâce aussi à notre administration et surtout, c'est un beau présage, mes chers amis, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs qui nous écoutez, Bonneuil-sur-Marne continuera à être cette ville audacieuse qui travaillera toujours pour la dignité de ses habitants, qui fera toujours en sorte que les Bonneuilloises et Bonneuillois soient protégés et puissent construire un avenir radieux pour nos enfants.

Merci à vous, merci de m'avoir écouté et un grand merci encore à toutes les équipes qui ont bossé. Bravo ! Nous allons donc passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Pour le symbole de la photo et pour le photographe, est-ce qu'on peut lever nos mains de manière symbolique pour la photo ? Merci pour cet acte fort. Unanimité, très bien.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU ses délibérations n° 1999 - 22 du 16 décembre 1999 pour la mise en place du Quotient familial applicable aux activités de l'espace Louise Voëlckel ; n° 2019-7 du 14 février 2019 fixant le coût du séjour et de la participation financière applicable aux retraités de l'espace Louise Voëlckel pour les séjours à Cezais et n° 2019-10 du 14 février approuvant la baisse des tarifs

pour les activités péri et extrascolaires et la généralisation d'un tarif 3^{ème} enfant pour l'ensemble des prestations enfance ;

VU le règlement relatif aux modalités de fonctionnement du taux de participation individualisé ci-annexé ;

CONSIDÉRANT les politiques publiques menées par la commune visant à assurer l'accès pour le plus grand nombre de ses usagers à l'ensemble de son offre de services publics.

CONSIDÉRANT la nécessité de rénover sa politique tarifaire et de simplifier la démarche usager sur la base visant à :

- l'équité entre tout-e-s
- une meilleure progressivité des tarifs en supprimant les effets de seuil des tranches
- une harmonisation de ses différents systèmes tarifaires,
- une meilleure lecture et compréhension de la politique tarifaire municipale,
- simplification des modalités de calcul du quotient familial et d'inscriptions

CONSIDÉRANT les modalités de fonctionnement du taux de participation individualisée (Tpi), annexées à la présente délibération, précisant que :

- Le taux de participation individualisé (Tpi) des familles remplace le quotient familial (QF)
- Les tarifs de chaque famille sont définis par la formule : Tarif = coût forfaitaire de l'activité x (Tpi)
- Le Tpi dépend des « Ressources Mobilisables Par Part » du foyer ou « RMPP »
- Les Ressources Mobilisables Par Part sont calculées sur la base du Revenu Fiscal de Référence (RFR) et du nombre de personne à charge. Le calcul intègre les minima sociaux et la prime d'activité ainsi qu'un Reste à Vivre
- Le reste pour vivre garanti fixé par la ville à 10 € par unité de consommation et par jour visant à protéger les familles les plus modestes

CONSIDÉRANT la contribution des familles bonneuilloises résidant sur le territoire de la commune et contribuant fiscalement plus largement aux financements des services,

VU l'avis favorable de la commission n° 1 du 4 mars 2024

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Approuve le règlement relatif aux modalités de fonctionnement du taux de participation individualisé tel qu'annexé à compter du 1^{er} septembre 2024

Article 2 : Dit que les règlements intérieurs des services seront modifiés en conséquence.

Article 3 : Approuve les tarifs péri et extrascolaires pour les prestations soumises à l'application du Tpi (Taux de participation individualisé) et ce à compter du 1^{er} septembre comme suit :

Secteur	Activités	Tarif forfaitaire appliqué aux extérieurs	Tpi du		Tarif min	Tarif max
			tarif min	tarif max		
Périscolaire	Accueil matin (7h00-8 h 30)	4,00 €	10,00 %	50,00 %	0,40 €	2,00 €
Périscolaire	Pause méridienne repas compris (11h30 - 13h30)	7,00 €	10,00 %	50,00 %	0,70 €	3,50 €
Périscolaire	Pause méridienne repas compris (11h30 - 13h30)	48,00 €	10,00 %	50,00 %	4,80 €	24 €
Périscolaire	Pause méridienne PAI (11h30 - 13h30)	5,60 €	10,00 %	50,00 %	0,56 €	2,80 €
Périscolaire	Pause méridienne PAI (11h30 - 13h30)	38,40 €	10,00 %	50,00 %	3,84 €	19,20 €
Périscolaire	Accueil du soir en maternelle (avec goûter)	6,00 €	10,00 %	50,00 %	0,60 €	3,00 €
Périscolaire	Accueil du soir avec études en élémentaire (16h30-18 h 00)	5,00 €	10,00 %	50,00 %	0,50 €	2,50 €
Périscolaire	Accueil du soir après études en élémentaire (18h00-18 h 30)	1,00 €	10,00 %	50,00 %	0,10 €	0,50 €
Périscolaire	Classes découvertes	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €
Extrascolaire	ALSH Journée Entière avec repas	20,00 €	10,00 %	50,00 %	2,00 €	10,00 €
Extrascolaire	ALSH Journée Entière PAI	18,60 €	10,00 %	50,00 %	1,86 €	9,30 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 Journée avec repas	10,00 €	10,00 %	50,00 %	1,00 €	5,00 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 Journée PAI	8,60 €	10,00 %	50,00 %	0,86 €	4,30 €
Extrascolaire	Séjours Base 100 euros	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €
Enfance/Jeunesse	Mini séjours Base 1 journée complète (Jour+ nuitée)	40,00 €	10,00 %	50,00 %	4,00 €	20,00 €
Jeunesse	Stages Base 100 euros	10,00 €	10,00 %	50,00 %	1,00 €	5,00 €
Jeunesse	Séjours Base 100 euros	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €

Article 4 : Précise que :

- Pour les enfants en classes spécialisées du cycle primaire, le tarif appliqué sera le tarif bonneillois, avec application du Tpi, en fonction des accords passés avec la commune d'origine des enfants (convention de réciprocité ou accords spécifiques)
- Pour les enfants où seul un des responsables légaux réside à Bonneuil-sur-Marne, le tarif appliqué sera le tarif bonneillois pour les deux responsables légaux.
- Pour les enfants dont le ou les responsables légaux ne résident pas à Bonneuil-sur-Marne, le tarif appliqué sera celui des Bonneillois, avec application du Tpi, majoré de 50 %.
- Pour les enfants bénéficiant d'un dispositif de placement (ASE), le tarif appliqué sera celui des Bonneillois, quelle que soit la structure d'accueil (familles, établissements ...)

Article 5 : Approuve le principe de majoration pour toute absence de réservation ou réservation hors délais. Le tarif appliqué sera celui correspondant au Tpi habituel majoré de 50 %.

Secteur	Activités	Tarif forfaitaire appliqué aux extérieurs	Tpi du tarif min	Tpi du tarif max	Tarif		Tarif min majoré de 50 %	Tarif max majoré de 50 %
					Tarif min	Tarif max		
Périscolaire	Accueil matin (7h00-8 h 30)	4,00 €	10,00 %	50,00 %	0,40 €	2,00 €	0,60 €	3,00 €
Périscolaire	Pause méridienne repas compris (11h30 - 13h30)	7,00 €	10,00 %	50,00 %	0,70 €	3,50 €	1,05 €	5,25 €
Périscolaire	Pause méridienne repas compris (11h30 - 13h30)	48,00 €	10,00 %	50,00 %	4,80 €	24 €	7,20 €	36 €
Périscolaire	Pause méridienne PAI (11h30 - 13h30)	5,60 €	10,00 %	50,00 %	0,56 €	2,80 €	0,84 €	4,20 €
Périscolaire	Pause méridienne PAI (11h30 - 13h30)	38,40 €	10,00 %	50,00 %	3,84 €	19,20 €	5,76 €	28,80 €
Périscolaire	Accueil du soir en maternelle (avec goûter)	6,00 €	10,00 %	50,00 %	0,60 €	3,00 €	0,90 €	4,50 €
Périscolaire	Accueil du soir avec études en élémentaire (16h30-18 h 00)	5,00 €	10,00 %	50,00 %	0,50 €	2,50 €	0,75 €	3,75 €
Périscolaire	Accueil du soir après études en élémentaire (18h00-18 h 30)	1,00 €	10,00 %	50,00 %	0,10 €	0,50 €	0,15 €	0,75 €
Périscolaire	Classes découvertes	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €	15,00 €	75,00 €
Extrascolaire	ALSH Journée Entière avec repas	20,00 €	10,00 %	50,00 %	2,00 €	10,00 €	3,00 €	15,00 €
Extrascolaire	ALSH Journée Entière PAI	18,60 €	10,00 %	50,00 %	1,86 €	9,30 €	2,79 €	13,95 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 Journée avec repas	10,00 €	10,00 %	50,00 %	1,00 €	5,00 €	1,50 €	7,50 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 Journée PAI	8,60 €	10,00 %	50,00 %	0,86 €	4,30 €	1,29 €	6,45 €
Extrascolaire	Séjours Base 100 euros	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €	15,00 €	75,00 €
Enfance/Jeunesse	Mini séjours Base 1 journée complète (Jour+ nuitée)	40,00 €	10,00 %	50,00 %	4,00 €	20,00 €	6,00 €	30,00 €
Jeunesse	Stages Base 100 euros	10,00 €	10,00 %	50,00 %	1,00 €	5,00 €	1,50 €	7,50 €
Jeunesse	Séjours Base 100 euros	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €	15,00 €	75,00 €

Article 6 : Pour tous les ménages ayant des difficultés administratives ne permettant pas le calcul du Tpi, un accompagnement spécifique par un travailleur social de la ville sera réalisé. Selon les préconisations proposées, la commission des aides sera saisie et elle statuera pour l'année scolaire en cours du Tpi à appliquer à la famille.
Il sera demandé de réévaluer chaque année scolaire le Tpi à appliquer à la famille.

Article 7 : Approuve le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) mis en place lorsque l'accueil d'un enfant, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérance alimentaire, allergies) nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Cette démarche doit être engagée par la famille auprès de la direction de l'Éducation, de l'enfance et des loisirs éducatifs. Elle conduira à faire bénéficier d'un abattement du prix du repas aux familles concernées qui seront contraintes d'apporter le repas de l'enfant.

Article 8 : Décide que les tarifications des prestations proposées à destination des 11-16 ans sont fixées comme suit :

- Activités impliquant une prestation de service
 - Adhérent : 15 €
 - Non adhérent 22 €
- Sortie thématique
 - Adhérent : 15 €
 - Non adhérent 22 €
- Mini séjours implantés à Cezais
 - Adhérent : 50 €
 - Non adhérent 50 €

Article 9 : Fixe pour les retraités de plus de 60 ans les tarifications suivantes :

Secteur	Activités	Tarif forfaitaire appliqué aux extérieurs	Tpi du tarif min	Tpi du tarif max	Tarif min	Tarif max	Tarif non bonneillois (=cout réel minimum)
CCAS	Carte 20 repas	150,00 €	10,00 %	50,00 %	15,00 €	75,00 €	150,00 €
CCAS	Séjours	100,00 €	10,00 %	50,00 %	10,00 €	50,00 €	100,00 €
CCAS	Sorties et Activités (Base 10 euros)	10,00 €	10,00 %	50,00 %	1,00 €	5,00 €	10,00 €

Article 10 : Dit que pour les tarifs des sorties proposées aux retraités de plus de 60 ans relevant du champ social, des repas festifs, des après-midi récréatifs et des soirées festives, le TPI ne sera pas appliqué.

Article 11 : Dit que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal

M. ÖZTORUN : Une fois que nous avons passé cette étape, c'est Arnaud LETELLIER, en l'absence de Sabri MEKRI, qui va nous parler du point numéro 10.

M. LETELLIER-DESNOUVRIES : Au niveau national, le secteur du bâtiment produit 214 millions de tonnes de déchets par an. Cela pose plusieurs questions : leur revalorisation, la diminution des ressources, les émissions de CO₂ et plus généralement de s'inscrire dans une démarche de développement durable. CEMEX est une entreprise qui est installée dans le port de Bonneuil et elle est l'un des leaders des marchés de construction et, semble-t-il, à l'avant-garde de la recherche de l'engagement pour atteindre la neutralité carbone. Elle est également engagée pour le développement de l'économie circulaire dans le développement et l'utilisation des déchets et des résidus comme des matières premières et combustibles alternatifs dans ses opérations, en s'appuyant sur de nouvelles technologies. Ainsi, elle est un acteur de premier plan du béton prêt à l'emploi et des granulats recyclés qui permettent de réduire 60 % de l'empreinte de ce matériau, tout en garantissant les normes techniques et garanties nécessaires. Les granulats recyclés sont pour une part le produit de la récupération des terres inertes et des matériaux issus des terrassements du chantier du Grand Paris Express qui ont été préalablement soumis à un contrôle de traçabilité. Les sites de CEMEX de production béton et granulats sont certifiés ISO 14 001 et Engagement biodiversité. De ce point de vue, son unité située au port de Gennevilliers est intéressante : action pour économiser l'eau par le recyclage et récupération des eaux de pluie, partenariat avec la Ligue de protection des animaux, hôtels à insectes, etc. Cette entreprise est engagée dans un mode de transport fluvial par une forte volonté de limiter le transport routier. Sa stratégie a permis de retirer 300 camions de la circulation routière. Elle est également engagée dans une réflexion sur les pousoirs à hydrogène.

Compte tenu de ces éléments, et bien conscients que les actionnaires de CEMEX ne sont pas des philanthropes, les élus de notre groupe en tout cas, voteront cette autorisation d'extension du site.

M. ÖZTORUN : Merci beaucoup, Arnaud, au pied levé, il en faut quand même du courage.

Délibération n° DCM-2024-28

**AVIS SUR LE PROJET D'UNE INSTALLATION DE
TRAITEMENT DE DÉCHETS NON DANGEREUX
INERTES ROUTE DE L'ÎLE SAINT-JULIEN**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 20 mars 2024 et affichage le 20 mars 2024

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet d'une installation de traitement de déchets non dangereux inertes route de l'Île Saint-Julien, port de Bonneuil-sur-Marne

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES :

La société CEMEX GRANULATS a déposé une demande d'enregistrement auprès de la préfecture du Val-de-Marne pour l'exploitation d'une plateforme de lavage de terres inertes pour la production de granulats recyclés, dans le port de Bonneuil-sur-Marne (route de l'Île Saint-Julien - Darse Nord) avec des accès fluviaux et routiers.

Le projet prévoit l'aménagement de la plateforme multimodale (route et fluviale) actuellement exploitée et soumise à déclaration pour le transit des matériaux.

Les activités concernées par leur demande d'enregistrement auprès de la préfecture du Val-de-Marne sont le transit et le lavage de terres inertes pour la production de matériaux recyclés.

Le terrain concerné a été utilisé pour du stockage de bennes de la société Véolia Propreté Île-de-France et de transit de matériaux naturels et recyclés. Il s'agit de la parcelle A 119p. l'emprise de l'installation soumise à enregistrement couvre une superficie de 11 382 m²

Les matériaux proviendront de chantiers situés dans les communes limitrophes ou des départements limitrophes pour les apports par voie fluviale.

Les terres proviendront du Grand Paris sont des terres inertes d'excavation soumises à un contrôle de traçabilité de la part de la société CEMEX GRANULATS. Les sédiments de drapage et les déchets de déconstruction du BTP ne seront acceptés sur l'installation de Bonneuil-sur-Marne.

À ce jour il est prévu d'accueillir notamment sur le site des matériaux de terrassement de chantier de la ligne 15 EST du Grand Paris Express qui seront apportés par voie routière ou fluviale.

Par courrier reçu le 21 décembre, la préfecture du Val-de-Marne sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette demande ce projet de plateforme de lavage.

Le dossier de demande d'enregistrement a été mis à disposition du public en mairie du 8 janvier au 4 février 2024. Le registre ouvert à cette occasion ne porte aucune observation écrite.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **d'émettre un avis favorable au projet d'une installation de traitement de déchets non dangereux inertes route de l'Île Saint-Julien dans le port de Bonneuil-sur-Marne par la société CEMEX GRANULATS**

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 4 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DAVID.

M. DAVID : Vous avez l'air surpris.

M. ÖZTORUN : La parole est à Monsieur DAVID, s'il vous plaît.

M. DAVID : Juste une petite question technique. Connaissant un peu cette société CEMEX qui va récupérer bien sûr tous ces gravats qui viennent du Grand Paris, pratiquement tout le Grand Paris va arriver sur le port de Bonneuil, ce qui nous inquiète un peu, c'est le surplus de camions, parce que là, ça représente quand même beaucoup de tonnages. Et quand on sait la circulation, les problèmes de circulation qu'il y a chez nous, j'ai bien peur que ça bouchonne quand même beaucoup, sachant que ce sont des camions-bennes qui transportent des tonnes et des tonnes de pierres. Il y en a déjà beaucoup qui passent par jour. C'est la question qu'on se pose tout simplement. On ne s'y oppose pas, sinon, puisque c'est important, mais c'est un problème de circulation pour notre ville, simplement.

M. ÖZTORUN : D'autres questions ? Non. Là-dessus, Monsieur DAVID, je serais un menteur si je vous disais que, demain, le nombre de poids lourds allait baisser. Forcément, si vous avez une activité au port autonome et que vous faites venir une entreprise, forcément les activités augmentent, donc, forcément vous avez plus de trafic. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je me bats de manière forte sur la multimodalité, sur notamment plus d'utilisations du ferroviaire, plus d'utilisations du fluvial pour qu'on puisse faire en sorte de diversifier les modes de transport et de faire en sorte qu'il y ait moins de poids lourds dans notre ville. C'est d'ailleurs, je vous signale à toutes et à tous que vous le savez, je ne fais que répéter ce que tout le monde sait déjà et je remercie d'ailleurs tous les groupes, l'opposition y compris, d'avoir mené cette bataille à mes côtés sur la 406 pour trouver les investissements nécessaires pour la 406, parce que la 406 va faire en sorte justement qu'il y ait des milliers de poids lourds en moins dans notre ville.

Une fois que j'ai dit ça, je ne vous mentirai pas en disant, il y aura moins de poids lourds. Il y aura forcément, à chaque fois que vous ramenez une activité économique à Bonneuil-sur-Marne, forcément vous rajoutez du poids lourd. Je ne vous mentirai pas, je vous dis la vérité. Par contre, ce que je suis aussi en train de vous dire, c'est l'importance de la bataille que nous menons pour faire en sorte que la multimodalité, aujourd'hui, ne soit pas juste un projet porté par la Ville de Bonneuil-sur-Marne, mais par toutes et tous, et qu'on y arrive enfin. Et comme quoi, ça marche puisque la 406, on l'a gagnée. Et, aujourd'hui, dans toute la métropole parisienne, beaucoup de gens, y compris Patrick OLLIER, avec qui je vais bientôt avoir rendez-vous parce que j'étais à Cannes, au MIPIM, là, ces deux derniers jours, Patrick OLLIER, que j'ai eu le plaisir de rencontrer, qui m'a promis qu'on allait avoir une séance de travail en tête à tête et ensuite avec nos équipes sur ce sujet-là, j'ai rendez-vous le 20 mars avec Valérie PECRESSE, présidente de la Région. Comme quoi, vous voyez, pour un Maire communiste, je parle avec tout le monde. On ne peut pas me dire que je suis un dogmatique. Donc, j'ai rendez-vous avec Madame PECRESSE, présidente de la Région, pour discuter avec elle, multimodalité pour avoir aussi son appui sur le sujet. J'ai déjà discuté, comme je l'ai dit, avec plusieurs ministres qui nous appuient. Donc, maintenant, je veux dire, il y a des choses qu'on arrive à faire avancer justement pour faire aussi en sorte que non seulement que la multimodalité prenne plus de poids avec le fer et le fluvial, mais aussi que les modes d'activité et les sujets d'activité des entreprises qui sont au port autonome soient plus liés sur la logistique que sur les travaux publics ou sur le BTP, qu'il y ait du moins une diversification des activités qui fasse en sorte que nous puissions justement renforcer cette multimodalité. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

En l'occurrence, ce qui est l'intérêt de cette délibération, c'est de dire que les produits, en tous les cas les déchets qui sont là, ils sont non dangereux. Et deuxième élément, et là, quand on construit, il faut des bâtisseurs, et nous faisons partie de ces bâtisseurs. Si personne n'accepte le déchet, il n'y a pas de Grand Paris, il n'y a pas de métro de Grand Paris, il ne se passera rien. Nous faisons partie justement de cette génération de citoyens et de concitoyens et d'habitants qui faisons en sorte que le Grand Paris existe demain. C'est sûr, il va y avoir quelques camions en plus, mais tout ça est géré de manière – par contre, attention, j'ai aussi émis des avis sur le sujet – très surveillée. Ce n'est pas comme si demain on allait se retrouver

avec des centaines de poids lourds en plus qui arriveraient. Par contre, oui, il va y avoir une augmentation de cadence, je ne mentirai pas sur le sujet. Bien.
Une fois la réponse donnée, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas. Donc, est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? À l'unanimité, je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement notamment son article R 512-43-12 ;

VU le courrier de la préfecture du Val-de-Marne sollicitant l'avis de la commune de Bonneuil-sur-Marne reçu en mairie le 21 décembre 2023 ;

VU la demande d'enregistrement d'une plateforme de lavage de terres inertes pour la production de granulats recyclés dans le port de Bonneuil-sur-Marne déposée par la société CEMEX granulats auprès de la préfecture du Val-de-Marne en date du 18 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT que le dossier de demande d'enregistrement a été mis à disposition du public en mairie du 8 janvier au 4 février 2022 et que le registre ouvert ne comporte aucune observation écrite ;

ADOPTÉ

Article unique : Il est décidé d'émettre un avis favorable au projet d'une installation de traitement de déchets non dangereux inertes route de l'Île Saint-Julien dans le port de Bonneuil-sur-Marne par la société CEMEX GRANULATS.

M. ÖZTORUN : Nous arrivons à l'avant-dernier point. C'est la Charte locale d'engagement en faveur de la protection et du bien-être de la dignité des animaux, qui est aussi un moment très important pour notre Conseil municipal, des éléments qui nous manquaient dans notre vie municipale, il faut le dire. Ça fait des années que nous travaillons sur la conscientisation de nos concitoyens, mais aussi de nos élus, à commencer par le Maire, sur justement la situation, le bien-être en tous les cas des animaux, notamment des animaux domestiques. Avec honneur, je donne la parole à Madame Diane OZIEL-LEFEVRE pour qu'elle puisse nous présenter cette délibération qui va aussi, contre vents et marées, rentrer dans l'histoire de Bonneuil-sur-Marne comme une nouveauté révolutionnaire. Merci. Madame OZIEL.

Mme OZIEL-LEFEVRE : Bonsoir. Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Écoutez, je suis très émue de prendre la parole justement pour cette cause, et je voudrais faire une petite introduction et rappeler quand même une phrase assez mythique de GANDHI qui dit qu'on reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite ses animaux. Alors, aujourd'hui, cette philosophie est plus que d'actualité puisque de tout temps, finalement, l'animal a toujours été l'allié de l'Homme, que ce soit pour assurer sa surveillance, ça a toujours été son gardien, il a toujours été associé à la production de ses moyens de subsistance et, tout simplement, il favorise son bien-être. Puisqu'avant tout, l'animal reste fiable, reste fidèle et reste omniprésent pour celui qui le nourrit. Malheureusement noyé dans son égo, l'Homme a du mal à admettre cette réalité et préfère le réduire à un amas de chair dont il pourrait disposer comme il l'entend et le soumettre.

Alors, la loi a évolué, bien heureusement, mais il a quand même fallu attendre 2015 pour que les animaux sortent du régime des meubles quand même et qu'enfin, ils puissent mériter la définition d'êtres dotés de sensibilité et d'émotions ; ce qui est quand même assez tardif comme reconnaissance. Aujourd'hui, presque dix ans plus tard, bien que de nombreux actes de cruauté sont à déplorer quotidiennement, malheureusement, sans compter les abandons et les sévices divers et variés qu'on ne peut malheureusement pas toujours sanctionner, apparaissent des mesures justement qui œuvrent en faveur du bien-être animal, en faveur de la reconnaissance de cette conscience, de ses droits, de son régime, de sa place au sein de notre société et au sein de l'Humanité que quelque part, sans les animaux, l'Humanité ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Alors, aujourd'hui, effectivement, l'animal, surtout les animaux domestiques, sont malheureusement parfois des objets de consommation puisqu'on va les rendre de plus en plus mignons, de plus en plus attrayants, et donc, on va facilement adopter ou acheter un animal. Malheureusement, avoir un animal, ce n'est pas juste acheter un objet qu'on poserait sur un meuble et dont on pourrait se débarrasser ou en tout cas, ignorer. Avoir un animal, c'est mesurer son degré d'engagement et également son degré d'empathie. Aujourd'hui, donc, cette charte locale d'engagement en faveur de la protection du bien-être et de la dignité des animaux présente plusieurs mesures qui, effectivement, œuvrent pour la dignité animale, luttent évidemment contre toute forme de maltraitance, sensibilisent surtout les habitants, heureusement, les enfants, puisque ce sont les Hommes de demain, à l'importance et à la place de l'animal dans la société et même dans la cité, tout simplement. Donc, il y a une mesure phare quand même qui est assez, je dirais, originale et qui marque quand même un pas en avant, c'est qu'au-delà de toutes ces mesures qui pourraient être considérées comme classiques, on a là l'autorisation aux agents de venir sur leur lieu de travail avec leurs animaux. Ce qui, à mon sens, va permettre non seulement de favoriser des adoptions, que ce soit en SPA ou en différents sites d'accueil des animaux, mais ça va également permettre aux animaux de ne pas vivre dans la solitude et de ne pas souffrir effectivement de l'absence de leur maître qui parfois était bien évidemment indispensable.

Enfin, je salue également, au niveau de l'espace public, les espaces verts qui vont être donc organisés avec, notamment l'ouverture de Caniparc avec une configuration de l'espace urbain qui va permettre aux animaux d'avoir à la fois leur espace, mais à la fois d'être intégrés au sein de la cité pour permettre justement aux habitants de quelque part vivre ensemble avec nos amis, les animaux.

Il est donc, proposé bien évidemment d'approuver cette charte locale d'engagement en faveur de la protection, du bien-être et de la dignité des animaux annexée à la présente délibération. Je vous remercie.

M. ÖZTORUN : Merci beaucoup, Madame OZIEL. Avec cette nouvelle, je tiens aussi à dire que c'est une étape importante pour nous sur aussi notre sensibilisation et des actions pour la protection des animaux et de la sensibilisation de nos concitoyens vont perdurer, continuer et se renforcer, avec de très bonnes nouvelles dans les semaines, les mois qui arrivent et de très bonnes nouvelles qui vont arriver dans les semaines aussi. Mais nous allons faire un travail approfondi avec Madame OZIEL sur ces sujets-là avant de vous faire des annonces. Et vous allez voir que nous allons rattraper en très peu de temps tout le retard que nous avons pris sur toutes ces questions.

Délibération n° DCM-2024-29

**CHARTRE LOCALE D'ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE
LA PROTECTION, DU BIEN-ÊTRE ET DE LA DIGNITÉ
DES ANIMAUX**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 20 mars 2024 et affichage le 20 mars 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver notre charte locale d'engagements en faveur de la protection, du bien-être et de la dignité des animaux réalisation du lot n° 1A de la zone d'aménagement concerté « Fabien ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Diane OZIEL-LEFEVRE :

Avec cette charte, la ville de Bonneuil veut affirmer solennellement son engagement en faveur de la cause animale. Elle veut montrer et démontrer son attachement à préserver et réinstaurer la biodiversité sur son territoire.

Elle affirme le respect de la vie en tant que tout, eu égard aux interactions permanentes de toutes les formes de vie les unes avec les autres en tant que biosphère. L'être humain ne peut exister en dehors ou au-dessus de la biosphère. Son intégrité est un impératif pour la préservation de la vie humaine.

Elle reconnaît le règne animal, auquel appartient l'humanité, comme une forme spécifique du développement de la vie et considère que les espèces qui le composent doivent faire l'objet de notre considération totale. C'est d'autant plus vrai pour les êtres vivants sentients ayant développé un système nerveux.

Avec cette charte, la ville de Bonneuil-sur-Marne s'engage :

- pour la dignité animale à travers plusieurs actions
- contre toute forme de maltraitance animale, agit pour lutter contre l'abandon et se préoccupe de l'intégrité physique et psychique des animaux de compagnie présents sur son territoire.
- à sensibiliser les habitants et en premier lieu les enfants à la dignité animale et à ses enjeux locaux comme mondiaux.
- pour l'inclusion des animaux de compagnie dans la ville, que ce soit dans ses espaces publics, voies et parcs, ou dans ses équipements et accueils municipaux.
- à travailler pour maintenir, dans les conditions sanitaires les meilleures pour ses habitants, l'existence et la liberté des espèces animales de son territoire et à tenir compte des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des aménagements qu'elle entreprend et à la penser en globalité à travers le concept de biosphère.
- dans une démarche visant progressivement à garantir le traitement digne des animaux dans l'ensemble de ses activités : alimentation responsable, 0 phyto, utilisation de produits d'entretien non testés sur les animaux, etc.

Par ailleurs, la ville agit depuis plusieurs années pour la protection et la dignité des animaux. En 2020, elle a créé une délégation dédiée à la protection animale. Cette politique a été récompensée par le label « ville amie des animaux » avec une patte. Ce travail s'approfondit encore :

- en autorisant ses agents à venir sur leur lieu de travail avec leur animal de compagnie (à l'exception des lieux accueillant du public vulnérable et des fonctions avec manipulation de denrées alimentaires), alliant qualité de vie au travail, qualité de vie des animaux, et contact des habitantes et habitants à la vie animale.

- En formant les agents de la Police Municipale à une prise en charge digne des animaux errants. Une convention avec la SACPA permet une intervention 24h sur 24 pour la gestion des animaux errants où l'enlèvement des animaux morts sur la voie publique.
- En développant des espaces et du mobilier urbain favorisant la vie des propriétaires et des animaux de compagnie :
 - o 70 hectares d'espaces verts et naturels ouverts aux animaux tenus en laisse
 - o Potelets/attache laisse
 - o L'ouverture d'un caniparc en 2024 est actée.
- En sensibilisant les habitants contre l'abandon et la maltraitance, et informe sur les devoirs des propriétaires envers leurs animaux de compagnie et sur les arrêtés municipaux en vigueur, et soutient les campagnes d'adoption.

De plus, notre ville agit pour la biodiversité. En partenariat avec HAROPA PORT, l'association Nature & Société et la LPO, la ville sensibilise sa population aux enjeux de la faune présente sur son territoire, notamment avec le guide de découverte et d'apprentissage de la faune sauvage présente sur ce territoire industriel.

Notre commune construit et soutient les projets de jardins partagés, notamment dans les quartiers d'habitat social, lesquels renforcent la biodiversité urbaine par une diversification des espèces florales et faunistiques.

Elle sensibilise également ses habitants en particulier les enfants, avec des ateliers pratiques, des jeux ou des temps d'apprentissage dédiés dans ses centres de loisirs et ses séjours.

La ville offre des conditions dignes pour le développement des espèces animales, notamment avec le 0 phyto et la mise en place du fauchage tardif sur plusieurs grands axes.

Notre collectivité continue à se mobiliser pour préserver et renaturer les espaces sensibles présents sur son territoire, et notamment la restauration de la qualité écologique des zones humides.

Enfin, la ville développe les espaces verts à travers l'ouverture de parcs, la continuité de coulées vertes ou encore des cours oasis, qui donnent des opportunités de développement, de circulation et de vie à la faune locale. Ce travail se fait avec une attention particulière aux espèces d'arbres sélectionnées afin de constituer des réserves de biodiversité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver notre charte locale d'engagements en faveur de la protection, du bien-être et de la dignité des animaux annexée à la présente délibération.**

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 4 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Bien. Véronique.

Mme MALLET-GODIN : Avec les élu.es du groupe partenaires et communistes, je me félicite de l'adoption de cette charte. Ce n'est pas seulement une charte pour le droit des animaux domestiques, elle porte la question de la biosphère, un des grands enjeux pour notre ville, de notre engagement pour prendre en compte ces problèmes dans l'ensemble de nos projets. Cette charte montre le chemin parcouru en peu de temps. La cause animale a pris toute sa

place dans l'ensemble de la société. Bonneuil a pris ses responsabilités. Nous avons créé une délégation protection animale. Notre Ville a été récompensée par le label « Ville amie des animaux ». Nous continuerons avec la création d'un Caniparc : la possibilité pour nos agents de venir au travail avec leur animal de compagnie. Nous espérons obtenir les deux pattes du label « Ville, amie des animaux ».

Quoi qu'il en soit, la Charte et les questions liées à la biosphère nous invitent à réfléchir et inventer de nouvelles choses et c'est nécessaire aujourd'hui.

M. ÖZTORUN : Parfait. Merci beaucoup, Véronique. Bien. Est-ce qu'on peut donner la parole à Ana VISCOVIC, s'il vous plaît ?

Mme VISCOVIC : Je voudrais vous dire qu'aujourd'hui, c'est un jour exceptionnel pour mon chat. Aujourd'hui, l'anniversaire – je ne rigole pas –, il a huit ans. Ma petite-fille l'a trouvé, il y a huit ans, devant la piscine de Bonneuil, écrasé, bébé, avec une patte, évidemment... Qu'est-ce qu'elle a fait ? Elle a pris le chat dans un petit sac, elle l'a amené chez le véto. Et là, on m'a appelée au bureau pour me dire : « madame, il a trouvé la patte, qu'est-ce qu'on fait ? On le soigne ? On fait quoi ? On le met sous opération, bien évidemment ? » Et aujourd'hui, il a trois pattes. Je peux vous dire qu'il a la difficulté pour marcher, pour faire quoi que ce soit. Et ça fait huit ans, c'est notre bébé. La personne qui a fait ça, écrasé le chat, vous ne pouvez pas vous imaginer ce que je pense. C'est une voiture. Elle a passé rapidement, il est parti vite fait, il a laissé le bébé par terre, bébé chat. Mais aujourd'hui, c'est son anniversaire. Donc, je souhaite son anniversaire avec vous. Ce n'est pas une belle chose ? C'est la vie ! J'ai dit ce que j'avais envie de dire.

M. ÖZTORUN : Merci, Ana. C'est un moment plaisant. Mais en même temps, elle dit beaucoup de choses derrière ses mots. Monsieur DAVID, vous voilà ami des animaux après le climat.

M. DAVID : Alors, ami des animaux, je l'ai toujours été. J'ai toujours eu des animaux, mes parents aussi et moi toujours toute ma vie. Mon grand-père était vétérinaire...

M. ÖZTORUN : Parce que je n'ai pas relevé tout à l'heure sur le bilan carbone.

M. DAVID : Mon grand-père était vétérinaire et j'ai passé toute ma jeunesse jusqu'à 18 ans dans les fermes avec mon grand-père, vous voyez. Donc, les animaux, ça me connaît. Simplement aussi, je voudrais fêter l'anniversaire de mon chat et de mon chien. Plus sérieusement, j'ai une question à poser. Madame OZIEL a parlé tout à l'heure de la présence des animaux sur le lieu de travail. Alors, j'aimerais en savoir un petit peu plus...

M. ÖZTORUN : Sur ?

M. DAVID : Le lieu de travail. Alors, j'aimerais en savoir un petit peu plus comment ça consiste et comment ça fonctionne.

M. ÖZTORUN : Ça fonctionne. Je vais vous dire, ça fonctionne, bien sûr, il y a des règles très établies. On ne peut pas autoriser tous les agents à venir, leurs animaux de compagnie, chien ou chat. On ne peut pas venir avec son animal de compagnie si c'est un serpent. Non, mais on ne va pas se mentir. Après, il y aura peut-être des avancées sociales et sociétales qui feront qu'on y arrive. Mais déjà, on va commencer par les chiens et les chats.

Deuxième élément, il est interdit de les avoir sur les lieux d'accueil pour la population parce que ça peut être allergène. On ne peut pas non plus les avoir dans des lieux où les questions d'hygiène, notamment pour tout ce qui est alimentaire, santé, tout ça, se posent. En dehors de ces limites-là, avec l'approbation collective des collègues et de la responsable ou du responsable de service, on a le droit d'emmener son animal de compagnie et, pendant ses

pauses, de lui faire faire son petit tour, tout ça. Mais, effectivement, aujourd'hui, ça peut vous sembler très timide, mais c'est un premier pas que nous faisons. D'autres villes ont déjà commencé, plein d'autres villes ont déjà fait le pari et ça a marché. Moi-même, depuis, moi aussi j'ai un chat et une chienne et en plus j'ai une tortue, mais ce n'est pas leur anniversaire, j'ai emmené mon chien quelques fois et on sent bien qu'il y a des difficultés parfois, mais on les dépasse collectivement. On apprend. Et puis, je pense que ça fait du bien à tout mon environnement de voir ce petit animal qui leur fait plus de bien qu'autre chose. Ça apaise même les états d'esprit qu'on peut avoir, des fois, un peu malmenés, surmenés. Des fois, j'amène le mien et, pour l'instant, on ne m'a pas engueulé sur le sujet. Je ne l'emmène pas tous les jours, mais...

La parole à Monsieur DAVID, s'il vous plaît.

M. DAVID : Oui, Monsieur le Maire, on sait aussi que ça fonctionne très bien pour les personnes âgées dans des maisons de retraite. Ça a été prouvé. Au départ, tout le monde était un peu sceptique. Finalement, les personnes âgées qui sont souvent en souffrance, qui se retrouvent souvent seules et ce sont souvent des femmes, se retrouvent avec leur petit chien, leur petit chat et, finalement, ça apaise un petit peu parfois la douleur. En tout cas, c'est une réussite parfaite.

M. ÖZTORUN : Vous avez raison, c'est ce qu'on essaie de tenter. Si ça marche, tant mieux. Si ça ne marche pas, on reviendra en arrière. Mais j'ai envie de dire, avec les règles qu'on a mises, je pense qu'il faut aussi parier en le bon sens. Je pense que ça marchera, mais on se donne en tous les cas l'audace, encore une fois, on se donne l'audace de faire.

Bien, chers amis, chers collègues, après tous ces mots importants, je vous invite à passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité, soyez remerciés. Bravo !

Juste un truc qu'on m'a dit tout à l'heure, Monsieur DAVID, sur lequel je ne vous ai pas répondu, vous avez fait part de votre tribune en parlant de faire des économies, vous avez dit. Est-ce que vous pouvez vous expliquer ou c'est trop demander ?

M. DAVID : C'est gratuit.

M. ÖZTORUN : C'est un élément que je n'avais pas entendu, donc je n'ai pas pu vous répondre.

M. DAVID : Non, il n'y a pas de mystère puisque ça a été écrit et ça a paru dans le journal municipal parce que vous parlez d'économies depuis plusieurs années. Effectivement, vous aviez raison d'ailleurs, puisque c'est bien pour ça que je tenais un discours à chaque fois en disant qu'il fallait baisser la voilure dans les dépenses de fonctionnement. Et dans la tribune, en quelque quelques mots, ce n'est pas facile de faire passer un message. C'était sur les économies des services qui sont un peu dispatchés et divisés un peu partout dans la ville. Moi-même je ne sais pas où sont tous les services. Donc, ça veut dire qu'il y a des bâtiments où il y a des services au nord de la ville, aux quatre points cardinaux de la ville, en tout cas. Et l'idée, c'était de vous souffler un peu, de centraliser, pas dans l'immédiat, mais déjà d'y penser pour l'avenir qui est une mairie. Et dans cette mairie, on retrouverait tous les services, et non pas divisés, éclatés comme ça l'est aujourd'hui ou qui a un coût, qui a certainement un coût, je ne sais pas très bien, mais je suis sûr que ça a un coût énorme de chauffage, d'électricité, de fluides, de déplacements aussi, de véhicules qui se déplacent pour amener un dossier d'un service à l'autre, etc. C'est un peu le sens de notre tribune. C'est simplement pour vous dire, il y a possibilité de faire des économies quand on veut se donner un peu les moyens et d'y réfléchir.

M. ÖZTORUN : Si vous nous demandez de réfléchir. Il faut bien réfléchir avec nous. Écoutez, je propose qu'on fasse un groupe de travail sur le sujet. Ça vous va ? Je ferai une proposition aux présidents de groupe à la prochaine conférence des présidents de groupe, une proposition de composition du groupe de travail. Ça vous va ? Très bien.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes ;

CONSIDÉRANT que la Ville agit depuis plusieurs années pour la protection et la dignité des animaux et qu'en 2020, elle a créé une délégation dédiée à la protection animale ;

CONSIDÉRANT qu'avec cette charte, la ville de Bonneuil veut affirmer solennellement son engagement en faveur de la cause animale et qu'elle veut montrer et démontrer son attachement à préserver et réinstaurer la biodiversité sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que notre commune a été récompensée par ses actions en recevant la labélisation « ville amie des animaux » avec une patte et qu'elle vient de déposer un dossier pour l'obtention d'une deuxième patte ;

ADOPTÉ

Article unique : Il est décidé d'approuver une charte locale d'engagements en faveur de la protection, du bien-être et de la dignité des animaux annexée à la présente délibération.

Mme OZIEL-LEFEVRE quitte le Conseil municipal.

M. ÖZTORUN : Sinon, nous arrivons au dernier point : l'attribution de la subvention exceptionnelle au Secours Populaire et à l'UNICEF pour venir en aide aux victimes civiles de Gaza.

Délibération n° DCM-2024-30

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS ET À L'UNICEF
POUR VENIR EN AIDE A LA POPULATION
PALESTINIENNE DE GAZA**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 20 mars 2024 et affichage le 20 mars 2024

La présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention exceptionnelle au Secours Populaire et à l'UNICEF pour venir en aide humanitaire à la population palestinienne de Gaza.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Gilles GATINEAU :

Depuis plus de cinq mois, la population civile palestinienne de la bande de Gaza vit en permanence sous les bombes, sans eau, sans électricité, sans médicaments ; les équipements publics sont détruits et les camions humanitaires sont empêchés d'entrer sur le territoire. Gaza meurt sous nos yeux.

Depuis le pogrom insupportable et l'enlèvement de 240 Israéliens par les terroristes du Hamas le 7 octobre 2023, nous sommes les témoins impuissants d'une guerre aveugle et sans limite, et du calvaire du peuple palestinien de Gaza, mais aussi de Cisjordanie.

Déjà 30 000 victimes palestiniennes, dont une grande majorité de femmes et d'enfants, des familles israéliennes endeuillées par les 1200 victimes du 7 octobre 2023 et celles en attente du retour des leurs encore en captivité.

Il faut que la communauté internationale et les états, dont la France, agissent pour que cessent les bombardements, et pour la libération immédiate de tous les otages encore en captivité.

Comme l'a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, l'urgence est de faire taire les armes et d'éliminer tous les obstacles afin d'assurer l'acheminement de l'aide vitale, à la vitesse et à l'échelle massive requise, car l'actuelle aide humanitaire envoyée à Gaza est totalement insuffisante.

L'ONU, des états, et une immense chaîne d'associations à travers le monde appellent aux dons pour répondre à l'urgence et au drame de Gaza.

Attachée aux valeurs de paix, de solidarité et de coopération internationale, il est proposé que la Ville réponde à cet appel aux dons.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Secours Populaire Français et de 1 000 € à l'UNICEF, au titre de l'aide humanitaire internationale visée par l'art. L.1115-1 du code général des collectivités territoriales.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ;

VU sa délibération n° DCM-2023-44 du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU sa délibération n° DCM-2023-75 du 9 juin 2023 modifiée, portant attribution des subventions aux associations pour 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence à agir à Gaza pour répondre aux besoins d'aide humanitaire de la population et que l'art. L.1115-1 du code général des collectivités territoriales susvisées autorise les collectivités territoriales à soutenir toute action internationale notamment à caractère humanitaire, dans le respect des engagements internationaux de la France ;

ADOPTÉ

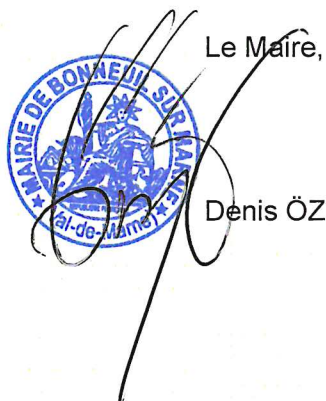
Article 1^{er} : Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, spécialement affectée à l'aide humanitaire en faveur des populations et territoires sinistrés du territoire de Gaza, d'un montant de 1000 €.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'UNICEF, spécialement affectée à l'aide humanitaire en faveur des populations et territoires sinistrés du territoire de Gaza, d'un montant de 1000 €.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice 2024.

M. ÖZTORUN : C'est la séance qui vient de se terminer. Je vous souhaite une bonne soirée.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 22 heures 50 minutes.


Le Maire,
Denis ÖZTORUN

La Secrétaire de séance,

Nathalie ANDRIEU